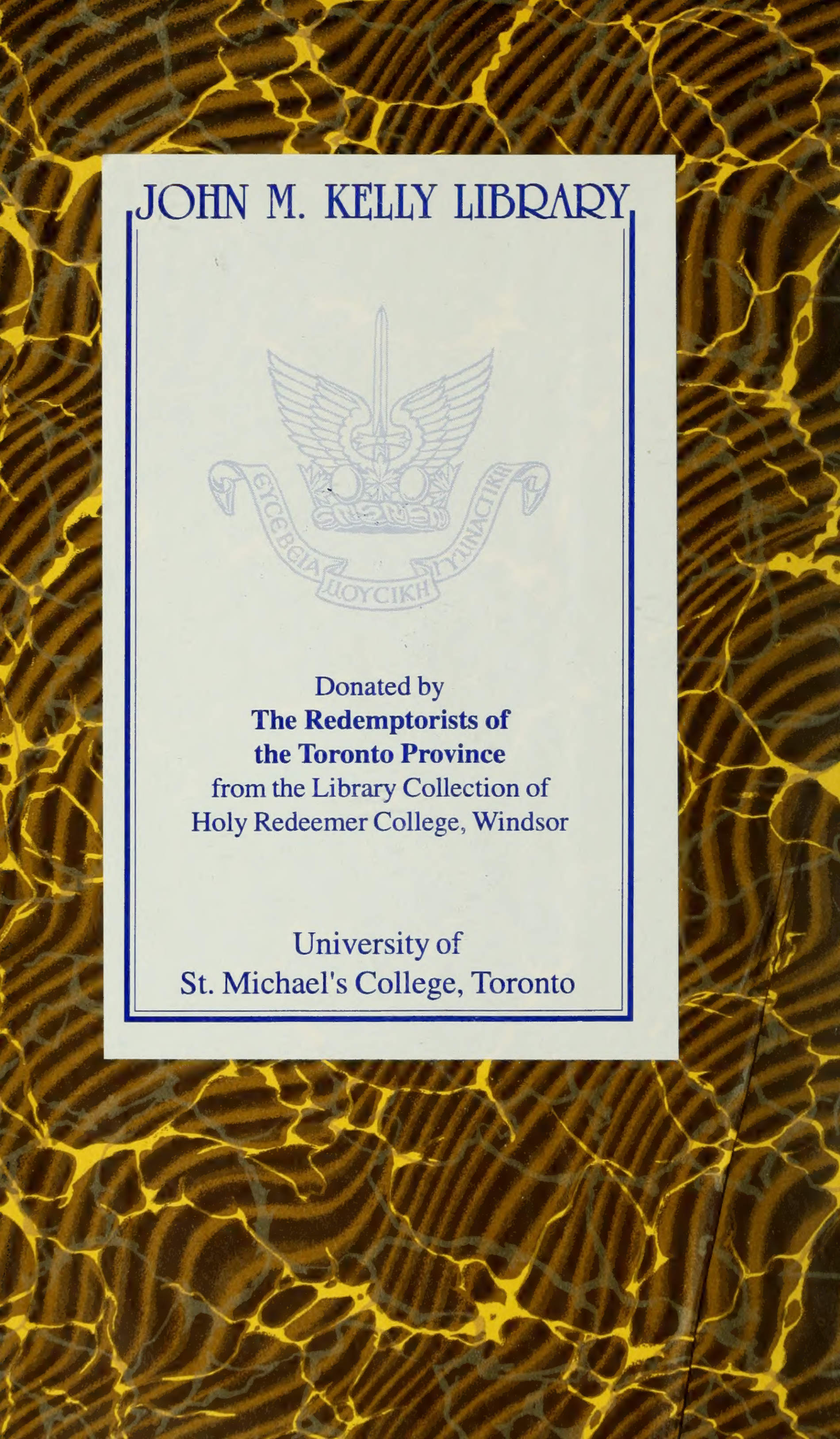
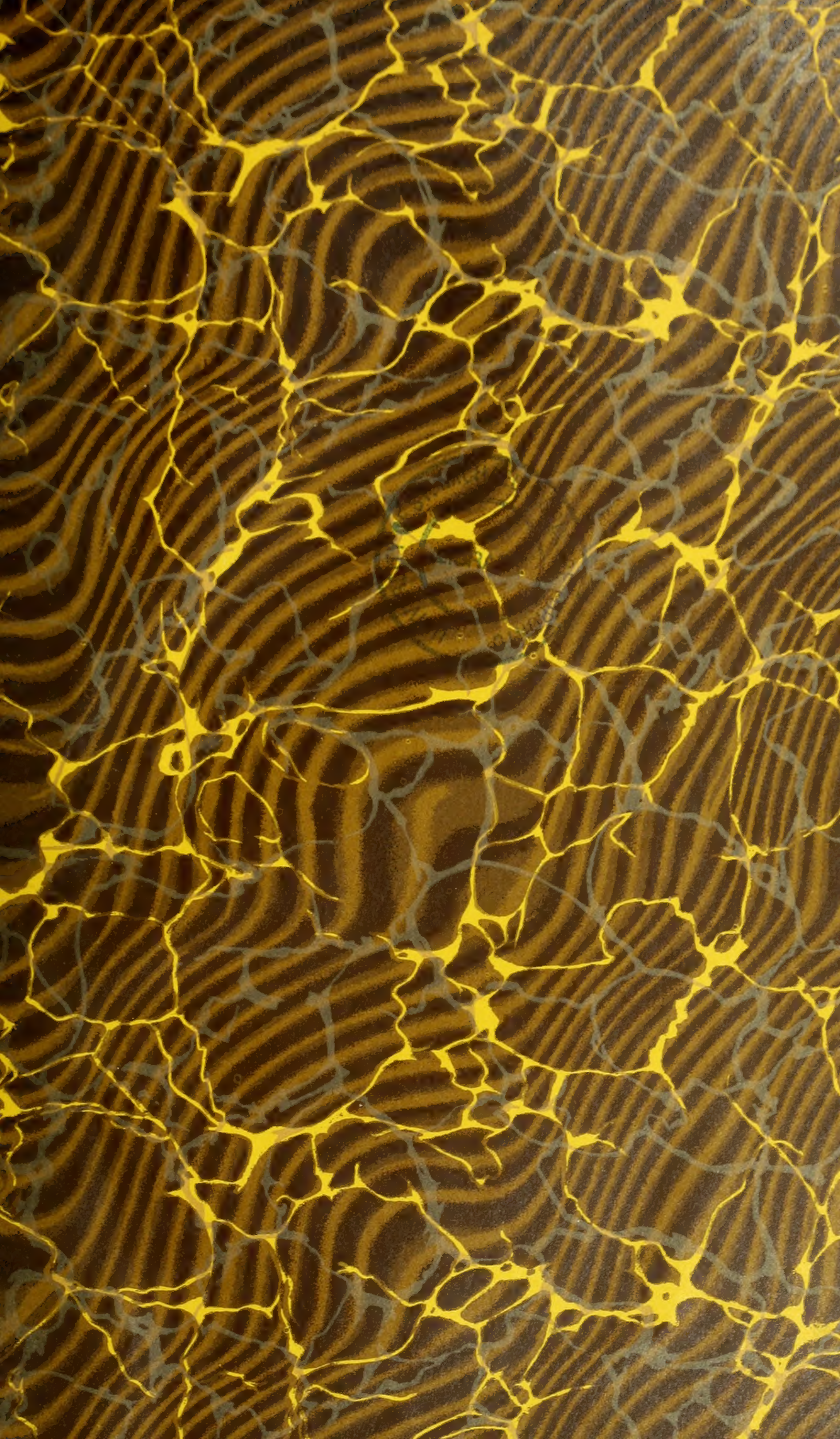

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04341 6627


JOHN M. KELLY LIBRARY
Donated by
The Redemptorists of
the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor
University of
St. Michael's College, Toronto






UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

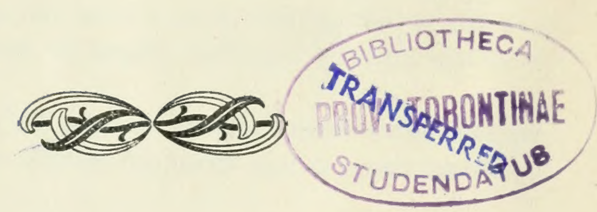
LES JUGEMENTS MODAUX

CHEZ ARISTOTE ET LES SCOLASTIQUES

PAR

STANISLAS DOMINCZAK
Docteur en Philosophie





LOUVAIN
IMPRIMERIE « NOVA ET VETERA »
136, rue de Tirlemont, 136

1923

AVANT-PROPOS

Ceci n'est pas une histoire du problème de la modalité en logique, ni un parallèle avec la doctrine des contemporains en cette matière.

Ce que nous voulons faire est le simple exposé d'une partie de la logique : comment le problème des jugements modaux a-t-il été posé et résolu pour la première fois par Aristote ? De quelle façon les scolastiques l'ont-ils développé pour constituer la logique formelle traditionnelle ?

On regrettera peut-être un manque de précision et d'élégance. Si le style reste parfois lourd et terne, c'est que l'auteur n'est pas habitué à écrire dans la langue française, si rebelle aux compromis.

C'est encore, c'est surtout dû aux nombreuses citations indispensables qui souvent traduisent mal la pensée concise du Stagirite.

Nous nous sommes généralement servi de J. Barthélemy Saint-Hilaire. Pour l'Hermeneia nous renvoyons à la traduction de Jacques Laminne, beaucoup plus exacte et plus pénétrante que la précédente.

Louvain le 12 mai 1923.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE D'OUVRAGES A CONSULTER

I. — Textes d'Aristote

Aristotelis Opera edidit Academia regia Borussica (Berolini, 1831-1870).

Vol. I-II. *Aristoteles Graece* ex rec. Imm. Bekkeri. 1831.

Vol. III. *Aristoteles Latine* interpretibus variis 1831.

Vol. IV. *Scholia in Aristotelem* collegit Christ. Aug. Brandis. 1836.

Vol. V. *Aristotelis qui ferebantur librorum fragmenta* collegit V. Rose. *Scholiorum in Aristotelem supplementum* (H. Usener). *Index Aristotelicus* ed. H. Bonitz. 1870.

Aristotelis *Opera omnia Graece et Latine*, cum Indice nominum et rerum absolutissimo. Parisiis, edidit Firmin Didot et soc. (vol. I-V. 1848-1874 cur. F. Dübner, C. Bussemaker, Ac. Heitz).

Aristotelis *Organon Graece* ed. Theod. Waitz, 2 vol. Lipsiae, 1844-1846.

II. — Commentaires anciens

Commentaria in Aristotelem Graeca edita consilio et auctoritate Academiae litterarum regiae Borussicae. Berolini.

Vol. IV, p. 5. Ammonii *in Aristotelis de interpretatione librum commentarius* ed. Ad. Busse, 1887. — Ammonii *in Aristotelis Analyticorum Priorum* librum I commentarium ed. Max Wallies. Berolini, 1899.

Vol. XVIII, p. 3. Stephani *in Aristotelis de interpretatione* librum commentarius ed. M. Hayduck. Berolini, 1885.

Vol. II, p. 1. Alexandri Aphrodisiensis *in Aristotelis Analyticorum Priorum librum I commentarium* ed. Max. Wallies, Berolini, 1883.

Vol. XIII, p. 2. Joannis Philoponi *in Aristotelis Analyticorum Priorum libros commentarius* ed M. Wallies. Berolini, 1905.

Vol. XV. Joannis Philoponi *in Aristotelis de anima libros commentarius*, ed. M. Hayduck. Berolini, 1897.

Apulei Madauriensis *scripta quae sunt de philosophia cont.* Περὶ ἑρμηνείας recen. Paul Thomas. Lipsiae, 1908

De Hermeneuticis apud Syrios Aristoteleis scripsit Jo. Georgius Ern. Hoffmann adiectis textibus et glossario. Lipsiae, 1873.

Die Hermeneutik des Aristoteles in der arabischen Uebersetzung des Ishâk Ibn Hanain. Isid. Pollak, Abhandl. für die Kunde des Morgenl. 13. Band. Leipzig, 1913.

Bernays Isaac. *Ein nabatäischer Schriftsteller Commentar. Ammoni* Περὶ ἑρμηνείας. Renisches Museum N. F., t. XVII. 1862.

Boetii Anicii Manlii Severini *Commentarii in Librum Aristotelis* Περὶ ἑρμηνείας recensuit Car. Meiser. Lipsiae, 1877.

Migne. *Patrologiae cursus completus.* Series II. Eccl. latina. Parisiis, 1844-64.

Tom. 64. Boetius *in librum Aristotelis. — De interpretatione Editio prima seu minora commentaria. — Editio secunda seu maiora commentaria.*

Tom. 70. Cassiodorus, *De artibus ac disciplinis liberalium artium.*

Tom. 82. Isidorus Hispalensis *Etymologiarum seu Originum,* l. XX.

Tom. 101. Alcuinus Flaccus. *Opera didascalica. De dialectica.*

B. Alberti Magni. *Opera omnia.* T. I. *Opera Logica. Commentarii in libros De interpretatione.*

Comm. in Priora Analytica. Lugduni, 1651.

Sancti Thomae Aquinatis Opera omnia iussu impensaque Leonis XIII P. M. edita Romae.

Tom. I. *Expositio in Aristotelis libros Peri Hermeneias* cum synopsibus et adnotationibus Fr. Th.-M. Zigliara O. P. S. R. E. Cardinalis. Romae, 1882.

De propositionibus modalibus. Opusculum. Parisiis, 1881.

Summa Logicae. Parisiis, 1881.

Aegidius Columna *In libros Perihermeneias Expositio.* Venetiis, 1507.

Augustinus Niphus philosophus Suessuanus *Aristotelis* Περὶ ἑρμηνείας *liber.* Parisiis, 1540.

Dominicus Soto *Commentarii in Aristotelis dialecticam.* Salamancae, 1544.

Franciscus Toletus *Commentaria in universam Aristotelis logicam.* Parisiis, 1586.

Julii Pacii *in Porphyrii Isagogen et Aristotelis Organon commentarius.* 1605.

Collegii Conimbricensis *Commentaria in universam Dialecticam Aristotelis.* Coloniae, 1611.

Fonseca Petrus *Institutionum dialecticarum libri 8.* Coloniae, 1623.

Silvester Maurus. *Aristotelis opera omnia quae exstant brevi paraphrasi et litterae perpetuo inhaerente expositione illustrata tomi 4.* Tom. I. *Logica, Rhetorica, Poetica* editio opera Fr. Ehrle. Parisiis, 1855-6.

JOANNES A SANCTO THOMA. *Cursus philosophicus* tomi 3. Romae, 1636-37. Tom. I. *Logica*. Parisiis, 1883.

III. — Traductions et commentaires modernes

J. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. *La logique d'Aristote traduite en français pour la première fois et accompagnée de notes perpétuelles*. Tomes 1-4. Paris, 1844.

ADOLPHUS FRIDERICUS TRENDELENBURG. *Elementa logices Aristoteleae*. Berolini, 1845.

MICHELIS FR. *Aristotelis* Περὶ ἑρμηνείας *librum pro restituendo totius philosophiae fundamento interpretatus est*. Heidelberg, 1886.

JACQUES LAMINNE. *Le traité Peri Hermeneias d'Aristote*. Traduction et commentaire. Bruxelles, 1901.

EUG. ROLFES D[r]. *Aristoteles Perihermeneias* oder *Lehre vom Satz* neu übersetzt und mit einer Einleitung und erklärenden Anmerkungen versehen. Leipzig, 1920.

Aristoteles Lehre vom Schlusse oder *Erste Analytik* neu übersetzt und mit einer Einleitung und erklärenden Anmerkungen versehen. Leipzig, 1922.

IV. — Ouvrages spéciaux

M. ANTONIN RONDELET. *Théorie logique des propositions modales*. Paris, 1861.

LÉON BRUNSCHVICG. *La modalité du jugement*. Paris, 1897.

V. — Ouvrages généraux

THEOD. WAITZ. *De Hermeneiae Aristotelis capitibus I-X*. Habilitationsschrift. Magdeburgi, 1844.

ADOLF TEXTOR. *De Hermeneiae Aristotelis capitibus I-XI*. Dissertatio inauguralis. Berolini, 1870.

I. ZAHLFLEISCH, *Ueber die Aristotelischen Begriffe* ὑπάρχειν, ἐνδέχεσθαι, ἐξ ἀνάγκης ὑπάρχειν. Programm des Gymnasiums in Ried. 1878.

J. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. *De la logique d'Aristote*. Ouvrage couronné par l'Institut. Paris, 1838.

HEINRICH MAIER. *Die Echtheit der Aristotelischen Hermeneias*. 1900. Archiv für Geschichte der Philosophie, XIII.

LEO BRUNSCHVICG. *Qua ratione Aristoteles metaphysicam vim syllogismo inesse demonstraverit*. Parisiis, 1897.

MABILLEAU, L. *La logique d'Aristote*. Toulouse, 1884.

HEINRICH MAIER. *Die Syllogistik des Aristoteles.* Tübingen, 1896-1900.

VAIHINGER, H. *Erläuterung der Begriffe von möglich und unmöglich von Kant.* Kantstudien, 1902.

ASLAN, G. *Le jugement chez Aristote.* Paris, 1908.

GEORGES VOLAIT. *Die Stellung des Alexander von Aphrodisias zur aristotelischen Schlusslehre.* Halle, 1907.

ADOLF TRENDELENBURG. *Logische Untersuchungen.* Leipzig, 1870.

J. HAMILTON. *Perzeptionismus und Modalismus.* Leipzig, 1911.

WERNER WILHELM JAEGER. *Studien zur Entstehungsgeschichte der Metaphysik des Aristoteles.* Berlin, 1912.

AUGUSTE MANSION. *Introduction à la physique aristotélicienne.* Louvain, 1913.

HUSSERL EDMUND. *Logische Untersuchungen.* Halle, 1913.

GRABMANN MARTIN. *Die Geschichte der scholastischen Methode.* Freiburg, 1912.

Les commentaires de saint Thomas d'Aquin sur les ouvrages d'Aristote. Louvain, 1914. Annales de l'Institut supérieur de Philosophie.

JACQUES CHEVALIER. *La notion du nécessaire chez Aristote et chez ses prédécesseurs particulièrement chez Platon.* Paris, 1915.

CHARLES THUROT. *Études sur Aristote.* Paris, 1860.

ÉMILE BOUTROUX. *Études d'histoire de la philosophie. Aristote.* Paris, 1897.

CH. WERNER. *Aristote et l'idéalisme platonicien.* Paris, 1910.

G. GROTE. *Aristotle.* 2 vol[s]. London, 1884.

H. SIEBECK. *Aristoteles.* Stuttgart, 1902[2].

CLODIUS PIAT. *Aristote.* Paris, 1912[2].

CHARLES SENTROUL. *Kant et Aristote.* Mémoire couronné par la Kantgesellschaft. Louvain, 1913.

OCTAVE HAMELIN. *Le système d'Aristote.* Paris, 1920.

T. RICHARD. *Philosophie du raisonnement dans la science d'après saint Thomas.* Paris, 1919.

A. D. SERTILLANGES. *Saint Thomas d'Aquin.* Couronné par l'Académie française. 2 vol. Paris, 1922.

P. RICHARD, O. P. *Le probabilisme moral et la philosophie.* Paris, 1922.

NOËLE MAURICE DENIS. *L'être en puissance d'après Aristote et saint Thomas d'Aquin.* Paris, 1922.

GARRIGOU-LAGRANGE, O. P. *Le sens commun, la philosophie de l'être et les formules dogmatiques* [2]. Paris, 1922.

J. MARÉCHAL, S. J. *Le point de départ de la métaphysique.* Cahiers I et II. Paris, 1922-23.

La logique de Port-Royal. Édition nouvelle par A. FOUILLÉ. Paris, 1879.

J. FRIEDRICH FRIES. *System der Logik*. 1837. Leipzig, 1914.

STUART MILL. *A system of logic rationative and inductive*. London, 1863.

UEBERWEG FRIEDRICH. *System der Logik und Geschichte der logischen Lehren* [5]. Bonn, 1882.

DROBISCH MORITZ WILHELM. *Neue Darstellung der Logik* [5]. Leipzig, 1887.

URRÁBURU, S. J. *Logica*. Romae, 1890.

L. RABUS. *Logik und System der Wissenschaft*. Leipzig, 1895.

L. COUTURAT. *La logique de Leibniz*. Paris, 1901.

HUGON, O. P. *Logica*. Parisiis, 1903.

JOSEPH GEYSER. *Grundlagen der Logik und Erkenntnislehre*. Freiburg, 1909.

CHRISTOF SIGWART. *Logik* [4]. Tübingen, 1911.

PESCH TILMANN, S. J. *Institutiones logicae et ontologicae*. Friburgi Brisgoviae, 1914.

J. v. KRIES. *Logik*. Grundzüge einer kritischen und formalen Urteilslehre. Tübingen, 1916.

WILHELM WUNDT. *Logik*. Stuttgart, 1911-20.

ALOÏS RIEHL. *Logik und Erkenntnislehre* (Kultur der Gegenwart. Teil I, Abt. VI. Systematische Philosophie). Leipzig, 1921.

D. J. MERCIER (le Cardinal). *Logique* [7]. Louvain, 1922.

M. KAPPES. *Aristotelis Lexicon*. Paderborn, 1863.

L. SCHUTZ. *Thomas Lexicon*. Paderborn, 1895.

RUDOLF EISLER, *Wörterbuch der philosopischen Begriffe*. 3 Bände. Berlin, 1910. Mitter.

ÉTIENNE GILSON. *Index scholastico-cartésien*. Paris, 1913.

M[se] SCHWAB. *Bibliographie d'Aristote* (mémoire couronné par l'Institut de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). Paris, 1896. 13 numéros se rapportant à l'Hermeneia ont été indiqués par nous plus haut.

CARL PRANTL. *Geschichte der Logik im Abendlande*. 5 vol. Leipzig, 1855-1870.

EDUARD ZELLER. *Philosophie der Griechen*. 5 vol. Leipzig, 1876-1881.

TH. GOMPERZ. *Die Griechischen Denker*. 3 vol. Leipzig, 1907.

M. DE WULF. *Histoire de la philosophie médiévale* [4]. Louvain, 1912.

GASTON SORTAIS, S. J. *La philosophie moderne depuis Bacon jusqu'à Leibniz*. 2 vol. Paris, 1920-1922.

FRIEDRICH UEBERWEG. *Grundriss der Geschichte der Philosophie*. Elfte Auflage von D[r] Karl Praechter. 4 vol. Berlin, 1920.

INTRODUCTION

Les jugements modaux sont connus depuis la haute antiquité. On les a appelés : *propositiones modales*, *enunciationes modales*, *enunciationes modificativae*, *enunciata modificata*, πρότασεις τροπικαὶ, αἱ μετὰ τρόπου πρότασεις, ἀπόφανσεις μετὰ τρόπου: d'autres, au contraire, en ont traité sans leur donner de dénomination spéciale. Les philosophes d'ailleurs ne se sont pas mis d'accord sur cette question difficile.

C'est à Aristote qu'il faut remonter. Il en avait longuement traité. Ses commentateurs l'ont suivi dans cette voie ; les scolastiques après eux reprenant la théorie traditionnelle l'ont minutieusement étudiée, pour la détailler et l'enrichir. Certains scolastiques contemporains continuent encore à s'en occuper en logique dans leurs traités plus volumineux.

Au contraire, les Modernes, soucieux de se débarrasser du passé, mentionnent à peine la théorie de la modalité. Déjà Thomas Reid soulignait cette attitude des modernes vis-à-vis des syllogismes modaux. « Cette branche de la doctrine des syllogismes, dit-il, si soigneusement traitée par Aristote, était tombée sinon dans le mépris, du moins dans l'oubli, à une époque où la doctrine des syllogismes purs continuait à obtenir une haute estime » [1]).

Ils vont même jusqu'à exclure du domaine de la logique cette question capitale — cette opposition d'attitude s'explique suffisamment.

Dans les philosophies modernes la psychologie a pris une

1) *Analyse de la logique d'Aristote,* ch. IV, sect. VI, trad. Jouffroy, t. I, p. 182.

place sans cesse grandissante [1]). Elle a empiété sur le domaine des autres branches philosophiques [2]). Elle a même prétendu tout dominer. Beneke, en effet, ne prônait-il pas un pan-psychologisme [3]) ? Les problèmes logiques risquent chez les contemporains d'être absorbés par la psychologie ; c'est le psychologisme.

Nous concédons volontiers que les préoccupations d'Aristote dans sa *Logique* répondent moins aux besoins d'aujourd'hui. C'est pour cela peut-être qu'on en a moins traité. Il faudra remarquer encore que les langues modernes, et les habitudes de langage inhérentes à leur emploi offrent à qui veut exprimer la pensée concise de l'Organon de grosses difficultés.

Joseph Geyser a raison de dire qu'il n'y a pas encore d'étude complète sur la théorie logique de la modalité. Non seulement l'histoire de ce problème reste à faire, mais il faudra comparer sur cette question les anciens et les modernes ou contemporains [4]).

Cependant, nous le verrons, l'étude de ce problème est bien féconde, car elle permet en outre de pénétrer plus à fond la nature du jugement ou du raisonnement en général.

Et tout d'abord, Aristote a-t-il lui-même introduit en philosophie le problème de la modalité des jugements ?

Non, répondent pas mal de scolastiques [5]). Car dans le chapitre XIII de l'*Hermeneia* il critique et corrige le tableau de consécution des propositions modales donné au début de

1) De Wulf, *Histoire de la philosophie*. Traité élémentaire, t. II. Louvain, 1920, p. 468.

2) De Wulf, *ouv. cité*, p. 517.

3) *Lehrbuch der Psychologie als Naturwissenschaft*, p. 54.

4) *Grundlagen der Logik und Erkenntnislehre*. Freiburg in Breisgau, 1909, p. 237.

5) Voir entre autres Albertus Magnus, Opera omnia, t. I, *Opera logica*. Lugduni, 1651, p. 281. — S. Thomas, *Expositio in libros Perihermeneias*. Romae, 1882. Editio Leonina, p. 111.

ce chapitre. Il semble donc qu'avant lui des anciens avaient déjà traité la question.

Mais, répondons-nous, il n'est rien resté des écrits visés par Aristote. Nous pouvons donc attribuer au Stagirite la paternité de ces thèses. Avec la précision et la subtilité qui le caractérisent, il a appliqué aux propositions modales tout ce que la théorie du jugement contient de vraiment essentiel. Sans doute, dégager sa pensée n'est pas une chose facile : il est pour cela trop concis, trop laconique. D'autre part le traité de l'*Hermeneia* paraît inachevé, ce qui cause de sérieuses difficultés. Ce qui reste vrai en tout cas, c'est qu'il a donné la théorie complète du jugement modal. Il en a expliqué la nature, il a montré les inférences immédiates auxquelles conduisent l'opposition, l'équivalence, la subordination et la conversion des propositions modales.

Puis, il consacre la majeure partie du premier livre des Αναλυτικὰ Πρότερα aux syllogismes modaux [1]). Elle couronne la précédente étude. « Merveille de précision et de subtilité » [2]) elle constitue une des sections les plus difficiles et les moins connues des *Analytiques* [3]), si difficile que les logiciens l'appelaient « crux logicorum » [4]). Mais elle achève la pensée du Stagirite, la théorie du jugement dans l'Organon devant, selon Aristote, servir de base à celle du syllogisme.

Dans la présente étude nous nous bornerons au problème des jugements modaux, réservant pour plus tard la théorie des syllogismes modaux.

1) En effet de 46 chapitres des Premiers Analytiques (3, 8-23) 17 occupent les syllogismes modaux.

2) Léon Brunschvicg, *La modalité du jugement*. Paris, 1897, p. 49.

3) O. Hamelin, *Le système d'Aristote*. Paris, 1920, p. 187.

4) P. Hugon, *Logica*. Parisiis, 1903, p. 211.

L'AUTHENTICITÉ DE L'*HERMENEIA*

Aristote a exposé sa pensée sur la modalité du jugement dans les chapitres XII et XIII de son petit traité Περὶ ἑρμηνείας et dans les chapitres III, XIII, XVII, des *Premiers Analytiques* à propos de la conversion des propositions modales.

Pour Aristote, en effet, la conversion des propositions n'est qu'un des moyens les plus fréquents de la réduction de deux autres figures de syllogismes à la première, la plus parfaite et la plus claire.

L'authenticité des *Premiers Analytiques* est hors de doute. On a fort contesté celle de l'*Hermeneia* et cependant, comme l'a bien mis en lumière Heinrich Maier,elle est certaine encore [1]).

C'est l'attitude étrange d'Andronic de Rhodes qui justifie ces divergences de vue. Celui-ci proclame l'*Hermeneia* inauthentique. Car nous y trouvons, les νοήματα qualifiés simplement comme παθήματα τῆς ψυχῆς et pour les preuves il faut retourner au traité *De l'âme* qui, selon Andronic, ne renferme pas cette expression. La raison alléguée, on le voit, n'est pas suffisante. « Aujourd'hui, dit bien à propos Barthélemy Saint-Hilaire, une preuve aussi vague paraîtrait tout à fait insuffisante à la philologie » [2]).

Déjà le commentateur anonyme soulignait bien qu'il ne s'agit pas ici d'une expression déterminée, mais plutôt de la doctrine du traité *De l'âme* [3]).

1) *Die Echtheit der Aristotelischen Hermeneutik.* 1900. « Archiv für Geschichte der Philosophie », XIII, pp. 23-72.

2) *De la logique d'Aristote,* ouvrage couronné par l'Institut. Paris, 1838, p. 53.

3) Brandis, *Schol.* 94a 28s.

Il est vrai qu'Andronic n'a pas pu trouver la doctrine du περὶ ψυχῆς dans le passage I, 16, a 8-13 de l'*Hermeneia*. Cependant là est bien la pensée du Stagirite comme l'a justement remarqué Boèce : « Andronicus librum hunc (sc. Perihermeneias) Aristotelis esse non putat... non intelligens in libro Aristotelem passiones animae non pro affectionibus, sed pro intellectibus posuisse... Quare non audiendus est Andronicus, qui propter passionum nomen hunc librum ab Aristotelis operibus separat » [1]).

E. Rolfes explique bien le passage de l'*Hermeneia* [2]) : Aristote y vise les idées produites en nous par une double passion : celle que nous subissons de la part des objets, et celle de la chose qui devient connue. Il note que dans le traité *De l'âme* (I, ch. 1, 403, a 3-5) les pensées sont appelées πάθη et un peu plus loin (403, a 10) ἔργα ἢ παθήματα, car dans la pensée humaine il y a action-passion.

Mais, si la doctrine des deux traités est une, nettement aristotélicienne, de part et d'autre, il est d'autant moins facile d'indiquer le passage du traité *De l'âme* qu'il en faudrait rapprocher.

Philopon l'avait déjà tenté, mais sans y réussir. Il soutient, en effet, que le passage de l'*Hermeneia* doit être rapporté au *De anima*, l. I, ch. I, 402, a 9 [3]).

Vers le milieu du XIXe siècle et plus tard les philosophes et

1) MIGNE, *Cursus patrologicus*, t. 64, pp. 397, 398.

2) Hiermit sind die Gedanken gemeint, die durch ein Leiden (πάθος), seitens der gedachten oder erkannten Dinge und seitens des sog. wirkenden Verstandes in der Seele erzeugt werden. In *de anima*, I, 1, werden eben diese Gedanken das eine Mal einfach πάθη genannt, 403a 3-5, das andere Mal steht für sie der doppelte Ausdruck ἔργων ἢ παθημάτων der Fähigkeiten oder Erleidungen. Zeile 10 f. Beim menschlichen Denken durchbringt sich eben Aktivität und Passivität. *Aristoteles Perihermeneias neu übersetzt und mit einer Einleitung und erklärenden Anmerkungen versehen*. Leipzig, 1920, pp. 30 u. 3.

3) *Comm. in Aristotelem De anima*. HAYDUCK, 27, 21 ss., vol. XV. Berolini, 1897.

philologues distingués comme Théodore Waitz [1]), Adolf Fr. Trendelenburg [2]), Susemihl, ont unanimement déclaré qu'on doit comparer livre III, ch. 6 du traité de περὶ ψυχῆς (430, a 26-28 ; b 3 ss.) et *Hermeneia,* I, 16, a 6-13.

Mais Bonitz remarque que « quae ψγ6 disputantur quamquam recte citari possunt ad 16, a 10-13, non possunt referri ad superiora 16, a 6-8, quibus addita est psychologiae mentio » [3]).

Il compare donc ce passage à *De anima,* II, ch. 5, 417, b 25. C'est la raison pour laquelle Heinrich Maier déclare que le passage incriminé a été glissé maladroitement par un copiste, et *Hermeneia* — I, 16, a 8 — est parfaitement d'accord avec le *De anima*, III, 6, mais occupait primitivement la place dans le verset 13 après le mot ἀληθές [4]).

La chose paraît d'autant plus vraisemblable que le traité de l'*Hermeneia* est d'une rédaction inachevée. Nous aurons nous-même l'occasion de le constater à propos de l'ordre des modales.

Faut-il dire en outre qu'Alexandre d'Aphrodisie, l'exégète par excellence d'Aristote, dont les jugements ont eu le plus grand poids et que la postérité a appelé le second Aristote, ne partage pas non plus l'opinion d'Andronic [5]).

« Andronicus, écrit Boèce, librum hunc (sc. Perihermeneias) Aristotelis esse non putat, quem Alexander vere fortiterque redarguit » [6]).

Alexandre montre que Théophraste, en écrivant son Περὶ

1) Il dit expressement « Locus quem respicit Aristoteles est de anima III c 6 », *Organon*. Lipsiae, 1844, v. I, p. 326.

2) Aristote, *De Anima*². Berlin, 1877, p. 410.

3) *Judex aristotelicus,* 97 b 50 ss.

4) *Ouv. cité*, pp. 35-37.

5) « Τὸ περὶ ἑρμηνείας Ἀριστοτέλους ἐστιν, ἀλλ' οὐχ ὡς Ἀνδρόνικός φησιν ». *Comm. graec.*, vol. II, p. 1. Berolini, 1883, ed. M. Wallies, pp. 160, 161. Scholia, 183 b 1.

6) Migne, t. 64, p. 397.

καταφάσεως καὶ ἀποφάσεως, avait entre les mains le livre de l'*Hermeneia*.

Ammonius accuse même Andronic d'injustice en ce qui concerne l'origine aristotélicienne du traité [1]).

Boèce, dans son second commentaire sur l'*Hermeneia*, non seulement confirme la pensée d'Alexandre d'Aphrodisie, mais a très bien résumé la réfutation qu'Alexandre avait faite d'Andronic de Rhodes.

Il constate à plusieurs reprises que Théophraste se servait du traité de l'*Hermeneia*.

« Et Theophrastus quidem in eo libro quem de Affirmatione et Negatione composuit de enunciativa oratione tentavit ».

Plus loin il continue :

« Quod Theophrastus ut in aliis solet cum de similibus rebus tractat, quae scilicet ab Aristotele ante tractata sunt, in libro quoque de Affirmatione et Negatione *iisdem* aliquibus *verbis utitur* quibus in hoc libro Aristoteles usus est... Idem quoque Theophrastus dat signum hunc Aristotelis librun esse, in omnibus enim in quibus ipse disputat post magistrum, leviter ea tantum tangit quae ab Aristotele dicta ante cognovit, alias vero diligentius res ab Aristotele tractatas exsequitur. Hic quoque idem fecit, nam, quae Aristoteles hoc libro de enunciatione tractavit leviter ab illo transcursa sunt, quae vero magister eius tacuit ipse subtiliore modo considerationis adiecit... Hic maxime Aristotelis liber esse putandus est » [2]).

Les autres commentateurs anciens ne voient non plus dans l'écrit de Théophraste qu'une explication du Περὶ ἑρμηνείας serrant le texte d'assez près.

1) Οὐχ ἄρα δικαίως ὁ Ἀνδρόνικος νόθον ὑπώπτευσεν εἶναι τοῦ φιλοσόφου τὸ βιβλίον. *Comm. graec.*, tr. 6. Ad. Busse, 1897. Berolini, p. 7, v. 13-14.

2) Migne, *Cursus Patrologicus completus*, t. 64, p. 397.

Cette opinion est d'ailleurs confirmée par l'étude des fragments de Théophraste. Le successeur d'Aristote utilisait comme une œuvre bien connue de son maître le traité en question [1].

Une étude directe de l'écrit du Περί λέξεως d'Eudème de Rhodes montre également que ce disciple immédiat connaissait bien la pensée d'Aristote développée dans l'*Hermeneia*.

Octave Hamelin prouve dans sa récente étude sur Aristote que les écrits scientifiques du fondateur du Lycée composant notre collection aristotélicienne ont été connus et propagés non seulement par la bibliothèque de Théophraste, mais aussi par d'autres exemplaires [2].

D'abord d'autres écoles philosophiques les connaissaient.

Qu'on se rappelle les opinions de Possidonius sur la physique [3] ; ce que nous rapporte Cicéron de Panaetius et du Stoïcien Hérille de Carthage ; qu'on se souvienne de la polémique contre la doctrine d'Aristote, conduite avec acharnement par les Mégariques soit du vivant d'Aristote soit après lui, du dialogue de Stilpon, le dernier des Mégariques, intitulé « *Aristote* » ; de l'écrit de l'épicurien Hermarque πρὸς Ἀριστοτέλην, et l'on sera convaincu qu'en dehors de l'école péripatéticienne, on était en possession des copies des ouvrages du maître.

Nous savons quelle activité philosophique déployait l'école d'Aristote [4].

Les disciples immédiats du Stagirite comme Théophraste,

1) H. Maier, *ouv. cité*, pp. 51-64.

2) *Ouv. cité*, pp. 60-73.

3) Zeller, *Philosophie der Griechen*, IIIa 599.

4) Οἱ γὰρ μαθηταὶ αὐτοῦ (sc. Ἀριστοτέλους) Εὔδημος καὶ Φανίας καὶ Θεόφραστος κατὰ ζῆλον τοῦ διδασκάλου γεγραφήκασι κατηγορίας καὶ περὶ Ἑρμηνείας καὶ Ἀναλυτικήν. *David prolegg. ad Porph. Isag.* Brandis *Scholia*, p. 28a en note. Ἀπὸ τοῦ γέγραφθαι ἑτέροις κατὰ ζῆλον Ἀριστοτέλους ὁμώνυμα συγγράμματα καὶ φέρεσθαι ἐν αὐτοῖς ἀντὶ... τοῦ περὶ Ἑρμηνείας τὸ περὶ καταφάσεως καὶ ἀποφάσεως. *Anonyme Schol.*, 94 b 14-17.

Eudème, Phanias, ami de Théophraste, Dicéarque, Aristoxène ont publié des ouvrages inspirés du maître ; pour cela il leur fallait avoir sous la main ses ouvrages mêmes, ou des copies.

Guillaume Jaeger soutient même que la propagation des ouvrages d'Aristote par copies n'est pas douteuse. Ces copies, selon lui, constituent une sorte d'édition à l'usage des disciples en même temps qu'un stade primitif de l'histoire des écrits aristotéliciens [1]).

Pour Théophraste lui-même, la chose paraît naturelle vu le nombre d'élèves qu'il réunissait à son cours [2]).

Straton passe pour avoir été « le plus original d'entre les péripatéticiens » [3]). Deuxième chef de l'école, il ne faisait pourtant que suivre fidèlement Aristote, quand il ne le contredisait pas nettement, mais l'une et l'autre attidudes supposaient une connaissance précise des écrits du Stagirite.

Plus tard, nous voyons que Critolaüs, le cinquième Scholarque du Lycée — au témoignage de Cicéron [4]) — imite ses prédécesseurs en interprétant directement et de près Aristote.

Quant à Eudème, il est vraisemblable qu'il se sera fixé à Rhodes, sa patrie, après son départ d'Athènes. Il ressort de sa Physique que son école conservait les écrits d'Aristote [5]). C'est à leur sujet — du texte de la Physique — qu'il a dû écrire à Théophraste.

1) « Die einzelnen Schriften werden durch Abschriften unter den Schülern verbreitet gewesen sein... Ebenso müssen von den aristotelischen λόγοι Abschriften in den Händen der Schüler gewesen sein. Diese Art der Verbreitung in Verbindung mit Vorlesung durch den Philosophen selbst bildet den Inbegriff der ἔκδοσις eines aristotelischen λόγος, einer aristotelischen ἱστορία ». *Studien zur Entstehungsgeschichte der Metaphysik des Aristoteles*. Berlin, 1912, p. 145.

2) D'après Diogène, Laerte Théophraste a eu dans son école un nombre assez considérable d'élèves allant jusqu'à deux mille (v. 37 cité par E. Zeller, p. 807, 4). Il faut ajouter que par le témoignage de Diogène on ne peut savoir exactement si ce nombre indique la somme totale des élèves pendant toute la durée de son enseignement ou l'ensemble de son auditoire à un moment donné.

3) O. Hamelin, *ouv. cité*, p. 69.

4) *De finibus*, V, 5, 14.

5) E. Zeller, *ouv. cité*, pp. 869, 4, 871, 4.

D'après Athénée, Ptolémée Philadelphe avait tiré ses collections et d'Athènes et de Rhodes. On est tenté de croire que la bibliothèque d'Eudème aurait passé à Alexandrie. Toujours est-il qu'elle constituait pour les copistes une source indépendante de la bibliothèque de Théophraste.

L'authenticité de l'*Hermeneia* est confirmée à plusieurs reprises par Ammonius [1]). L'anonyme range aussi l'*Hermeneia* parmi les ouvrages authentiques d'Aristote [2]).

D'après l'étude de J. G. Hoffmann sur les traductions et les commentaires syriaques de l'*Hermeneia* l'origine aristotélicienne du traité est incontestable.

Selon l'auteur, les commentaires d'Aristote forment le pivot autour duquel se déploie toute l'activité philosophique des Syriens. Il en résulte que si la connaissance de travaux syriaques est indispensable pour l'histoire de la philosophie chez les Arabes et chez les Juifs, elle est de toute utilité pour la restitution du texte d'Aristote [3]).

Le plus ancien interprète syrien, dont nous possédions les fragments est le nestorien Probe (Prôbhâ Πρόβος Probus), disciple de l'évêque Ibas (Hibhâ) d'Edesse au milieu du vᵉ siècle.

Il a laissé des commentaires sur l'*Hermeneia*, sur les

1) Γνήσιόν ἐστι τὸ σύγγραμμα τοῦτο τοῦ Ἀριστοτέλους. *Comm. graec.*, IV, p. 6. Berolini, 1897, p. 1.

Πρὸς δὲ τὸ γνήσιον εἶναι τοῦ φιλοσόφου το βιβλίον οὐδεὶς ἠξίωσε... ἀμφιβαλεῖν. *Comm. graec.*, IV, p. 6. Berolini, 1897, p. 5, v. 25-26 et autres endroits.

2) Brandis, *Scolia*, 34.

3) « Syriacis Aristotelis eiusque commentatorum versionibus non modo supersedere non potest, sed initium capere ab eis debet, cuiuscunque ad philosophiam semiticarum nationum cognoscendam interest, ut quam facillimum sibi rectumque aditum comparet. Nam cum totius apud Arabes Judaeosque philosophiae cardo vertatur in Aristotelis scriptis commentandis, quae Arabibus simul cum commentariis Syri tradiderunt, et vix ullam versionem Arabicam fuisse credibile est, quin ex aliqua Syriaca penderet... Ad cuius (sc. Aristotelis) textum restituendum... versiones Syriacae antiquiores, dummodo earum lectio sit caute et secundum certam rationem recognita, inter primos erunt auctores ». *De Hermeneuticis apud Syros Aristoteleis*, p. v. Lipsiae, 1873.

Premiers Analytiques et sur les *Réfutations des Sophistes* [1]).

Dans la préface du premier, inspiré de sources antérieures à celles qu'utilisait Ammonius [2]), il déclare nettement : « Aristotelis esse hunc (sc. Perihermeneias) librum notum est hinc : quod analytica, librum eum, qui post hunc est, categorias, librum eum qui ante hunc, concessum est ab eo factas esse. Non vero conveniens fuisset ei primum et postremum facere, et eum qui in medio praetermittere. Verum etiam alioquin quoque habitus sermonis et varietas cogitationum declarant, ipsius esse eum » [3]).

Cet avis est partagé par Grégoire, qui interprète tout l'Organon au début du VIIIe siècle. Sa traduction qui jouissait d'une grande autorité s'est conservée jusqu'à nos jours [4]). Enfin citons Bazvad (entre 900 et 1200) qui a beaucoup emprunté à Probe [5]).

Voilà, semble-t-il, bon nombre d'arguments externes. Aussi, ne faut-il point s'étonner de voir l'*Hermeneia* figurer dans tous les catalogues des ouvrages aristotéliciens, que nous a légués l'antiquité.

Il faudrait y ajouter cependant les références multiples. Péripatéticiens et adversaires y recourent.

En voici un exemple, cité par E. Zeller [6]). Il établit une relation nette entre l'*Hermeneia* et certaines théories des Mégariques. Selon lui, le chapitre IX de l'*Hermeneia* n'est qu'une réponse aux attaques des élèves de l'école d'Eubulides qui avait dirigé contre Aristote le célèbre argument du Κυριεύων de Diodore Cronos.

1) Ueberweg, *Grundriss des Geschichte der Philosophie*. Berlin, 1915, p. 364.

2) J. Hoffmann, *ouv. cité*, adnotationes 22, 42, 52, 63, 94, 111, 128, 160, pp. 112-140.

3) *Ibid.*, p. 93.

4) Optimum autem Gregoriani nominis monumentum versio est organi Aristotelei », *ouv. cité*, p. 150. « Gregoriana versio... singularem obtinet dignitatem », *ouv. cité*, p. 19.

5) *Ouv. cité*, p. 153.

6) *Philosophie der Griechen*, II, 1⁴, 246.

Cet argument ne perd rien de sa valeur dans l'hypothèse où le chapitre IX eût déjà été remanié dans le but de répondre aux Mégariques [1]).

Octave Hamelin soutient la même thèse à propos d'Epicure: « La doctrine si purement aristotélicienne, dit-il, qu'a professée Epicure sur les propositions touchant le futur ne peut s'expliquer que si Epicure avait sous les yeux le chapitre IX de l'*Hermeneia* [2]).

A tout cela on objectera que ce traité n'est pas cité par Aristote dans ses ouvrages. Nous ne parlerons pas du chapitre XX de la *Poétique* d'authenticité douteuse. Il semble plutôt — c'est l'avis de H. Maier — que quelques définitions tirées du traité de l'*Hermeneia* auraient été intercalées par un des continuateurs du Stagirite pour appuyer sa propre doctrine, à savoir : que la langue existe de nature et n'est pas le produit d'une élaboration [3]).

L'absence de citations dans les ouvrages d'Aristote n'est pas une preuve contre l'authenticité de l'*Hermeneia*, qui appartient à ses derniers écrits.

Positivement nous voyons que l'*Hermeneia* se réfère à la *Psychologie* (I, 16a 6-8, 10-13), à la *Poétique* (IV, 17a 55-1456b 8-20), à la *Rhétorique* (III), au traité des *Réfutations des Sophistes* (VI, 17a 33-34) [4]), aux *Premiers Analytiques* (IX, 19b 3), aux *Topiques* (XI, 20b 26) et à en croire H. Maier même à la *Métaphysique* (Z. XII est cité dans V, 17a 14) [5]).

Ce traité appartiendrait donc à la fin de la vie d'Aristote.

Admettons même qu'Aristote dans l'*Hermeneia* ne fasse, comme on le prétend, aucune allusion à ses autres traités.

Mais cela suppose que cet ouvrage a été publié par le

1) O. Hamelin, *Le système d'Aristote*. Paris, 1920, p. 28.
2) *Ouv. cité*, p. 71.
3) *Die Echtheit der Aristotelischen Hermeneutik*, p. 50.
4) J. Laminne, *Le traité Peri Hermeneias d'Aristote*. Bruxelles, 1901, p. 13.
5) *Ouv. cité*, p. 41.

Stagirite à la façon d'un ouvrage moderne, qu'il y a développé une pensée une, avec le souci de fournir un tout complet, parfaitement intelligible, se rapportant à ses précédentes publications et avec le désir de répondre aux préoccupations actuelles. L'auteur y ferait présent à Athènes, avide d'une philosophie complète et solide, d'une pensée longtemps mûrie [1]).

Si cette hypothèse est abandonnée, mise en doute ou controuvée, l'argument n'a plus de valeur probante.

Or, il semble d'après le travail de Werner Wilhelm Jaeger qu'il faille l'abandonner.

Il paraît bien qu'Aristote soit avant tout un professeur en exercice. Sa méthode est fonction des besoins pratiques de l'enseignement. Il réfléchit, utilise la pensée de ses devanciers pour la dépasser. Il est clair que nous devons tenir compte de l'évolution progressive de ses idées. Il va se perfectionnant. L'opposition à certains de ses contemporains et le souci de former ses disciples l'obligent à préciser ses vues. Il nous faudrait donc voir dans l'œuvre d'Aristote, telle que nous la

1) Lange ist man, dit W. Jaeger, bei der Erklärung aristotelischer Werke von den allgemeinen Vorausetzungen und Entstehungsbedingungen des Buches ausgegangen,welche die moderne Buchtechnik geschaffen hat. Man fasste eine πραγματεία des Philosophen auf als ein Werk, das der um die Vermehrung klarer und gehaltvoller wissenschaftlicher Literatur eifrig besorgte Autor anfertigt, um es der Welt seines Faches zur Beurteilung vorzulegen, um es zur Förderung der Diskussion über eine beliebige Materie « auf den Markt zu werfen ». Es ist an ein unbestimmtes Publikum adressiert. Das lese- und bildungswütige Athen eilt zum βιβλιοπώλης, um die aufklärenden Bücher des fortschrittlich gesinnten Professors zu kaufen. Dann bei näherem Studium der einzelven Werke kam man zum Teil zur Ansicht, dass dieses oder jenes von ihnen nicht die letzte Feile erfahren habe oder erst am «Lebensabend» des Philosophen in Angriff genommen sei. So erklärte sich der teils skizzenhafte teils bruchstückartige Charakter mancher Werke. Erst allmählich gewöhnte man sich an die Vorstellung, dass literarische Tätigkeit der Philosophen nur in enger Verbindung mit ihrem Lehrberuf sich entwickelt habe, dass wir mithin, gleichviel ob wir den Phaidros oder den Kratylos, die aristotelische Physik oder die Topik interpretieren, bei jedem Schritt an diesen Zweckzusammenhang denken müssten ». *Studien zur Entstehungsgeschichte der Metaphysik des Aristoteles.* Berlin, 1912, pp. 131-132.

possédons aujourd'hui, non une œuvre lentement réfléchie, donnant une synthèse de la pensée du maître, mais des leçons et des cours professés devant un public déterminé, restreint, bien connu d'Aristote [1]).

Dès lors, on ne peut exiger ni une unité aussi rigoureuse ni des références aux précédents travaux. Le maître traitait successivement une série de questions d'une science quelconque sans les déduire l'une de l'autre [2]).

Il revenait aux mêmes thèses pour les approfondir [3]).

De fait l'unité que l'on découvre n'est pas celle d'une systématisation claire et simple, c'est celle d'un ensemble d'études qui révèlent la même méthode et le même souci fondamental [4]).

Mais ce qui prouve la provenance aristotélicienne c'est l'analyse de la doctrine du traité.

H. Maier remarque très justement, que même ceux qui contestent l'authenticité du traité, reconnaissent que la doc-

1) « Aus der Praxis der Vorlesung heraus müssen aristotelische Lehrschriften verstanden werden », *ouv. cité*, p. 187.

2) « Die Grundform dieser Vorlesungsschriften ist die Methodos, die Einzelgebiete der προκειμένη ἐπιστήμη isoliert und nach Möglichkeit mit allseitig umgreifender Dialektik behandelt », *ouv. cité*, p. 185.

3) Nur in der Schule, für die Schule konnte ein organisatorischer Genius eine schriftstellerische Production entfalten, die immer von neuem umzulernen, nachzuprüfen, umzuschreiben sich als heilige Plicht auferlegte. So kamen die Einschaltungen und Nachträge in unsere Texte, so kleidete sich die kritische Untersuchung in die bewegliche Form der Abhandlung, in der Genauigkeit und Allseitigkeit in der Erörterung des Speziellen den weitesten Spielraum gewährte und dem Autor beim mündlichen Vortrag dieser Schriften die Freiheit der Umordnung und der dem besonderen Zwecke angepassten Auswahl lies, *ouv. cité*, p. 187.

4) Wir müssen uns deshalb wieder entsinnen dass, das, was wir besitzen, nicht πολιτικὴ, φυσικὴ, μεταφυσικὴ heisst, sondern richtig πολιτικὰ, φυσικὰ, μεταφυσικὰ γράμματα, also nicht absolute, sondern kollektive Einheiten bildet », *ouv. cité*, p. 160.

Quoique l'auteur intitule son travail *Studien zur Entstehungsgeschichte der Metaphysik des Aristoteles* sa pensée dépasse ces cadres, sa thèse est plus générale. Une étude de la Topique, de la Physique, de la Politique, de l'Ethique donnerait, dit-il, les mêmes conclusions, pp. 148-163.

trine y contenue s'accorde dans son essence avec l'enseignement du Stagirite [1]).

Qu'elle soit d'Aristote et étroitement apparentée aux *Premiers Analytiques*, c'est ce qui apparaît à mesure qu'on étudie le texte de plus près.

Bornons-nous à quelques exemples clairs.

Le chapitre II des *Premiers Analytiques* constitue le résumé de la théorie de la proposition telle quelle est développée dans l'*Hermeneia*. Les chapitres XIII et XVII de ces *Analytiques* contiennent la même doctrine des propositions modales du possible et du contingent et de l'opposition des impossibles et des nécessaires. Le chapitre III du livre second des *Topiques* donne la même doctrine des contraires que l'*Hermeneia.* Dans le chapitre I des *Réfutations des Sophistes*, p. 165, a 7, Aristote rappelle l'emploi des mots pour représenter les choses et la pensée et il se sert pour cela d'une expression identique à celle dont il s'est servi dans l'*Hermeneia :* Ἀλλὰ τοῖς ὀνόμασιν ἀντὶ τῶν πραγμάτων χρώμεθα συμβόλοις (165a 7).

Ἐστὶ μὲν οὖν τὰ ἐν τῇ φωνῇ τῶν ἐν τῇ ψυχῇ παθημάτων σύμβολα (16a 3-4).

En résumé, critique externe et critique interne aboutissent à montrer l'authenticité de l'*Hermeneia*. Les anciens depuis Alexandre d'Aphrodisie, le moyen âge, l'époque moderne jusqu'au milieu du XIXᵉ siècle ne l'avaient pas mise en doute.

Nous ne parlerons pas des écrivains de la Renaissance et des XVIᵉ et XVIIᵉ siècles comme Louis Vivès, Pierre de la Ramée, M. Nizolli de Modène, Francesco Patrizzi, Pierre Gassendi et les autres.

La philosophie de ce temps affecte un grand mépris pour la tradition.

« Si l'on excepte Bacon, Gassendi et Leibniz, dit G. Sortais,

1) « Auch da, wo die aristotelische Herkunft des Werkchens bestritten wird, pflegt man anzuerkennen, dass sein Inhalt mit den Anschauungen des Stagiriten im wesentlichen übereinstimme ». *Echtheit der aristotelichen Hermeneutik*, p. 25.

les grands philosophes et leurs disciples ignorent, de parti pris, la philosophie ancienne, qui est vraiment pour eux *terra incognita*. Seul Leibniz sut allier le respect à la connaissance. Les autres y compris Bacon et Gassendi en ce qui concerne surtout le Péripatétisme professent pour les vieilles Écoles un orgueilleux dédain. Epicure cependant trouve grâce devant Gassendi » [1]).

A propos de notre traité P. Ramus écrit : « L'*Hermeneia* est un livre monstrueux, dont le titre même imaginé sans doute par un écolier ignorant indique assez toute l'insuffisance » [2]).

Ceci n'est que paroles ; en réalité Ramus pense tout autrement, c'est ce qu'ont déjà remarqué des contemporains. « A entendre les véhémentes objurgations dont le novateur poursuit sans trêve Aristote, on s'attend à le voir faire table rase de ses préceptes. N'est-ce pas la seule façon de prouver efficacement qu'il s'est affranchi de la tutelle du Maître ? Or il est assez piquant de constater que « c'est à lui que Ramus lui-même a emprunté ses meilleurs préceptes » ; c'est de lui notamment qu'il s'est inspiré dans la théorie du raisonnement. Souvent les innovations sont purement verbales. Ces emprunts plus ou moins déguisés n'avaient point échappé à la maligne perspicacité des contemporains :

> Hic in Aristotelis dum famam et dogma vagatur,
> O ! quantum debet Ramus Aristoteli » [3]).

M. Nizzoli est ridicule dans son emportement contre Aristote, il est facile de s'en rendre compte dans son traité *Contra Pseudophilosophos*.

Ne se vante-t-il pas de détruire d'un trait de plume l'œuvre logique élaborée en 2.000 ans [4]).

1) *La philosophie moderne depuis Bacon jusqu'à Leibniz*. Paris, 1920, p. 93.
2) *Scholae dialecticae seu animadversiones in Organon*, V, c. 6.
3) G. Sortais, *ouv. cité*, p. 29.
4) Barthélemy Saint-Hilaire, *ouv. cité*, p. 59.

Il en est de même pour Francesco Patrizzi. Son animosité contre le Maître l'a poussé à présenter une requête à Grégoire XIV pour le prier de bannir des écoles la philosophie aristotélicienne [1]).

Il a consacré sa vie entière à déchirer et à calomnier le génie d'Aristote.

Pierre Gassendi « n'étant point d'une humeur batailleuse » [2]), s'est laissé entraîner par la polémique. Dans sa jeunesse il lance un pamphlet *Exercitationes paradoxicae adversus Aristoteleos.*

Avec la fougue imprudente de son âge Gassendi y « a déployé une verve méridionale qui dégénère parfois en violence » [3]). Il le sait bien et s'en défend mollement : « Quod stylus porro videri possit interdum paulo mordacior : materies sane id exigit. Hac enim praecipue in parte difficile est satyram non scribere » [4]).

Ses attaques des aristotéliciens du temps finissent par une critique d'Aristote lui-même. Il lui reproche d'innombrables lacunes *(quod innumera deficiant)*, des superfluités *(superfluant)*, des erreurs *(fallant)*, voire des contradictions *(contradicant)* [5]).

Emporté par sa passion, il rejette successivement puis en bloc les solutions des plus grands problèmes soulevés par le Stagirite. « Les Universaux, les Catégories, les Propositions, la Démonstration, la Science elle-même, rien ne trouve grâce devant ses yeux prévenus », dit G. Sortais [6]).

Il conclut : « *Quod nulla sit scientia et maxime aristotelea* » [7]).

1) De Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale.* Louvain, 1912, p. 579.
2) G. Sortais, *ouv. cité,* p. 26.
3) *Ibid.*
4) *Praef. in Exercit.*, t. III, p. 103.
5) *Exercitationes,* V, VI, VII, VIII, t. III, pp. 125-148.
6) *Ouv. cité,* t. II, p. 31.
7) *Ibid., ouv. cité,* t. II, p. 31.

Enfin tous proclament l'inauthenticité des œuvres d'Aristote avec plus de passion que de succès.

Le dédain pour l'antiquité fut réel chez tous ces écrivains. Ils ne la connaissent ni dans ses sources ni dans son génie. Ils ne voient l'aristotélisme qu'à travers les scolastiques de la décadence, et se font tort à eux-mêmes en battant en brèche par de mauvais arguments l'authenticité des œuvres d'Aristote. Ils se contentent d'assertions générales et tranchantes, mal fondées la plupart du temps, pour rejeter l'Organon tout entier. C'est pourquoi leurs critiques sont fausses particulièrement en ce qui concerne la logique aristotélicienne.

Il a fallu la critique contemporaine pour poser à nouveau la question. Mais les difficultés qu'elle relève n'autorisent nullement la conclusion qu'elle voudrait obtenir. On ne peut encore, semble-t-il, contester au Stagirite le traité qui nous occupe.

LE TITRE DU TRAITÉ ET SA SIGNIFICATION

Il importe assez peu d'établir, si le titre du traité est Περὶ ἑρμηνείας et s'il est d'Aristote.

Ammonius l'affirme [1]. Maier doute, au contraire, des deux points [2]. Rolfes dans son commentaire récemment publié soutient l'un et l'autre [3]. Quoi qu'il en soit, à l'époque d'Andronicus de Rhodes, il porte déjà ce titre.

Examinant le contenu du traité Ammonius disait déjà : « Aristote a pour but d'exposer la doctrine de la proposition énonciative... c'est pourquoi il intitula son livre Περὶ ἑρμηνείας, car il n'y a pas de différence entre ces deux choses » [4].

L'anonyme est du même avis [5].

Le titre Περὶ ἑρμηνείας, Boèce l'a traduit en latin « De interpretatione », en donnant ensuite l'explication : ce mot de lui-même signifie aussi bien la proposition que ses parties et le sujet que l'attribut. « Interpretatio est vox significativa per seipsam aliquid significans. Sive enim nomen sit, quod per se significat ut homo, sive verbum, ut est curro, sive quod grammatici participium vocant, sive pronomen, sive ex his iuncta oratio ut est : homo currit, interpretatio nominatur » [6].

1) Ἀριστοτέλης... ἐπέγραψε τὸ βιβλίον περὶ ἑρμηνείας. *Comm. graec.*, vol. IV, p. 5. Busse. Berolini, 1897, p. 4, vv. 28-29.

2) *Ouv. cité*, pp. 69 ss.

3) « Die vorliegende Schrift des Aristoteles hat den wohl von ihm selbst stammenden Titel Περὶ ἑρμηνείας », *ouv. cité, Einleitung*, p. III.

4) « Τῷ Ἀριστοτέλει παραδοῦναι ἡμῖν τὴν διδασκαλίαν τοῦ ἀποφαντικοῦ λόγου... Διὰ τοῦτο ἐπέγραψε τὸ βιβλίον Περὶ ἑρμηνείας ὡς οὐδὲν διαφέρον ἢ οὕτως ἐπιγράφειν ἢ περὶ τοῦ ἀποφαντικοῦ λόγου ». Com. fol. 9. Brandis, *Scholia*, 98 a 24.

5) Ταὐτόν ἐστὶν καὶ οὐδὲν διαφέρει ἐπιγράψαι περὶ Ἑρμηνείας ἢ περὶ ἀποφαντικοῦ λόγου. Brandis, *Scholia*, 94 a 1.

6) Migne, t. 64, pp. 294-5.

Cette explication trop générale et trop vague a été mal accueillie par les philosophes. Du temps d'Isidore de Séville et d'Alcuin on s'en est tenu aux deux mots grecs réunis en un seul Perihermeneias ou Perihermenias, et qu'on déclina comme un mot ordinaire.

Isidore de Séville propose une dénomination latine, se basant sur son explication plus adaptée au contenu du sujet. « Omnis elocutio, dit-il, conceptae rei interpres est. Hanc Aristoteles vir in rerum expressione et faciendis sermonibus peritissimus hermeneiam nominat, quam interpretationem nos appellamus, scilicet quod res mente conceptas prolatis sermonibus interpretatur per cataphasin et apophasin, id est per affirmationem et negationem » [1]).

Saint Thomas fut plus heureux. « De interpretatione, écrit-il dans son commentaire, ac si diceretur de enunciativa oratione in qua verum et falsum invenitur » [2]).

Gilles de Rome explique comme suit la pensée de son maître saint Thomas : « Hic (sc. in Perihermeneias) intendit determinare de compositione simplicium quidditatum, scilicet de enunciatione sive interpretatione. Et in hoc patet subjectum huius libri scilicet interpretatio. Interpretatio idem est quod enunciatio » [3]).

Néanmoins le titre grec est généralement en usage.

1) Migne, t. 82. *Etymol.*, l. II, c. 27, p. 145.
2) Opera omnia, t. I. *In libr. Periher. expos.* Romae, 1882, p. 8.
3) *In libr. Periher. expos.* in fine v. 47, verso col. 1. Venetiis, 1507.

DIVISION DU TRAITÉ

Nous ne suivrons pas dans les détails la discussion concernant la division de l'ouvrage et la disposition de ses parties.

Dans l'antiquité le Περὶ ἑρμηνείας ne forme qu'un livre ; de même chez tous les commentateurs grecs sans en excepter Ammonius, que Ch. Prantl déclare « un des plus redoutables et des plus insipides commentateurs » [1]). Celui-ci, tout en reconnaissant l'unité du traité, le divise en 5 parties, dont il rejette la dernière comme indigne d'Aristote.

Ammonius prétend que le dernier chapitre XIV qui, d'après lui, constitue la cinquième partie, a été ajouté par quelque écrivain postérieur [2]). Il déclare que Porphyre n'a pas commenté ce chapitre [3]). Ammonius lui-même étudie cette partie, mais c'est uniquement pour se conformer à l'usage, car il ne reproduit pas le texte. Ammonius se trompe. En effet, Brandis montre clairement que les endroits auxquels il se réfère ne parlent pas des propositions contraires. En général la critique d'Ammonius ne vaut que dans le cas où l'on ferait abstraction de la différence entre concepts contraires et jugements contraires [4]).

1) *Geschichte der Logik im Abendlande*, t. I, p. 642.

2) Τὰ γὰρ ἐφεξῆς ὑποπτεύω ἤτοι μὴ εἶναι γνήσια τοῦ Ἀριστοτέλους, ἀλλὰ προστεθεῖσθαι ὑπό τινος τῶν μετ' αὐτόν. *Com. graec.*, IV, 6. Berolini, 1897. A. Busse, p. 251, v. 27-28.

3) Διὸ καὶ τὸν φιλόσοφον Πορφύριον ὑπολαμβάνω παραιτήσασθαι τὴν ἐξήγησιν τοῦδε τοῦ θεωρήματος. *Ibid.*, p. 252, v. 8-10.

4) « Wenn man den Unterschied der Entgegensetzung von Begriffen und von Urteilen ausser acht lasse ». *Handbuch der Geschichte der griech.-römisch. Phil.* 2. Th., 2. Abth. & Hälfte, S. 174.62.

Les *Premiers Analytiques* enseignent certainement que l'affirmation et la négation des prémisses, surtout l'affirmation et la négation générales forment les propositions contraires [1]). Or, Aristote applique la même doctrine aux propositions dans le chapitre XIV de l'*Hermeneia* sûrement authentique [2]).

Théophraste connaît bien ce chapitre XIV du Περὶ ἑρμηνείας [3]). On doit dire la même chose de Prôbhâ le Syrien [4]).

Ammonius n'a donc donné aucune preuve décisive à l'appui de son assertion, c'est pourquoi non seulement avant lui, mais encore plus tard cette partie a été généralement admise comme authentique.

Les commentateurs latins depuis Boèce ont divisé en deux livres l'*Hermeneia* : les neuf premiers chapitres constituent le Ier livre, le reste le IIe, le moyen âge les suit fidèlement jusqu'au delà du XVIIe siècle [5]).

Pourquoi? C'est difficile à préciser. Barthélemy Saint-Hilaire suppose que les latins se sont servis d'éditions qui autorisaient ce changement [6]).

N'ayant aucune preuve de ce dédoublement, les philosophes du XIXe siècle ont très justement admis qu'il n'y avait qu'un seul livre, puisque la tradition de l'antiquité nous en a légué un seul. Dans tous les anciens catalogues aristotéliciens l'*Hermeneia* est composée d'un seul livre.

Les doutes d'Ammonius sur l'authenticité du chapitre XIV, amènent les réserves de Ch. Prantl [7]) et tout dernièrement de H. Maier [8]). Tous les deux reconnaissent l'origine aristotélicienne du chapitre, mais pour Maier l'argumentation en

1) *Anal. pr.*, II, 2, 54 a 5; c. 3, 55 b 12.
2) H. Maier, *Die Echtheit der Aristotelischen Hermeneias*, 1900, p. 25.
3) H. Maier, *ouv. cité*, p. 62.
4) G. Hoffmann, *ouv. cité*, p. 144.
5) Voir p. ex. S. Thom., *Comm.*, t. I, p. 75. Romae, ed. Leon.
6) *De la logique d'Aristote*, t. I, p. 61.
7) *Ouv. cité*, t. I, p. 160 u. 225.
8) *Ouv. cité*, pp. 24-28.

faveur d'Aristote lui fournit l'occasion d'un nouvel arrangement des parties du livre. Il faudrait, dit-il, ranger chronologiquement de la manière suivante : le dernier chapitre XIV occuperait la première place, ensuite viendrait le corps du traité composé des chapitres I-VIII, X-XIII, enfin le chapitre IX.

Pour ces deux philosophes le contenu du chapitre XIV semble n'être pas à sa place à la fin du traité. Prantl prétend que c'est un extrait d'un autre ouvrage logique d'Aristote malencontreusement accolé ici [1]).

H. Maier apporte deux arguments à l'appui de son opinion.

D'abord, que la doctrine des jugements indéterminés, précise et achevée dans les XIII premiers chapitres de l'*Hermeneia*, n'est pas techniquement établie dans le dernier chapitre.

Ensuite (argument d'analogie) que ce qui constitue le dernier chapitre (XLVI) du premier livre pour les *Premiers Analytiques*, où est étudiée la différence entre μὴ εἶναι τοδί et εἶναι μὴ τοῦτο, constitue aussi le dernier chapitre de l'*Hermeneia*.

C'est pourquoi H. Maier considère le chapitre XIV de notre livre comme un traité séparé, contemporain des *Premiers Analytiques*, et il le placerait volontiers entre le chapitre XXI et le chapitre XXIII.

Nous ne croyons pas que les arguments de Maier soient décisifs.

Même en laissant de côté le rapport du chapitre XLVI au 1er livre des *Premiers Analytiques* et les raisons qu'apporte Maier — puisque cette question ne nous concerne pas — nous disons nettement que l'argument d'analogie avec le

1) « Es bildet diese Untersuchung ein mit dem Vorhergehenden durchaus nicht verbundenes Anhängsel am Schlüsse (cap. 14) des Buches *D. interp.* und scheint eben als eine vorzüglich wichtige Erörterung aus irgend einer logischen Schrift des Aristoteles entnommen und noch hieher geflickt worden zu sein », *ouv. cité*, p. 160 u. 225.

chapitre XLVI, pas plus que tout autre argument analogique, n'est apodictique.

Quant au manque de précision et de finesse technique, dont parle Maier, il s'explique suffisamment par l'inachèvement de la rédaction.

Non seulement pour ce chapitre, non seulement pour tout l'*Hermeneia*, mais même pour l'organon tout entier Aristote n'a pas la prétention de l'achèvement technique. Il suffit de lire les dernières paroles du Stagirite dans sa logique :

« Il ne vous restera plus, à vous tous, c'est-à-dire, à tous ceux qui ont suivi ces leçons, qu'à montrer de l'indulgence pour les lacunes de cet ouvrage, et de la reconnaissance pour toutes les découvertes qui y ont été faites » [1]).

Maier suppose que le chapitre IX avait été placé là par Aristote lui-même à cause de sa polémique avec les Mégariques ; nous l'avons déjà remarqué plus haut ; l'hypothèse de remaniement n'affaiblit donc ni la valeur ni l'authenticité du traité.

Nous ne voulons pas entrer dans des détails critiques, mais il nous semble que la division de l'*Hermeneia* donnée par les anciens s'accorde parfaitement avec son contenu. Après l'introduction où Aristote explique la notion générale et fondamentale des sons articulés, symboles ou signes des états d'âme et des concepts intellectuels (ch. I), il définit les parties de la proposition : le nom (ch. II) et l'attribut (ch. III). Il donne ensuite une notion de la proposition (ch. IV), puis vient l'exposé proprement dit, qui se divise en deux parties : 1° du chapitre V au chapitre X, la proposition en elle-même ; 2° du chapitre X à la fin, des propositions affectées de différentes ajoutes ou des relations entre elles [2]). C'est ainsi

1) « Λοιπὸν ἂν εἴη πάντων ὑμῶν ἢ τῶν ἠκροαμένων ἔργον τοῖς μὲν παραλελειμμένοις τῆς μεθόδου συγγνώμην τοῖς δ' εὑρημένοις πολλὴν ἔχειν χάριν ». *Réfutations des Sophistes*, XXXIII, 184 b 6-8.

2) Postquam Philosophus in primo libro determinavit de enunciatione simpli-

que, par exemple, les chapitres XII et XIII traitent des propositions qui par une ajoute deviennent modales, le chapitre XIV montre quelles propositions affectées d'ajoutes sont contraires.

Nous nous bornons à ces quelques remarques pour la simple raison que la théorie de la modalité du jugement exposée dans les chapitres XII et XIII appartient au corps du traité qui n'était pas soumis aux attaques et qui en toute hypothèse apparaît, nous l'avons dit, comme postérieur aux autres écrits logiques. Il contient de fait une doctrine plus méditée et mieux approfondie.

citer considerata, hic determinat de enunciatione secundum quod diversificatur per aliquid sibi additum ». S. Thomas, *Expositio in libros Periherm.*, p. 75. Romae, 1882.

LA DIFFICULTÉ DE L'INTERPRÉTATION

Le petit livre d'Aristote, qui occupe à peine quatre feuillets dans l'édition de Bekker, est plein d'idées et de remarques intéressantes à travers lesquelles le génie du Stagirite resplendit.

Les commentateurs latins comme Cassiodore et Boèce, tous deux ministres du roi des Goths Théodoric, qui par ses sages initiatives avait suscité dans ses États une culture scientifique, Isidore de Séville, l'initiateur du renouveau de la civilisation en Espagne, Alcuin, la cheville ouvrière de la renaissance carlovingienne, sont unanimes à le reconnaître. Ils ont fait comme une sorte d'adage de cette expression de Cassiodore « Liber Perihermeneias... de quo dictum est : Aristoteles quando hunc librum scriptitabat calamum in mente tingebat » [1]).

J. Barthélemy Saint-Hilaire soutient que telle était aussi l'opinion des écrivains grecs de la même époque [2]).

« C'est à cela sans doute (c'est-à-dire à la subtilité et à l'abondance des idées et non seulement à la difficulté du texte), dit bien J. Laminne, que faisait allusion Cassiodore

1) Migne, t. 70, p. 1170.

« Sequitur dehinc liber Perihermeneias subtilissimus nimis et per varias formas iterationesque cautissimus, de quo dicitur Aristoteles quando Perihermeneias scriptitabat calamum in mente tingebat ».

Migne, t. 82, 145. *Etymol.*, l. II, c. 27. Isidorus Hispalensis.

« Perihermeneiarum subtilitates a te audire desidero de quibus dictum est Aristotelem in mente tinxisse calamum dum ea scriptitabat.

Alcuin, *Migne*, t. 101, p. 972.

2) *Sur la logique d'Aristote*, t. I, p. 59.

(et les autres) lorsqu'il disait qu'Aristote en l'écrivant avait trempé sa plume dans son esprit » [1]).

Il reste vrai que l'interprétation et la traduction de ces quelques pages d'Aristote dans l'Hermeneia présentent de nombreuses difficultés.

Les commentateurs grecs et latins en conviennent et ils s'en plaignent ouvertement.

A en croire Th. Waitz, pour quelques-uns même le livre ne saurait être interprété [2]).

Nous ne citerons que ceux qui marquent pour ainsi dire une étape dans l'évolution de l'interprétation du traité.

Et tout d'abord Ammonius, fils d'Hermias. Son commentaire, on le sait, a directement ou indirectement inspiré dix-neuf commentaires postérieurs [3]). Il commence ainsi : « L'ouvrage d'Aristote Περὶ ἑρμηνείας jouit d'un grand renom chez les Philosophes : il se distingue en effet tant par la richesse des principes qui y sont expliqués que par l'obscurité de l'expression » [4]).

Il ajoute immédiatement qu'il rendra d'abondantes grâces à Dieu, s'il réussit un peu à éclaircir le traité [5]).

Boèce[6]), premier interprète latin d'Aristote, se plaint souvent des difficultés que présente l'Hermeneia : « Magna quidem libri huius apud Peripateticam sectam probatur auctoritas.

1) *Le traité Peri Hermeneias d'Aristote*, trad. com. Bruxelles, 1901, p. 3.

2) « De difficultatibus quas habet satis est dicere, quod fuerint qui eum (sc, librum) explicari omnino non posse arbitrarentur ». ORGANON. Lipsiae 1844-46. t. I, p. 324.

3) *Com. graec.*, vol. IV, p. VI. Berolini, 1897. AD. BUSSE, pp. XV-LII.

4) Πολὺ μὲν ἐν σοφοῖς κοὐκ ἀνώνυμον τὸ περὶ ἑρμηνείας τοῦ Ἀριστοτέλους βιβλίον τῆς τε πυκνότητος ἕνεκα τῶν ἐν αὐτῷ παραδιδομένων θεωρημάτων καὶ τῆς περὶ τὴν λέξιν δυσκολίας ». *Comm. graec.*, v. IV, p. 6. Berolini, 1897, p. 1, v. 3-5.

5) Εἰ δέ τι καὶ ἡμεῖς δυνηθείημεν εἰσενεγκεῖν περὶ τὴν τοῦ βιβλίου σαφήνειαν... πολλὴν ἂν τῷ λογίῳ θεῷ χάριν ὁμολογήσαιμεν, *ibid.*, vv. 6-7, 11.

6) « Primus omnium aristotelicam doctrinam latinis litteris illustrare coepit ». MIGNE, t. 62, p. 562.

Hic namque Aristoteles simplicium propositionum naturam diligenter examinat, sed eius series scrupulosa impenditur semita et sublimibus pressa sententiis aditum intelligentiae facilem non reliquit »[1]). C'est pourquoi il promet un autre travail plus approfondi : « Quod vero altius acumen considerationis exposcit, secunda series editionis expediet »[2]).

Dans ce second commentaire, presque trois fois aussi étendu que le premier[3]), il a rassemblé les opinions de ses prédécesseurs et laborieusement cherché pendant deux ans à pénétrer la pensée de l'auteur.

« Mihi recte consilium fuit subtilissimas Aristotelis sententias gemino ordine commentationis aperire... Prior editio ingredientibus ad haec altiora et subtiliora quamdam quodammodo faciliorem semitam parat... Secunda editio in patefaciendis subtilibus sententiis elaborat, hoc studio doctrinaque provectis legendum proponitur[4])... Hic plurimorum sunt in unum coacervatae sententiae et duorum ferme annorum spatium continuo commentandi sudore consumpsimus[5]).

Dans la préface de cette seconde édition il tient presque le même langage : « Sed quamquam multa sint Aristotelis quae subtilissima philosophiae arte celata sunt, hic tamen ante omnia liber nimis acumine sententiarum et verborum brevitate constrictus. Quocirca plus hic quam in decem praedicamentis expositione sudabitur »[6]).

Plus loin s'excusant d'allonger ainsi son étude il ajoute : « Est quidem libri huius, qui de interpretatione apud Latinos, apud Graecos vero Περὶ ἑρμηνείας inscribitur, obscura oratione

1) Migne, t. 64, p. 293.

2) *Ibid.*

3) Le premier essai occupe dans l'édition de Migne 98 colonnes et se compose de deux livres, le second travail en compte six, répartis en 246 colonnes.

4) Migne, t. 64, p. 487.

5) *Ibid.*, p. 601.

6) Migne, t. 64, p. 393.

series obscuris adiecta sententiis, atque ideo non hanc magnis expedissem voluminibus, nisi etiam nihil labori concedens, quam possem planissime quod in prima editione altitudinis et subtilitatis omiseram, secunda commentatione complerem. Sed danda et prolixitati venia et operis longitudo libri obscuritate pensanda est »[1]).

L'*Hermeneia* est un des textes les plus difficiles d'Aristote ; on le sait assez, saint Thomas d'Aquin ne commentait que ceux-là [2]). Il écrit dans sa dédicace : « Dilecto sibi Praeposito Lovaniensi frater Thomas de Aquino salutem et verae sapientiae incrementa. Libro Aristotelis, qui Perihermeneias dicitur *multis obscuritatibus* involuto... expositionem adhibere curavi [3]).

Le commentaire de saint Thomas qui s'étend jusqu'au milieu du chapitre X a été terminé par Cajetan. Toutefois, saint Thomas lui-même vraisemblablement à cause de la difficulté que présentait ce sujet, lui a consacré un opuscule. Ayant abordé ce traité à la fin de sa vie, il n'a pas pu l'achever à raison de nombreux ouvrages qui étaient alors en cours de composition. Un auteur thomiste de la fin du XIIIe siècle a suppléé à cette lacune par la composition de l'opuscule *De propositionibus modalibus*.

J. Barthélemy Saint-Hilaire dans son ouvrage *De la logique d'Aristote*, dit à propos du sujet qui nous occupe : « Aristote aborde ensuite la théorie des propositions modales... c'est peut-être dans l'Organon un des sujets qui ont le plus généralement causé d'embarras »[4]).

Plus tard, dans la seule traduction française faite sur le

1) MIGNE, *Opera*, t. 64, p. 517, p. 601 et les autres endroits.

2) Sur la valeur des commentaires de saint Thomas, voir une belle étude de M. GRABMANN, *Les commentaires de saint Thomas d'Aquin sur les ouvrages d'Aristote*. « Annales de l'Inst. sup. de Philosophie ». Louvain, 1914, pp. 227-282.

3) *Expositio in libros Periherm.* Romae, 1882, t. I, p. 5.

4) Ouvrage couronné par l'Institut, t. I, p. 193. Paris, 1838.

texte grec, il avoue franchement : « Malgré tous mes efforts ce chapitre (XIII) présente de nombreuses obscurités, elles tiennent au fond même du sujet »[1]).

Il s'agit bien de notre chapitre où se trouve la théorie de la modalité du jugement.

Le traducteur allemand Eug. Rolfes, dit très brièvement : « L'écrit dans un espace très restreint présente beaucoup d'éléments d'interprétation difficile »[2]).

1) *La logique d'Aristote*. Traduc. Paris, 1839, vol. I, p. 197.

2) « Die Schrift bereitet auf engem Raume dem Verständnis viele Schwierigkeiten ». ARISTOTELES, *Perihermeneias*. Leipzig, 1920, p. V.

La théorie des jugements modaux

A. — La nature des propositions modales

1° LA PLACE DES MODALES DANS LA LOGIQUE D'ARISTOTE

Avant d'exposer la théorie d'Aristote rappelons que le Stagirite ne connaît que les jugements absolus — « de inesse » des scolastiques — et les jugements modaux. Il ne parlera non plus que de syllogismes à propositions absolues ou à propositions modales.

De plus, qu'il traite des uns ou des autres, toujours il donne au problème de la modalité une place considérable [1]).

Il y a à cela deux raisons. Et tout d'abord une raison historique.

Les sophistes, inutile de le rappeler, prétendaient soutenir avec la même probabilité des propositions contradictoires, le tout était de se tirer d'embarras par des habiletés de langage.

Aristote va établir contre eux qu'il y a une logique du probable en général [2]), comme il y a une logique du nécessaire. Elle indique les conditions d'après lesquelles l'opinion naît chez l'homme. Comme le dit bien E. Boutroux : « La dialectique est le seul mode de raisonnement possible dans

1) Le traité de l'Hermeneia contient 14 chapitres. Les 4 premiers constituent une sorte d'introduction ; des 10 autres 2 grands, à savoir, le 12e et le 13e sont consacrés aux jugements modaux. De même, 17 chapitres du premier livre des Premiers Analytiques exposent la doctrine des syllogismes modaux.

2) Probable dans le sens large, tout ce qui n'est pas connu comme nécessaire.

les matières qui ne comportent pas de définitions nécessaires. Et dans la recherche des vérités nécessaires elles-mêmes, elle est le préliminaire indispensable de démonstration »[1]).

Le raisonnement en matière contingente est subordonné à des règles précises ; il va les déterminer. Ainsi la dialectique s'élargit : propositions contingentes et propositions nécessaires y rentrent à la fois, régies par les premiers principes. Les notions du possible, du nécessaire, du probable ou contingent, sont au cœur de la modalité du jugement ; on comprend l'importance qu'il accorde à ce problème.

Cette logique du probable fait l'objet du livre des *Topiques*. « Et le fait, remarque justement le P. Gardeil, qu'il a pu mener à bonne fin ces deux disciplines sans crainte de redites ou d'infiltrations réciproques, confirme la dualité de leurs objets. Il ne saurait y avoir distinction et développement autonome de deux sciences que là où il y a deux objets formels »[2]).

Aristote introduit donc en dialectique les arguments de probabilité. C'est ce qu'Albert le Grand a bien compris : « Tentans per probabile de iisdem de quibus philosophia per essentiale medium »[3]).

En lisant les *Topiques*, on est parfois étonné d'y voir des propositions données comme dialectiques qui semblent être du domaine de la science pure ou même de la métaphysique. Mais comme le remarque le P. Gardeil : « Nécessaires en soi, ces propositions peuvent être admises à un titre contingent, soit que l'on n'en ait subjectivement qu'une connaissance confuse, vague, non analysée... soit qu'elles ne soient accessibles qu'à l'aide de signes objectifs plus ou moins vraisemblables, donnant le *quia est* et sans révéler le *propter quid* »[4]).

1) Aristote, *Etudes d'histoire*. Paris, 1908, p. 127.

2) *La certitude probable*. « Revue des Sciences philosophiques et théologiques ». 1911, p. 242.

3) Opera omnia. *Elenchorum*, l. I, tract. I, cap. I. Lugduni, 1651.

4) *Ouv. cité*, p. 755.

Bref, comme le dit bien le P. Richard : « C'est dans ce sens que les anciens voyaient dans la Dialectique une introduction à la connaissance proprement scientifique. C'est ce qui se vérifie surtout pour les questions, dont l'objet est nécessaire par lui-même. Les conclusions dialectiques ne sont alors qu'une ébauche, une approximation de la vraie science »[1]).

« Et hoc modo, déclare saint Thomas, procedi potest rationabiliter in qualibet scientia, ut ex probabilibus paretur via ad necessarias conclusiones »[2]).

Aristote appuie sa doctrine par des exemples typiques. Le Ier livre *De l'âme*, Ier de la *Physique*, Ier de la *Métaphysique*, Ier de l'*Ethique*, et le IIe des *Politiques*, constituent un essai dialectique.

Il débute dans ses grands traités, ou dans les plus importants chapitres de ceux-ci par un travail dialectique [3]). Même dans le chapitre XII de l'Hermeneia, qui s'occupe de la modalité du jugement, il y a une partie dialectique et une partie apodictique.

Cette question est rendue plus actuelle par la discussion sur le probabilisme moral [4]). Le P. Richard, qui a traité la question dans une étude récente, se place sur le terrain de la philosophie pure, « le seul, dit-il, où une discussion de ces matières difficiles et complexes, puisse être encore fructueuse » [5]). Il conclut en se basant uniquement sur Aristote et ses commentateurs anciens, que la théorie courante du probable pèche par deux vices fondamentaux. D'abord, elle part d'une fausse définition de l'opinion. La discussion qu'elle engendre sur le probabilisme, l'équiprobabilisme, le probabi-

1) *Le probabilisme moral et la philosophie.* Paris, 1922, p. 100.

2) *In libros Boetii de Trinitate,* q. VI, art. 1.

3) Voir par exemple au chapitre III de la Métaphysique un bon échantillon du savoir faire d'Aristote.

4) *Revue Néo-Scolastique.* Louvain, 1920-1921.

5) *Le probabilisme moral et la philosophie,* p. 274. Paris, 1922.

liorisme ne peut aboutir à la vérité. C'est par une traduction défectueuse d'Aristote qu'on a été induit en erreur. En second lieu, ne faut-il pas avouer l'oubli profond et affecté de la logique du probable ? Parler de degrés de probabilité est contradictoire étant donné la nature de l'opinion ; les systèmes extravagants d'aujourd'hui sont un non-sens et résultent, comme une sanction immanente de cette négligence et de cette paresse.

C'est pourquoi les auteurs comme Zeller [1]), Prantl [2]), Brandis [3]), Maier [4]), Riehl [5]) placent les Topiques chronologiquement avant les livres des deux Analytiques où Aristote donne son exposé de la logique du nécessaire ou de l'apodictique.

Une raison doctrinale ensuite. Selon Aristote, la science stricte ne traite que du nécessaire, atteint et connu par un moyen nécessaire. Objecter que c'est l'universel qui fait son objet c'est oublier que l'universel est l'indice du nécessaire, il révèle un lien d'inhérence causale. Le P. Maréchal a fait bien ressortir cette pensée d'Aristote en écrivant : « Il (Aristote) adopte l'équation entre l' « intelligible » et l' « universel », entre τὰ νοητὰ et τὰ καθόλου : le concept qui nous exprime l'intelligible est primitivement universel » [6]).

Mais les choses que j'atteins sont individuelles et d'emblée se pose la question de savoir, comme dit J. Chevalier, « dans quelle mesure l'individu peut être conçu comme nécessaire, comme objet de science, et de quelle manière la

1) *Die Philosophie der Griechen*, p. 67, n. 1.

2) Aristotle. London, 1884, p. 515 a.

3) *Ueber des Aristoteles Organon*. Historisch-Philologische Abhandlungen der Kaiser. Akademie der Wissenschaften zu Berlin, 1883, p. 252.

4) *Die Syllogistik des Aristoteles*, II, 2, p. 78. Tübingen, 1896-1900.

5) *Logik und Erkenntnistheorie* (Kultur der Gegenwart). T. I, Ab. VI. Berlin, 1921, p. 68.

6) *Le point de départ de la Métaphysique*. Cahier I. Paris, 1922, p. 43.

contingence qui caractérise les êtres individuels, peut être réduite aux formes de la pensée logique ». « La doctrine du nécessaire, continue le même auteur, est au cœur de la philosophie d'Aristote. Pour en bien comprendre le sens et la portée, il faut en chercher les racines dans l'ensemble de son système » [1]).

D'après Aristote, l'esprit humain se tourne naturellement vers les problèmes à solution catégorique. Nous nous sentons plus à l'aise dans le domaine du nécessaire que dans celui de la probabilité, dans les seconds Analytiques que dans le traité des Topiques.

La science a pour but de connaître les choses non seulement en tant qu'elles sont mais en tant qu'elles doivent être. L'intelligence humaine atteint la réalité, mais nos connaissances diffèrent en certitude et en perfection. Voilà pourquoi Aristote est si soucieux de distinguer nettement et d'apprendre à discerner les différents états d'esprit. On sait ce que la terminologie doit au Stagirite. La détermination très précise de la signification des mots traditionnels, une fécondité de néologismes dans la mesure même de l'enrichissement et de la vigueur de la pensée font de lui, comme dit E. Boutroux, « le véritable fondateur de la langue scientifique universelle » [2]). Il distingue cinq états successifs dans la marche naturelle de l'esprit humain vers la science. D'abord ἀπορία, le doute, causé par l'égalité des raisons, ἰσότης ἐναντίων λογισμῶν (Top. Z. 145, b 2), ensuite ὑπόληψις, soupçon ou conjecture, état caractérisé par l'inégalité des raisons. L'esprit dans ὑπόληψις n'est plus tout à fait neutre, il n'hésite pas entre deux solutions également plausibles; il se porte vers une des contradictoires sans cependant se détacher complètement de l'autre. C'est ce qu'Aristote rend bien par le mot grec ἐπαμφο-

1) *La notion du nécessaire chez Aristote et chez ses prédécesseurs, particulièrement chez Platon*, pp. 1-13. Paris, 1915.
2) *Ouv. cité*, p. 192.

τερίζομεν et il définit cet état : Ἡ δὲ ὑπόληψίς ἐστιν, ᾗ ὑπερ ἁπάντων ἐπαμφοτερίζομεν πρὸς τὸ καὶ εἶναι ταῦτα οὕτω καὶ μὴ εἶναι » *(Magna moralia,* l. I, c. XXXV, 1197, a. 30-32). En troisième lieu vient δόξα, l'opinion, en l'absence de toute raison opposée jointe à la débilité des raisons actives et déterminantes. Puis πίστις, la croyance, c'est-à-dire la conviction qu'accompagne l'opinion véritable : δοξῇ μὲν ἕπεται πίστις *(De anim.*, III, 428, a. 20). Enfin ἐπιστήμή, la science certaine et parfaite du nécessaire par les moyens nécessaires : Τὰ δ' ἀναγκαῖα ἐξ ἀναγκαίων (*Rhet.*, I, 1357, a. 23) Ἐπιστήμη ἀποδεικτικὴ ἐξ ἀναγκαίων ἀρχῶν (*Anal. Post.*, 75, 6, 20).

On sait le rôle que jouent chez Aristote les notions d' ἐνέργεια et de δύναμις. L'acte et la puissance se retrouvent dans tous les domaines de l'être, et la distinction entre eux est indispensable pour rendre intelligible la multiplicité et le devenir en fonction de l'être et du principe d'identité. Au premier de ces concepts est rattachée la notion du nécessaire, au second celle du possible.

Peu de problèmes, autant que celui de la nécessité et de la contingence, ont passionné la pensée humaine, ou divisé au même point les philosophes. A l'aide de ces deux notions on peut qualifier tous les grands systèmes qui se sont succédé dans l'histoire de la philosophie. Le Stagirite les rattache aux idées fondamentales de l'acte et de la puissance. Et c'est encore sur ces notions qu'il base la division des propositions modales.

La proposition modale sert à exprimer le principe de non-contradiction : — Τὸ γὰρ αὐτό ἅμα ὑπάρχειν τε καὶ μὴ ὑπάρχειν ἀδύνατον τῷ αὐτῷ καὶ κατὰ τὸ αὐτό — la suprême règle de toutes les démarches de la pensée logique : βεβαιοτάτη καὶ γνωριμωτάτη τῶν ἀρχῶν, περὶ ἥν οὐκ ἔστι διεψεῦσθαι (*Met.*, III, 1005, b. 115.

On voit donc que non seulement l'attitude d'Aristote envers les Sophistes, mais plus encore les fondements même

de la doctrine nous expliquent la place considérable qu'occupe dans sa logique la théorie de la modalité.

2° OBJECTIVITÉ DES MODALES

La proposition modale n'est qu'un « mode » de la proposition absolue.

L'étude de la première suppose celle de la seconde. Il est donc clair que, lorsque le Stagirite traitera de la modalité, il ne s'occupera pas du problème de l'objectivité déjà étudié à l'occasion de la proposition absolue.

On sait assez la place qu'il accorde à la connaissance dans la vie psychique. Elle en est l'activité fondamentale et cette activité s'exprime dans les jugements, forme logique de toute connaissance.

Aristote adopte l'attitude de Platon dans le « Parménide ».

Il est question dans ce dialogue de répondre aux Éléates qui, poussant trop loin l'opposition : être — non-être, continu — discontinu, immobile — mobile, intelligible — sensible, se déclaraient pour les premiers membres des alternatives.

En effet, disaient-ils, la multiplicité, la divisibilité, le changement, le mouvement impliquent du non-être, et il n'y a de connaissance objective que celle de l'intelligible, de l'être. Le Stagirite va leur répondre.

Il est vrai que la connaissance intellectuelle est objective et qu'elle s'exprime en un jugement. Or, dans chaque jugement il y a sujet et prédicat réunis. Si telle est la forme logique de la connaissance, le lien du prédicat au sujet étant objectif, ils sont ainsi liés dans la réalité. Il y a par conséquent pluralité dans le monde, puisqu'on ne pense logiquement qu'en réduisant le multiple à l'un. Car pour Aristote l'intelligence humaine est une faculté essentiellement unificatrice qui ne saurait avoir le divers pur comme objet formel.

Des arguments de polémique d'Aristote passons à son

exposé positif. Ici, l'objectivité du jugement apparaît hors de de doute, à qui lit attentivement l'*Hermeneia* [1]).

En effet l'âme de tout jugement c'est le verbe copulatif être. Aristote, voulant en expliquer la nature, dit : « Et il signifie toujours une chose attribuée à une autre ; telles sont les choses qui appartiennent au sujet ou qui y sont contenues » [2]).

Notons encore que les idées ou concepts, dont se composent les jugements, une fois posés, ne perdent pas contact avec l'être : ils doivent s'enrichir continûment, se modeler sur l'objet, tendre à l'égaler. De là un commerce incessant, l'objet versant dans l'idée le détail infini de ses déterminations, l'idée se dilatant et progressant vers la ressemblance parfaite. De sorte que tout jugement suit les indications d'affinite objective entre les termes pour les unir.

Comme s'il faisait le commentaire de cette phrase du Stagirite, Ch. Sentroul dit bien : « Toute connaissance pour Aristote s'exprime exactement par le verbe « être », copule de tout jugement... Tous les jugements ont pour caractère formel d'être l'union d'un prédicat et d'un sujet au moyen du verbe être employé comme signe de l'identité des termes. La connaissance d'une chose consiste précisément à la voir identique à elle-même sous deux aspects différents » *(Métaph.,* IV, 7) [3]).

« Si le sujet et le prédicat se conviennent de façon à être

1) A. Trendelenburg l'a bien remarqué : « Aristotelem, qui quidem enunciationis naturam in rerum veritate positam esse voluit et quod possit et quod necessario sit in rebus ipsis deprehendisse, facile intelliget, qui librum de interpretatione accurate consideraverit ». *Elementa logicae Aristoteleae.* Berolini, 1854, p. 62.

« Aristoteles enuntiationem... rerum naturae respondere et vere intelligi demonstravit ». Leo Brunschvicg, *Qua ratione Aristoteles metaphysicam vim syllogismo inesse demonstraverit.* Parisiis, 1897, p. 43.

2) Καὶ ἀεὶ (sc. ρῆμα) καθ' ἑτέρου λεγομένων σημεῖον ἐστιν, οἷον τῶν καθ' ὑποκειμένου ἢ ἐν ὑποκειμένῳ. *Periherm.*, III, 16, b, 10-11.

3) *Kant et Aristote.* Ouvrage couronné par la « Kantsgesellschaft ». Louvain, 1913, p. 304.

reliés par le verbe « être » c'est que le prédicat comme le sujet expriment une (même) réalité » [1]).

« Aristote, dit Hamelin, refuse complètement d'admettre que la logique est formelle... Non seulement il croit que les rapports sur lesquels roule la logique sont des rapports naturels, mais il ne songe guère à douter que les notions prises pour termes de nos syllogismes puissent ne pas être adéquates » [2]).

E. Zeller a insisté fortement sur ce point pour les propositions modales. D'après lui, la nécessité et la contingence qu'Aristote a en vue dans sa théorie des modales concernent les choses, et non pas un aspect subjectif de la pensée qui juge [3]).

Cela étant, le Stagirite aborde son sujet — difficile à l'en croire — « ἔχει ἀπορίας τινάς » *(Herm.* XII, 21, a. 37).

3° LA NATURE DES JUGEMEMTS MODAUX

Rien que deux questions, semble-t-il, dans les chapitres XII et XIII de l'Hermeneia : l'opposition des propositions modales et ἀκολουθήσεις. La conversion des modales a été, en effet, traitée dans les Premiers Analytiques.

Les commentateurs n'ont pas toujours suffisamment précisé le sens du terme ακολούθησις. Ils le traduisent par « consequentiae », « aequipollentiae », parfois même ils emploient indifféremment l'un et l'autre. Ce terme revêt cependant ici un sens plus large. C'est compatibilité, succession quelconque sans idée de conséquence nécessaire ou d'inférence immédiate. Sorte de notion générique, il contiendra l'équivalence à la façon d'une espèce, qui ne pourra donc pas toujours être visée.

1) *Ouv. cité,* p. 187.
2) *Ouv. cité,* p. 191.
3) *Ouv. cité,* p. 232.

Si Aristote parle de l'opposition, de la compatibilité et de l'équivalence des propositions modales, il n'y a pas que cela dans cette partie de l'Hermeneia. La discussion relative à la négation dans les modales fait ressortir la nature du jugement modal. Commençons par cette dernière question.

Opération élémentaire de l'esprit, le jugement dans sa forme la plus simple n'est que l'attribution ou la négation d'un seul prédicat à un seul sujet. « La proposition, dit Aristote, est une forme du discours par laquelle nous affirmons ou nous nions quelque chose de quelque chose » [1]).

Le jugement doit être : 1° objectif dans sa compréhension; 2° s'étendre à tout l'intelligible.

Il en est ainsi, dit Aristote.

Ch. Sentroul remarque très bien : « Dans son opération élémentaire l'intelligence voit comme chose unique l'objet des deux concepts qui remplissent les rôles de prédicat et de sujet ; elle voit leur identité réelle et partant elle les réunit par le signe de l'identité, à savoir : est » [2]).

Partout où il y a du réel, il y a de l'intelligible, il y a du vrai.

Quant à la deuxième condition : « ἔστιν ὁ μὲν τοιοῦτος νοῦς τῷ πάντα γίνεσθαι » [3]) il est inutile, pensons-nous, d'y insister encore après les scolastiques, qui en ont fait l'adage « Intellectus fit quodammodo omnia ». Fini par sa nature propre, l'homme est *intentionnellement infini* : car c'est dans les jugements indéfiniment variés que nous exprimons le vrai, ce qui est. « Non seulement le jugement est l'acte central vers lequel convergent toutes les démarches de la pensée, dit le Card. Mercier, mais en réalité il n'y a pas d'acte intellectuel qui n'aboutisse au jugement » [4]).

1) Πρότασις μὲν οὖν ἐστι λογός καταφατικός ἢ ἀποφατικός, τινὸς κατὰ τινὸς. *Anal. prior.*, I, 24 a 16-17.

2) *Ouv. cité*, p. 297.

3) *De Anima*, III, 5, p. 430 a 14-15.

4) *Logique*, 7e édit. Louvain, 1922, p. 130.

Sans doute l'objet est trop riche, notre connaissance trop pauvre pour que nous puissions saisir d'emblée toute la complexité du réel. C'est ainsi que des changements de toute sorte et du sujet et du prédicat et de la copule altèrent la simplicité élémentaire du jugement.

Ces altérations les commentateurs d'Aristote les ont appelées τρόποι « modi »[1]: noms qui ont donné lieu à ἀπόφανσεις μετὰ τρόπου, προτάσεις τροπικαὶ, αἱ μετὰ τρόπου προτάσεις, *propositiones modales*.

Ammonius définissant le mode : τρόπος μὲν οὖν ἐστι φωνὴ σημαίνουσα ὅπως ὑπάρχει τὸ κατηγορούμενον τῷ ὑποκειμένῳ[2]) en élargit notablement la signification et range sous cette dénomination toutes les modifications possibles du sujet et du prédicat d'une proposition.

Ensuite, prenant le nom et le verbe indéterminé ἀόριστον ὄνομα, ἀόριστον ῥῆμα et les propositions αἱ ἐκ τρίτου προσκατηγορουμένου προτάσεις dites *tertii adiacentis*[3]), il arrive ainsi à la somme de 1296 oppositions et 2592 propositions modales opposées entre elles[4]).

1) « Quod (sc. τρόποι) nomen non ex ipso Aristotele, sed ex eius commentatoribus ductum est ».

FR. ADOLFUS TRENDELENBURG, *Elementa logicae Aristoteleae.* Berolini, 1854, p. 62.

2) *Com. graec.*, vol. IV, p. 6. Berolini, 1897, p. 214.

3) On sait que le verbe être peut signifier existence, par exemple, « l'homme est ». Les scolastiques appelaient ces propositions secundi adiacentis, les contemporains les nomment jugements existentiels (Existenzurteile. CH. SIGWART, *Logik.* Tübingen, 1911, p. 87, pp. 95-112). Ou bien le verbe être est de nature copulative, alors il vient en troisième lieu pour énoncer la liaison du prédicat au sujet, par exemple, « l'homme est blanc », c'est une proposition tertii adjacentis, puisque ici la copule est le terme venant en troisième lieu. « Cum dicitur, Socrates est albus, non est intentio loquentis, ut asserat Socratem esse in rerum natura, sed ut attribuat ei albedinem mediante hoc verbo « est »; et ideo in talibus « est » praedicatur ut adiacens principali praedicato. Et dicitur tertium, non quia sit tertium praedicatum, sed quia est tertia dictio posita in enunciatione, quae simul eum nomine praedicato facit unum praedicatum, ut sic enunciatio dividatur in duas partes non in tres ». S. THOMAS, *Expositio in libros Periherm.*, pp. 79-80. Romae, 1882.

4) Ἔξω πίπτει συμβαίνει πάσας τὰς μετὰ τρόπου ἀντιφάσεις γίνεσθαι τὸν ἀριθμὸν χιλίας διακοσίας ἐνενήκοντα ἕξ. *Comm. graec.*, vol. IV, p. 5. Berolini, 1897, p. 219, vv. 16-18.

On croirait lire un scolastique décadent occupé à des divisions et subdivisions subtiles. Ayant ainsi élargi la notion du mode, Ammonius provoque un fâcheux malentendu qui s'est prolongé jusqu'à nos jours. En effet, si le mode n'est qu'une modification tout à fait quelconque, la quantité des modalités possibles devient innombrable. C'est ce qu'il dit lui-même expressément [1]). Et si Aristote, ajoute-t-il, n'a choisi que les 4 espèces bien connues c'est parce qu'elles sont les plus importantes [2]).

J. Philopon prétend même qu'Aristote lui aussi tenait le nombre des modalités pour infini. Commentant les deux phrases des *Premiers Analytiques* : — « il faudrait examiner encore les autres modes d'attribution », « il en sera de même pour les autres modes d'attribution » [3]) — il soutient que le Stagirite a voulu dire « l'évident, le beau, l'utile, le louable et les autres qualifications de cette espèce ». Bref, le nombre de modalités est infini chez Aristote [4]).

Pierre de la Ramée est du même avis. Autant d'adverbes, autant de modalités portant sur le verbe. De sorte que des phrases comme celles-ci : « Il est bien de défendre la vérité », « il est bon de consoler les malheureux » sont pour lui des propositions modales [5]).

« On peut, en effet, dit M. Hamilton, concevoir des modes à l'infini, comme par exemple « le certain, le probable, l'utile, le bon, le juste », etc. [6]).

1) Ἐνδείξασθαι ἡμῖν βουλόμενος ὡς εἰσὶ μὲν καὶ ἄλλοι ἀναρίθμητοι τρόποι παρὰ τοὺς εἰρημένους τέσσαρας. *Ibid.*, p. 230, vv. 10-11.

2) Τέσσαρας δὲ μόνους ὁ Ἀριστοτέλης παραλαμβάνει πρὸς τὴν θεωρίαν τῶν μετὰ τρόπον προτάσεων, τὸν ἀναγκαῖον, τὸν δυνατὸν, τὸν ἐνδεχόμενον, καὶ επὶ τοῦτοις τὸν ἀδύνατον, ὡς ὄντας καθολικωτάτους τὲ καὶ αὐτῇ τῇ φύσει τῶν πραγμάτων οἰκειοτάτους. *Ibid.*, pp. 214-15.

3) Ἐπεσκέψασθαι δὲ δεῖ καὶ τὰς ἄλλας κατηγορίας. *Prem. Anal.*, I, 41 b31.
Ὁμοίως δ' ἕξει καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων κατηγορῖων. *Prem. Anal.*, I, XXXIX, 45 b 34.

4) Τουτέστιν τῶν λοιπῶν τρόπων, τοῦ σαφῶς, τοῦ καλῶς, τοῦ ὠφελίμως, τοῦ ἐπαινετῶς καὶ τῶν τοιούτων· ἐλέγετο γὰρ ἀπείρους εἶναι τρόπους. J. Philop., *Comment.*, ed. Venet., 1536, in-f° 75 b, cité par A. Rondelet, p. 13.

5) *Aristotelicae Animadversiones*, p. 36. Parisiis, 1543.

6) Cité par A. Rondelet, p. 13.

Barthélemy Saint-Hilaire se range aussi du côté des infinitistes. « Aristote, dit-il, ne borne donc pas les modales aux quatre formes énoncées au § 1... le nombre des modales est infini comme celui des mots eux-mêmes par lesquels on peut les exprimer », et il renvoie au passage d'Hamilton cité plus haut [1]).

Enfin, invoquant toutes ces autorités et d'autres encore, A. Rondelet non seulement impute au Stagirite la pensée de modales en multitude infinie, mais lui reproche à plusieurs reprises de méconnaître la vraie théorie de la modalité. « Aristote, dit-il, s'est trompé sur la vraie nature des propositions modales » [2]). Il lui reproche encore « d'avoir choisi arbitrairement le contingent et le nécessaire parmi tant d'espèces de modales et d'avoir absolument écarté toutes les autres » [3]).

Or, nous le verrons, il n'en est pas ainsi. Tout d'abord Aristote n'a pas donné de définition de la proposition modale, d'où l'on puisse tirer leur quantité.

Quant à la nature et aux 4 espèces de modales la pensée d'Aristote n'est pas douteuse.

Les deux phrases commentées par Philopon et auxquelles renvoient les infinitistes pour appuyer leur opinion ont un tout autre sens.

Aristote vient de parler du nécessaire et du contingent ; sans marquer plus nettement les deux autres espèces, il ajoute ces deux phrases, dont on a abusé contre lui.

Alexandre d'Aphrodisie, excellent commentateur et logicien de tout premier ordre, « ne dit rien dans l'explication de ces passages (41. B. 31, f° 90) qui suppose la doctrine des autres commentateurs », cités par Rondelet [4]).

1) *Traduction de l'Hermeneia,* ch. XII, p. 189. Voir encore p. 185.
2) *Ouv. cité,* pp. 5, 12, 40, 41, 50, 57, 68. Paris, 1861.
3) *Ouv. cité,* pp. 41, 68, 69.
4) *Ouv. cité,* p. 14.

D'ailleurs nous trouvons cette assertion répétée dans l'exposé de l'*Hermeneia*, où les quatre espèces sont clairement marquées. Chaque fois qu'il parle de la nature des modales travaillant sur un exemple, Aristote termine son exposé par ces mots « il en sera de même pour les autres [1]).

A. Rondelet lui-même avoue qu'il est possible de légitimer une telle interprétation : « On peut, sinon contester, au moins interpréter autrement les passages des *Analytiques* que nous avons cités » [2]).

Enfin, les infinitistes confondent la notion du mode avec le concept de la modalité du jugement. Nous devons aux scolastiques de trouver le terrain déblayé. La tradition leur apportait à travers Ammonius et Boèce la notion du mode. Ils y ont vu une détermination quelconque : « Modus autem est adjacens rei déterminatio » [3]), encore que les changements du sujet ou du prédicat ne forment pas la proposition modale, celle-ci étant une espèce bien déterminée.

Il est certains changements qui introduisent une signification temporelle — ils sont plutôt d'ordre grammatical. Le verbe « être », en effet, dans le jugement fait abstraction du temps : « Cette intemporalité est propre à l'identité réelle de l'objet exprimé par un sujet et un prédicat qui lui convient » [4]).

En outre, toute forme de verbe attributif se ramène au participe présent accompagné de la copule être. Aristote le dit à plusieurs reprises [5]).

Ceci étant, toutes les modifications se ramènent aux trois

1) Par exemple XII, 21 b 25.

2) *Ouv. cité*, p. 14.

3) *De proposit. modal.* Paris, 1881, p. 193. *Sum. log.* Paris, 1881, p. 92.

4) Ch. Sentroul, *ouv. cité*, p. 299.

5) Οὐδὲν γὰρ διαφέρει εἰπεῖν ἄνθρωπον βαδίξει ἢ ἄνθρωπον βαδίξοντα εἶναι. *Hermen.*, XII, 22 b 9.

Οὐδὲν γὰρ διαφέρει τὸ ἄνθρωπος ὑγιαίων ἐστὶν ἢ τὸ ἄνθρωπος ὑγιαίνει, οὐδε τὸ ἄνθρωπος βαδίζων ἐστὶ... τοῦ ἄνθρωπος βαδίζει. *Métaph.*, Δ, 7, 1017 a 27-30 et les autres endroits.

suivantes : la qualification du sujet, la qualification du prédicat et la qualification du rapport entre le sujet et le prédicat dans un jugement. « Sciendum quod triplex est modus. Quidam determinat subjectum propositionis, ut homo albus currit. Quidam determinat praedicatum, ut Socrates currit velociter. Quidam determinat compositionem ipsam praedicati ad subjectum ut cum dicitur Socratem currere est possibile » [1]).

Ainsi, les qualifications du sujet et du prédicat sont considérées par nous comme des compléments.

Les summulistes les appelaient à juste titre « modi secundario dicti » ou bien « modi materiales » pour les distinguer des « modi formales » ou « modi primario sic dicti », qui forment la vraie modalité du jugement.

Nous réservons à la troisième catégorie la valeur logique. C'est le « modus compositionis », le lien du prédicat avec son sujet. Il constitue seul la proposition modale : « Ab hoc solo modo dicitur propositio modalis » [2]). Et Albert le Grand en donne la raison : « quia denominatio fit a specie non a genere » [3]). En effet, les noms des choses sont fondés sur leurs caractères spécifiques et non sur les traits génériques impuissants à faire discerner entre elles les espèces.

Mais certaines propositions ne sont modales qu'en apparence ; pour les distinguer des autres, il faut pénétrer plus à fond la nature des propositions vraiment modales.

Dans un simple jugement « Socrate est blanc », nous attribuons une note quelconque au sujet ou bien nous la nions de lui. Τὸ κατηγορούμενον ὑπάρχει τῷ ὑποκειμένῳ, disait Aristote. « Praedicatum inest subiecto », traduisaient les scolastiques et ils appelaient ces propositions « *de inesse* », gardant bien le sens aristotélicien sans le restreindre à une simple inclu-

1) *De proposit. modalibus*, p. 193.
2) *Opus. de prop. modal.*, p. 193.
3) Opera omnia, t. I. *Logica*, p. 278. Lugduni, 1651.

sion du prédicat dans le sujet, comme le font L. Couturat [1]) et des écrivains à préoccupations mathématiques. En effet, les mots « inest », » inesse », « propositio de inesse » signifient que le prédicat est lié au sujet par le verbe copulatif être ». Dans la théorie d'Aristote, la copule être rattache au sujet de la proposition les prédicats de n'importe quelle catégorie. « Considéré en lui-même, l'être est conçu avec autant de signification qu'en comporte le tableau même des catégories. Autant on se propose, autant aussi on donne de signification au mot être... Par exemple, dire : « ***l'homme guérit*** », « ***l'homme marche*** » revient à dire : « ***l'homme est mieux portant, est marchant*** » [2]).

Par là, Aristote nous indique et la rigueur du jugement de « inesse » et son objectivité, puisqu'il n'a de prix que pour autant qu'il se ramène à l'être.

Rien n'est intelligible qu'en fonction de l'être.

Toute connaissance scientifique est ainsi ontologique comme l'est la détermination intellectuelle que comporte tout jugement. Selon la doctrine du Stagirite, remarque bien le P. Maréchal, « ce qui ne transparaîtrait pas dans l'objet propre et premier de notre intelligence nous demeurerait à jamais inaccessible » [3]).

Il est donc clair que la proposition de inesse ou absolue exprime bien une pensée objective, affirme l'appartenance réelle du prédicat au sujet, mais elle ne nous dit rien sur la nature de cette appartenance, sur le rapport, le mode de liaison entre le sujet et le prédicat.

Mais par la réflexion le sujet connaissant se trouve en

1) *La logique de Leibniz*. Paris, 1901, pp. 432-434.

2) Καθ' αὑτὰ δὲ εἶναι λέγεται ὅσαπερ σημαίνει τὰ σχήματα τῆς κατηγορίας· ὁσαχῶς γὰρ λέγεται τοσαυταχῶς τὸ εἶναι σημαίνει. Οὐδὲν γὰρ διαφέρει τὸ ἄνθρωπος ὑγιαίνων ἐστὶν ἢ τὸ ἄνθρωπος ὑγιαίνει, ουδὲ τὸ ἄνθρωπος βαδίζων ἐστὶν... τοῦ ἄνθρωπος βαδίζει. *Métaph.*, Δ, 7, 22-24 a... 26-30 a.

3) *Ouv. cité*, p. 49.

présence de son objet, le νοῦς est rapporté au contenu du νοητόν. Après avoir saisi la connexion du prédicat et du sujet envisagés dans leur contenu d'être, il se prononce sur le mode de cette liaison et forme la proposition modale ; ainsi « il est possible que Socrate marche ». L'action de marcher n'appartient pas à l'essence de Socrate, autrement il marcherait sans cesse. L'essence pour Aristote étant immuable, la nécessité de marcher est exclue par le fait que Socrate ne marche pas toujours.

D'autre part Socrate, étant homme, a comme tout homme la faculté de se mouvoir et les organes appropriés. Il est inadmissible, par conséquent, que Socrate ne puisse pas marcher. Reste donc la possibilité de marcher, ce qui correspond exactement à la réalité. L'intelligence humaine saisit qu'entre une réalité, l'action de marcher, exprimée par le prédicat, et une autre réalité, Socrate, exprimée par le sujet de la proposition simple, il y a un rapport de contingence ou de possibilité qu'exprime la proposition modale « il est possible que Socrate marche ».

La modalité n'appartient pas au jugement considéré dans son expression spontanée, elle est due à la réflexion critique.

Ainsi la notion du jugement simple, clef de toute la théorie péripatéticienne sur la modalité, est à la racine même de celle-ci.

Si l'entendement se prononce sur la nature de liaison entre le prédicat et ce sujet dans une proposition modale c'est parce qu'il existe entre eux une connexion objective, réelle. Or, cette préexistence du rapport réel entre les choses est la raison et la justification de l'attribution modale. C'est ce que les anciens indiquaient bien lorsqu'ils parlaient de « necessitas, impossibilitas, possibilitas ou probabilitas rei ».

Donc le simple jugement affirmatif ou négatif non seulement préexiste en quelque manière à la qualification modale, mais constitue toute la raison d'être et de vérité de celle-ci :

« Veritas modalis probatur et regulatur per veritatem propositionis de inesse » [1]).

C'est la raison pour laquelle la théorie de la modalité du jugement vient après celle du jugement simple ou jugement en général. Il en est une autre.

De ce que nous avons dit jusqu'à présent, en effet, il ressort clairement que la proposition modale est une proposition composée ou comme disent les Allemands *Beurteilung*. C'est ce qu'Aristote fait bien apparaître par une longue discussion à propos du rapport des affirmations et des négations des propositions modales.

Aristote se propose donc de trancher la question de la négation. La proposition négative exclut simplement ce que posait l'affirmative. Il suffit d'ajouter à celle-ci la particule οὐ, οὐκ, οὐχ, μὴ au verbe copulatif εἶναι. Et parce que deux propositions contradictoires ne sont jamais vraies et fausses à la fois, il s'ensuit que « de toute chose se vérifie ou l'affirmation ou la négation » [2]).

Appliquons ces deux principes aux propositions modales.

Il nous faut nier par la particule μὴ le « δυνατὸν εἶναι » « il est possible que ce soit » et nous obtenons « δυνατὸν μὴ εἶναι » « il est possible que ce ne soit pas » [3]).

« Car, dit Aristote, tout ce qui peut être coupé, ou peut marcher, peut aussi ne pas être coupé et ne pas marcher. La

1) Joannes a S. Thomas, *Logica*, I p., l. II, c. 22.

2) Κατὰ παντὸς ἢ κατάφασις ἢ ἀπόφασις ἀληθές. *Peri Hermen.*, XII, 21 b 4.

3) Dans la langue grecque on exprime les modales d'une façon assez brève, par exemple δυνατόν εἶναι καὶ μὴ δυνατόν εἶναι, possible d'être et pas possible d'être. Ainsi des autres espèces. Cette façon de parler n'est pas française. C'est pourquoi nous faisons deux corrections : après « possible » nous mettons au lieu de l'infinitif « être » le subjonctif « que ce soit ». à l'adjectif possible nous ajoutons « il est » pour une double raison : 1° La phrase ainsi formée « il est possible que ce soit » acquiert une tournure intelligible en français. C'est ce que remarque et pratique J. Laminne dans sa traduction française de l'*Hermeneia*. 2° Une telle construction de phrase met bien en relief la nature de la proposition modale, sa composition logique et permet de la faire passer par toutes les combinaisons logiques répondant fidèlement à la phrase grecque et à la pensée d'Aristote.

raison en est, que tout ce qui est ainsi n'est pas toujours en acte, de sorte que la négation pourra lui convenir également »[1]).

Nous voici donc acculés à cette alternative : ou bien rejeter le principe de la non-contradiction, ou bien soutenir que la négation de la proposition « il est possible que ce soit » n'est pas « il est possible que ce ne soit pas »[2]).

Le principe de non-contradiction, loi universelle de la pensée humaine, ne supporte pas et ne peut supporter aucune exception.

Aristote n'en doute pas. C'est donc le second membre de l'alternative qu'il faut choisir. La vraie négation de la proposition « il est possible que ce soit » est donc « il n'est pas possible que ce soit ». Le même raisonnement s'applique aux trois autres espèces de modalité [3]). De tout cela se dégage la notion exacte de la composition des propositions modales.

En effet, chaque proposition modale contient deux jugements : l'un, « de inesse » appelé « dictum » par les scolastiques, l'autre, l'attribution modale qualifiant le rapport entre le sujet et le prédicat du « dictum », le « modus » des scolastiques [4]).

Cependant ces deux jugements forment un tout logique tel, que le « dictum » joue le rôle de sujet et le mode celui de prédicat de la proposition modale.

Nous n'avons fait ici que commenter le passage suivant de l'*Hermeneia*. « Il en est, dit Aristote, de ces dernières propositions [modales] comme des premières [absolues]. De même que dans celle-ci [absolue] « être » et « ne pas être » formaient l'ajoute [le prédicat, *tertium adjacens*, des scolas-

1) Πᾶν γὰρ τὸ δυνατόν τέμνεσθαι ἢ βαδίζειν καὶ μὴ βαδίζειν καὶ μὴ τέμνεσθαι δυνατόν· λόγος δὲ ὅτι ἅπαν τὸ οὕτω δυνατόν οὐκ ἀεὶ ἐνεργεῖ, ὥστε ὑπάρξει αὐτῷ καὶ ἡ ἀπόφασις. *Perihermen.*, XII, p. 21 b 13-15.

2) *Periherm.*, XII, p. 21 b 17-12.

3) *Herm.*, XII, 21 b 24-26.

4) *De propositionibus modalibus*, p. 193. Paris, 1881.

tiques] et que la matière de la proposition était le terme « blanc » et le terme « homme » ; ainsi dans celles-là « que ce soit » et « que ce ne soit pas » (c'est-à-dire le « dictum » des scolastiques) deviennent la matière (c'est-à-dire le sujet) ; quant à « être possible », « être contingent », ils deviennent des ajoutes [prédicats] qui déterminent — comme le faisaient dans les premières les mots « être » et « ne pas être » — la vérité et la fausseté dans les propositions qui ont pour objet « ce qui est possible » et « ce qui n'est pas possible »... Et en général, comme il a été dit, il faut prendre « que ce soit » ou « que ce ne soit pas » (c'est-à-dire le « dictum » des scolastiques) comme sujet et adapter les expressions qui font l'affirmation et la négation à « que ce soit » et à « que ce ne soit pas »[1]).

« A vrai dire, souligne fort justement le P. Richard, le mode y devient l'objet du jugement et le véritable prédicat. Mais ce prédicat n'est pas attribué au sujet pris séparément : il est attribué au composé, au « dictum » qui constitue ainsi le sujet auquel le mode est dit convenir »[2]).

De sorte qu'une proposition modale dans son expression complète contient toujours : deux sujets, deux prédicats, deux copules, dont sujet, prédicat et copule du mode sont appelés principaux *(subjectum, predicatum principale, copula principalis)*, ceux du « dictum » moins principaux *(subjectum, praedicatum minus principale, copula minus principalis)*. Par exemple dans la proposition : « Il est possible, que l'homme soit blanc », le jugement « l'homme soit blanc »

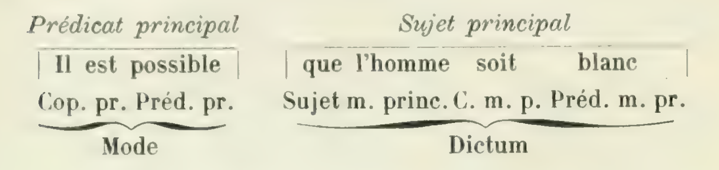
1) Γίνεται γὰρ ὥσπερ ἐπ' ἐκείνων τὸ εἶναι καὶ τὸ μὴ εἶναι προσθέσεις, τὰ δ' ὑποκείμενα πράγματα τὸ μὲν λευκὸν τὸ δ' ἄνθρωπος, οὕτως ἐνταῦθα τὸ μὲν εἶναι καὶ μὴ εἶναι ὡς ὑποκείμενον γίνεται, τὸ δὲ δύνασθαι καὶ τὸ ἐνδέχεσθαι προσθέσεις διορίζουσαι, ὥσπερ ἐπ' ἐκείνων τὸ εἶναι καὶ μὴ εἶναι, τὸ ἀληθὲς καὶ τὸ ψεῦδος, ὁμοίως αὗται ἐπὶ τοῦ εἶναι δυνατόν καὶ εἶναι οὐ δυνατόν. *Periher.*, XII, 21 b 26-34... Καὶ καθόλου δὲ, ὥσπερ εἴρηται τὸ μὲν εἶναι καὶ μὴ εἶναι δεῖ τίθεναι ὡς τὰ ὑποκείμενα. *Periher.*, XII, 22 a 8-9.

2) *Ouv. cité*, p. 163.

représente le « dictum » et en même temps le sujet de la proposition modale. « Il est possible » constitue le mode et le prédicat de la proposition modale. « Que l'homme soit blanc » c'est le sujet principal « possible » — le prédicat principal « est » — la copule principale.

Dans l'analyse du « dictum » pris séparément « l'homme », « blanc », « soit », sont respectivement sujet, prédicat, et copule moins principaux.

On peut résumer dans le schème suivant :



Le langage et la logique ont leur but et leur évolution propre, on comprend donc aisément que la même pensée logique puisse revêtir différentes formes parfois tellement synthétiques qu'on a peine à retrouver les différents éléments. C'est ainsi que nous aurions pu dire simplement : « L'homme peut être blanc ».

Mais pour saisir toute la portée, la rigueur et la netteté de la pensée, il faut s'en tenir à la simple construction logique. Chaque espèce de jugement possède son type caractéristique, facilement analysable. Il permet de décomposer les jugements complexes et de discerner sûrement la vraie proposition modale.

Assez souvent la concision ne nuit pas à la valeur logique quoiqu'elle puisse nuire à la clarté. Ainsi on peut dire également bien : « Il est nécessaire que Socrate soit un homme » et « Socrate est nécessairement un homme ». Les deux propositions expriment la même pensée, seulement la première met davantage en évidence la modalité du jugement. La différence entre elles est plutôt grammaticale, matérielle, non formelle dans le sens aristotélicien de ce mot.

D'autre part, la forme de conversation quotidienne, celle du discours, le style scientifique, les mots à double sens, les équivoques nous induisent souvent en erreur. Il faut recourir à l'analyse, mettre clairement en raisonnements corrects et logiques de pareilles phrases pour discerner leur valeur d'argumentation.

Remarquons que des propositions comme celles-ci : « Il est nécessaire que Maurice sorte » et « Maurice doit nécessairement sortir » ne sont pas modales du tout, quoiqu'on ait tenté de les ranger parmi celles-ci. En effet, c'est la composition de la phrase, la présence des termes « nécessaire », « nécessairement », caractéristiques de modalité qui nous trompent. Mais dans ces cas les qualificatifs désignent un devoir, une nécessité morale et non la raison ontologique du rapport nécessaire entre Maurice et l'action de sortir.

Les scolastiques voient avec justesse que dans de telles propositions le mot « nécessaire », « nécessairement » qualifie le prédicat du dictum (afficit praedicatum dicti) et point du tout la liaison entre ce sujet et le prédicat de ce dictum.

De la considération des modales en apparence seulement se dégagent deux conclusions importantes.

D'abord, il est sûr que la copule principale de la proposition modale n'exprime pas l'union des termes qui composent le dictum, mais c'est un acte formel énonçant le rapport du dictum avec le mode.

Les modales constituent donc une nouvelle espèce de propositions au point de vue de la forme, elles se rattachent tout entières à celle-ci.

La modalité du jugement est sûrement un chapitre de la logique formelle.

Les scolastiques distinguent une double matière des propositions : éloignée (remota, circa quam) et prochaine (proxima, ex qua). La seconde ce sont les termes de la proposition en eux-mêmes, la première désigne les termes

dans leur rapport mutuel, mais antérieurement à l'énonciation effective que formule le jugement.

A ce point de vue le lien sujet-prédicat est nécessaire ou contingent.

S'il est nécessaire, il exprime une appartenance, ou une répugnance nécessaire.

S'il est contingent, ni l'une ni l'autre n'est nécessaire : les deux sont possibles.

D'où résultent trois espèces de modales : en matière nécessaire (appartenance nécessaire), en matière impossible (répugnance nécessaire), en matière contingente (appartenance et répugnance possibles).

« Potest autem, dit saint Thomas, accipi quinta divisio enunciationum secundum materiam, quae quidem divisio attenditur secundum habitudinem praedicati ad subjectum : nam si praedicatum *per se* insit subjecto, dicitur eius enunciatio *in materia necessaria* vel naturali ut cum dicitur homo est animal, vel homo est risibile. Si vero praedicatum per se repugnat subjecto quasi excludens rationem ipsius dicetur enunciatio esse *in materia impossibili* sive *remota*, ut cum dicitur homo non est asinus. Si vero medio modo se habeat praedicatum ad subjectum, ut scilicet nec *per se* repugnet subjecto, nec *per se* insit, dicetur enunciatio esse *in materia possibili* vel *contingenti* » [1]).

Ce rapport est toujours fixe, nécessairement.

Ce qui est nécessaire, impossible, contingent ou possible l'est toujours nécessairement.

En résumé, au point de vue critériologique : les affirmations en matière nécessaire sont toujours vraies, les négations toujours fausses ; en matière impossible, c'est l'inverse ; en matière contingente enfin, affirmations et négations peuvent être également vraies ou fausses ; le plus souvent, parmi elles

1) *Expositio in libros Perihermeneias*, l. I, c. XIII, p. 60. Romae, 1882.

les universelles seront fausses, les particulières, au contraire, seront vraies.

4° LES ESPÈCES DES PROPOSITIONS MODALES

Il nous sera maintenant plus aisé de déterminer les différentes espèces de propositions modales. Aristote en énumère quatre au début de son exposé. Cette division il la maintient avec une logique inflexible dans tous ses traités.

Pourtant, en terminant le chapitre XII il y ajoute ἀληθὲς οὐκ ἀληθές (XII, 22 a 13). Et les scolastiques après avoir démêlé les considérations grammaticales arrivent à en fixer six espèces : possible, contingent, impossible, nécessaire, vrai, faux. « Modi autem, qui compositionem determinant, sunt sex, scilicet : verum, falsum, necessarium, impossibile, possibile, contingens » [1]).

De suite cependant ils précisent leur choix, car, disent-ils, si le vrai et le faux rentrent dans le genre : mode, ils ne constituent pas la modalité du jugement, mais sont de fait les qualités essentielles de toute proposition énonciative.

Dans son *Hermeneia*, Aristote renvoie toutes les autres phrases à la rhétorique ou à la poétique pour ne s'attacher qu'au jugement énonciatif, λόγος ἀποφαντικὸς qui seul comporte vérité et fausseté, ἐν ᾧ τό ἀληθεύειν ἢ ψεύδεσθαι.

Pour lui, tout acte de pensée procédant par combinaison et division, σύνθεσις ἢ διαίρεσις, est un jugement logique nécessairement vrai ou faux. C'est l'objet unique du traité.

Impossible, d'ailleurs, de s'exprimer plus clairement que dans ce passage : « Toute phrase, dit-il, a une signification, non pas comme un instrument naturel de la pensée, mais, ainsi qu'il a été dit, par convention. Toute phrase n'est pas énonciative, mais seulement celle où l'on rencontre la vérité

1) *Summ. log.*, p. 193. Paris, 1881.

et la fausseté. Or, la vérité et la fausseté ne se rencontrent pas dans toutes. Ainsi, la prière est une phrase, mais elle n'est ni vraie ni fausse. Laissons de côté toutes les autres, dont la considération appartient plutôt à la rhétorique ou à la poétique ; la phrase énonciative appartient à l'étude que nous faisons » [1]).

Le vrai et le faux sont donc le caractère essentiel de tout jugement logique.

La terminologie employée ici par Aristote confirme cette thèse.

On sait combien il précise la signification des termes. Or, il désigne le jugement par deux mots différents : ἀπόφανσις et πρότασις. Il y a donc une nuance de pensée.

Il définit en effet la première forme : ἀποφαντικὸς λόγος... ἐν ᾧ τὸ ἀληθεύειν ἢ ψεύδεσθαι ὑπάρχει (*Perihermeneias* IV, 17 a 2-3) ; la seconde c'est celle qui affirme ou nie quelque chose de quelque chose : πρότασις μὲν οὖν ἐστὶ λόγος καταφατικὸς ἢ ἀποφατικὸς τινὸς κατὰ τινός (*Premiers Analytiques*, I, 24 a 16-17).

Toutes deux expriment bien un jugement objectif, mais πρότασις visera la qualité : affirmative ou négative. De fait πρότασις est employé chez Aristote lorsqu'il parle du syllogisme dans le sens de prémisse, πρότασις ἐξ ὧν ὁ συλλογισμός (*Secon. Anal.*, XII, p. 77 a 37).

Alexandre d'Aphrodisie détaille cette question [2]).

1) Ἔστι δὲ λόγος ἅπας μὲν σημαντικός, οὐκ ὡς ὄργανον δὲ, ἀλλ' ὡς προείρηται, κατὰ συνθήκην· ἀποφαντικός δὲ οὐ πᾶς, ἀλλ' ἐν ᾧ τὸ ἀληθεύειν ἢ ψεύδεσθαι ὑπάρχει· οὐκ ἐν ἅπασι δὲ ὑπάρχει, οἷον ἡ εὐχὴ λόγος μεν ἀλλ' οὔτε ἀληθὴς οὔτε ψεύδης.

Οἱ μὲν οὖν ἄλλοι ἀφείσθωσαν. ῥητορικῆς γὰρ ἢ ποιητικῆς οἰκειοτέρα ἡ σκέψις. ὁ δὲ ἀποφαντικὸς τῆς νῦν θεωρίας. *Herm.*, IV, 17 a 1-5.

2) *Comm. graeca in Arist.*, vol. II. Berolini, 1883, pp. 9-14.

Georges Volait examinant cette attitude d'Alexandre dans la théorie du syllogisme déclare nettement : « Alexander stützt seine Unterscheidung von Propositio und Urteil auf Aristotelische Bestimmungen der beiden Termini aus welchen deutlich hervorgeht, dass auch für Aristoteles die sprachliche Verschiedenheit der Ausdruck einer sachlichen sein soll ». *Die Stellung des Alexander von Aphro-*

Bonitz, lui, résume bien : « suum locum nomen πρότασις ibi habet ubi ἡ ἀπόφανσις pars est syllogismi » [1]).

Rien d'étonnant. De dix-neuf modes concluants du syllogisme, douze sont négatifs, et la seconde figure ne peut être que de mode négatif. On voit donc quel rôle joue la qualité des prémisses dans la théorie du syllogisme.

C'est ce que les summulistes ont voulu mettre en évidence dans ces trois règles : « Ambae affirmantes nequeunt generare negantem, Utraque si praemissa neget nil inde sequetur, Pejorem semper sequitur conclusio partem ».

De là encore résulte que la dénomination πρότασις est d'un usage fréquent dans les Analytiques, tandis qu'elle ne se trouve nulle part dans l'Hermenia.

Au contraire, ἀπόφανσις est toujours employé dans l'Hermeneia, tandis que dans les Analytiques elle ne figure que deux fois, à savoir : *Prem. Anal.*, I, ch. XIX, p. 28, b. 21 où Aristote parle de l'opposition des jugements (ἀντικειμένων ἀποφάνσεων) et *Second. Analyt.*, I, ch. II, p. 72, a. 11 (πρότασις δ'ἐστὶν αποφάνσεως τὸ ἕτερον μόριον), « la proposition est d'ailleurs l'une des deux faces de l'énonciation », cela signifie encore une fois l'affirmation ou la négation.

Bref, ἀπόφανσις ou la proposition énonciative, avec son caractère essentiel de devoir être vraie ou fausse, est l'objet de la théorie de la modalité.

Que pense saint Thomas de ces qualificatifs « vrai et faux » ?

Modifier une chose c'est la qualifier, sans lui enlever son caractère essentiel : « Quia modificari proprie dicitur aliquid quando redditur aliquale, non quando fit secundum suam substantiam » [2]).

disias zur Aristotelischen Schlusslehre. Halle, 1907. p. 3. Voir encore exposé détaillé chez H. Maier, *Die Syllogistik des Aristoteles.* Tubingen, 1896-1900. II, 2 H., pp. 359-366; II, 1 H., pp. 6-7.

1) *Index aristotelicus,* p. 651 a 36.

2) *In libros Periher. expositio.* Romae, 1882, p. 106.

La méconnaissance de ce caractère essentiel du jugement a conduit le philo-

Dès lors modifier un jugement absolu (qui, nous l'avons vu, fonde la vérité de la proposition modale) c'est seulement qualifier le rapport du sujet au prédicat « Quando vero compositio dicitur possibilis aut contingens... ipsam aliqualem esse dicimus ; cum siquidem dicitur, Socratem currere est possibile, non substantificamus compositionem cursus cum Socrate, sed qualificamus asserentes illam esse possibilem » [1]).

Albert le Grand souligne plus clairement encore la pensée d'Aristote : « Verum et falsum, dit-il, quamvis sint modi... tamen dicunt generalem modum illarum de inesse, ideo non sunt modi speciales, facientes propositionem modalem sed secundum quid : quia in eo quod res est vel non est oratio dicitur vera vel falsa, sed non in eo quod res est vel non est dicitur possibilis vel contingens, necessaria vel impossibilis. Sed potius in eo quod sic vel sic res se habet ad suam causam in eo oratio formata complexa de re est vel possibilis vel contingens vel de necessario vel de impossibili. Et ideo isti quattuor modi possibile, contingens, necessarium, impossibile speciales sunt modi quibus enunciatio dicitur modalis » [2]). C'est ce que la nature de la négation lui permet de confirmer.

En effet la négation, il est inutile de le rappeler encore, change le rapport du sujet au prédicat ; mais elle ne produit pas la modalité du jugement. « Et etiam accipitur, continue-t-il, quod negatio quae fertur ad compositionem non facit enunciationem modalem ; quia non... informat modo speciali,

sophe anglais Willain Hamilton à construire la logique sur une fausse idée de quantification du prédicat dans le jugement. En effet, il distingue des propositions négatives toto-partielles et parti-partielles, qui, comme l'a bien montré J. Maritain, sont « des propositions entièrement artificielles, illégitimes et inadmissibles pour cette raison qu'elles sont des expressions essentiellement amphibologiques, qui se trouvent vraies et fausses à la fois, ce qui répugne à la nature même de la proposition » *(Revue Néo-Scolastique,* février 1923, pp. 56-69).

Ayant ainsi faussé dans sa doctrine la nature du jugement, Hamilton fausse encore la conception du syllogisme et de la Logique entière.

1) S. Thomas, *In libros Periherm. expos.* Romae, 1882, p. 106.

2) Opera omnia, t. I. *Opera logica. Com. in Perih.*, p. 278. Lugdini, 1651.

sed simpliciter dividit eam in forma in qua est significata »[1]).

Aristote, on le voit suffisamment, fixe à quatre le nombre de modes proprement dits. Et s'il insiste avec vigueur sur cette division, c'est que les modes « vrai et faux » restant les mêmes et dans les propositions modales et dans les absolues ne changent en rien leurs inférences immédiates. « Verum est, quod duo istorum modorum scilicet, verum et falsum, non variant enunciationem quantum ad oppositiones, aequipollentias et huiusmodi, sed eodem modo se habent seu eodem modo sumuntur in eis sicut in categoricis de inesse »[2]).

Mais, objectera-t-on, dans les *Analytiques*, son travail fondamental sur la logique formelle, le Stagirite n'admet au point de vue de la modalité que deux sortes de propositions : les nécessaires et les contingentes. « Toute proposition consiste en ceci qu'elle énonce que la chose est simplement, ou qu'elle est nécessairement, ou qu'elle peut être »[3]).

Précisons donc sa pensée.

Le nécessaire n'offre aucune difficulté, deux traités le mentionnent expressément; quant aux propositions énonciatives absolues, Aristote en a précédemment parlé. Les propositions de possibilité et de contingence expriment souvent la même réalité. Elles diffèrent pourtant, nous le verrons bientôt[4]).

Le nécessaire indique que le prédicat appartient au sujet comme quelque chose d'essentiel ou de spécifique; l'impossible, au contraire, déclare que le prédicat répugne totalement au sujet. C'est pourquoi l'impossible dans ce cas suit le nécessaire mais en sens inverse.

1) *Ouv. cité*, p. 278.

2) *Sum. logic.*, p. 93. Paris, 1881.

3) Πᾶσα πρότασις ἐστιν ἢ τοῦ ὑπάρχειν, ἢ τοῦ ἐξ ἀνάγκης ὑπάρχειν, ἢ τοῦ ἐνδέχεσθαι ὑπάρχειν. *An. prior.*, 25 a 1-2.

4) « Das Zufällige und Mögliche, beide Begriffe sind verwandt, aber in beiden herrscht eine verschiedene Ansicht ». ADOLF. TRENDELENBURG, *Die logischen Untersuchungen*. Leipzig, 1870, B. II, p. 218.

Ainsi les deux divisions malgré leur apparence se concilient fort bien.

N'oublions pourtant pas que l'*Hermeneia* est l'ouvrage de maturité du Stagirite et que la division des propositions modales qu'il y donne est complète parce que faite en vue des inférences immédiates.

D'après le Professeur Dr L. Rabus, les contemporains, influencés par Kant, ont adopté la division tripartite des *Premiers Analytiques* comme division des modales en y faisant rentrer aussi les propositions énontiatives absolues [1]).

Les modales de l'impossibilité, après une certaine hésitation, ont été placées par eux dans la classe des apodictiques. De telle sorte que l'ordre des modales devient le suivant :

1° Le possible,

2° L'existence pure et simple,

3° Le nécessaire.

On a donné ainsi aux propositions les noms de problématiques, assertoriques, apodictiques.

La division d'Aristote est bien plus profonde et toute objective, basée sur les notions de puissance et d'acte, qui dominent la réalité entière.

Chaque jugement, selon le Stagirite, porte sur εἶναι « esse » l'être. Et l'être est ou l'être composé ou l'être pur. Avec l'être composé de puissance et d'acte nous avons les modes : possible et contingent. Mais si le jugement s'applique à l'être dont la perfection est en acte (perfectum secundum actu) il faut distinguer : ou bien on le considère dans son essence et sa propriété naturelle (ἴδιον) — nous avons alors le mode nécessaire, — ou bien on marque ce qui répugne à son essence ainsi comprise, — nous formulons le mode impossible.

Remarquons bien que les notions d'acte et de puissance,

1) *Logik und System der Wissenschaft.* Leipzig, 1895, p. 113.

pivot du système d'Aristote, prises comme fondement réel de relation entre le sujet et le prédicat, ne prêtent pas et ne peuvent pas prêter à plus de quatre espèces de modales. Pour la même raison il ne peut y avoir que quatre espèces de jugements modaux.

On voit donc clairement combien la thèse des infinitistes qui voudraient une infinité de modales, est opposée à la pensée d'Aristote. Ils n'ont pas compris les raisons qui l'avaient déterminé à fixer ce nombre de 4 modales.

Sous ce rapport la logique du Stagirite ne fléchit nulle part dans l'Organon.

Les scolastiques, au contraire, ont bien compris. Nous n'en voulons pour preuve que ce passage d'Albert le Grand :

« Quattuor autem sunt tales modi : quia in compositione non est nisi esse. Quod autem dicit esse aut dicit esse permixtum potentiae, aut quod est in actu perfecto. Si primo modo tunc est possibile vel contingens... Si autem est esse perfectum secundum actu : aut accipitur in ipso esse et sic est necessarium ; aut accipitur in ipso non esse, quod ad simpliciter esse est oppositum et sic est impossibile.

» Contingens autem et possibile non possunt accipi secundum divisionem esse et non esse quia utrumque dicit esse permixtum cum non esse. Hi modi faciunt propositiones modales et earum differentias in oppositione et aequipollentia » [1]).

Il faut préciser les notions de possibilité et de contingence pour les faire rentrer dans la division proposée par Aristote aux *Premiers Analytiques*. La notion du possible, en effet, revêt plusieurs sens. « Possible ne se dit pas dans un sens unique », déclare le Stagirite [2]).

C'est donc une notion plus étendue, générique, elle contient

1) *Opera logica. Commentarius in librum Perihermeneias*. Lugduni, 1651, p. 278.

2) Τὸ γὰρ δυνατὸν οὐχ ἁπλῶς λέγεται. *Perihermeneias*, XIII, 22 a 7.

plusieurs espèces, mais le sens qu'on lui donne ici en fait abstraction. « Possibile autem, dit Albert le Grand, in genere acceptum abstrahit ab omnibus his et habet ad ista vel communitatem generis vel communitatem analogiae. Et ideo sicut animal praedicatur de homine et universale praedicatur de particulari : nec tamen oportet, quod secundum omnes suas species praedicetur de ipso : animae de homine non praedicatur secundum speciem quae est asinus » [1]).

« De sorte que, continue Aristote, comme le général suit le particulier ainsi « pouvoir être » suivra « être nécessairement », mais cependant pas toujours » [2]).

Il faut remarquer que le Stagirite traite partout — et non seulement dans l'*Hermeneia* — la question de possibilité parallèlement à celle de puissance.

« Il y a des puissances de nature différente » [3]), ainsi commence le passage de notre traité où s'établit la liaison du possible au nécessaire.

C'est surtout dans sa *Métaphysique*, livre V et IX qu'il distingue avec précision les différentes espèces de puissances (actives, passives, raisonnables, irraisonnables, mathématiques, logiques) et qu'il en donne la nature. Nous ne le suivrons pas sur ce terrain [4]).

Il faut pourtant noter la fécondité de ces thèses dans le système aristotélicien. Elles ont permis de constituer la science vraiment explicative du monde et de répondre à la fois à l'immobilisme de Parménide et au dynamisme d'Héraclite.

Cependant conclut bien N. M. Denis : « Aristote s'est servi

1) Opera omnia, t. I. *Opera logica*. Lugdini, 1651, p. 285.

2) Ὥστε ἐπεὶ τῷ ἐν μέρει τὸ κάθολου ἕπεται τῷ ἐξ ἀνάγκης ὄντι ἕπεται τὸ δύνασθαι εἶναι οὐ μέντοι πᾶν. *Periherm.*, XIII, 23 a 16-18.

3) Ἔνιαι δὲ δυνάμεις ὁμώνυμοί εἰσιν. *Periherm.*, XIII, 23 a 6.

4) Pour les notions de puissance et d'acte nous renvoyons à l'ouvrage de Noële Maurice-Denis, *L'être en puissance d'après Aristote et S. Thomas d'Aquin*. Paris, 1922, qui en traite ex professo.

du concept de puissance sans l'élaborer complètement et sans en montrer la relative unité... Il n'a pas fait complètement la théorie de la possibilité. Il l'a toujours un peu confondue avec la puissance... Après Aristote reste un progrès à accomplir en métaphysique pure. Saint Thomas l'accomplira : en cela éclate toute l'originalité de sa profonde synthèse. La notion de puissance avec lui n'aura plus seulement l'intérêt d'une hypothèse explicative des choses, elle apportera à l'esprit une satisfaction aussi complète qu'il peut la désirer et l'obtenir dans une contemplation encore limitée »[1]).

C'est pourquoi les nuances définitives de la doctrine aristotélicienne sont malaisées à fixer.

Revenons à l'*Hermeneia*.

« Une chose, continue Aristote, est dite possible qui est réalisée, étant en acte ; comme peut marcher celui qui marche, et en général, on dit qu'une chose est possible parce que ce qui est dit possible est déjà en acte. Ensuite, on appelle possible ce qui pourrait être en acte ; comme pouvoir marcher se dit de qui pourrait marcher. Cette dernière puissance n'existe que dans les choses muables, la première existe aussi dans les choses immuables »[2]).

Le possible peut donc se comprendre de deux façons : d'abord en général, il s'étend ainsi au nécessaire lui-même : car ce qui est nécessaire est possible ; dans ce cas il ne constitue pas un mode particulier. Ensuite le possible dans son sens restreint qui se confond avec le contingent [3]).

1) *Ouv. cité*, p. 105, p. 24.

2) Ἀλλὰ τὸ μὲν ὅτι ἀληθὲς ὡς ἐνεργείᾳ ὂν οἷον δυνατὸν βαδίζειν ὅτι βαδίζει, καὶ ὅλως δυνατὸν εἶναι ὅτι ἤδη ἔστι κατ' ἐνέργειαν ὃ λέγεται εἶναι δυνατόν, τὸ δὲ ὅτι ἐνεργήσειεν ἄν, οἷον δυνατὸν εἶναι βαδίζειν ὅτι βαδίσειεν ἄν. Καὶ αὕτη μὲν ἐπὶ τοῖς κινητοῖς ἐστὶ μόνοις ἡ δύναμις, ἐκείνη δὲ καὶ ἐπὶ τοῖς ἀκινήτοις. *Periherm.*, XIII, 23 a 7-13.

3) « Notandum quod possibile dupliciter potest sumi : vel in toto suo significato, et tunc comprehendit et necessarium et contingens : et sic quod necesse est esse possibile est esse. Alio modo sumitur solum pro contingenti : et sic sumitur in istis oppositionibus ». *Sum. logic.* Paris, 1881, p. 95.

Mais lorsqu'il s'agit des inférences immédiates on doit considérer à part nécessaire et contingent. Le premier a ses lois propres, le second va toujours de pair avec le possible. C'est ce que nous trouvons assez nettement exprimé dans les *Premiers Analytiques* : « Nous appelons, dit Aristote, contingent et ce qui est nécessaire et ce qui n'est pas nécessaire et ce qui est simplement possible »[1]).

Certes, il y a une nuance entre les deux : le possible n'est pas encore, mais peut être ; le contingent, au contraire, est déjà, mais pourrait ne pas être. Le contingent n'est donc pas nécessaire, au contraire il s'y oppose comme à son contradictoire. Le possible n'exclut pas le nécessaire, mais en fait abstraction ; il ne dit pas si la forme de possibilité sur laquelle il se prononce est nécessaire ou contingente.

Ou mieux encore, le possible concerne l'être en soi, le contingent se rapporte plutôt à la cause.

Albert le Grand explique bien la pensée d'Aristote : « Et haec duo differunt in hoc quod possibile determinat esse secundum se ; contingens autem in comparatione ad causam non stantem : unde esse non stans est possibile ; contingens autem est, quod non habet causam stantem ».

Et plus loin, dans le même commentaire sur l'*Hermeneia*, il met davantage en relief la doctrine aristotélicienne en disant : « Sed in hoc differunt possibile et contingens, quia possibile simpliciter dicit potentiam vel agentem vel materialem et variatur secundum potentiae talis varietatem. Contingens autem respicit causam, quae non est per se causa : et ideo distinguitur secundum causae distinctionem. Si autem est causa non per se ad esse disposita et inclinata dicitur contingens natum sive ut in pluribus. Si autem causa est indisposita et non inclinata ad unum plus quam ad aliud,

1) Τὸ ἐνδέχεσθαι καὶ γὰρ τὸ ἀναγκαῖον καὶ τὸ μὴ ἀναγκαῖον καὶ τὸ δυνατὸν ἐνδέχεσθαι λέγομεν. *Anal. pr.*, III, p. 25 a 38-39.

dicitur contingens ad utrumlibet. In hoc ergo differt a possibili et facit modum diversum ab ipso » [1]).

« Contingent, dit Aristote, a deux significations, d'abord ce qui arrive le plus souvent, sans cependant se réaliser d'une façon nécessaire, par exemple : l'homme blanchit, s'accroît, dépérit, présente en un mot tous les phénomènes qu'engendre d'ordinaire le cours normal de la nature... Ensuite ce qui est indéfini et purement indifférent, ce qui est d'une certaine façon, mais qui pourrait être tout à fait autrement. Ainsi l'animal se promène, et, pendant qu'il se promène, il se produit un tremblement de terre » [2]).

Ainsi, le contingent considéré en lui-même se présente sous un double aspect : le contingent sous une détermination positive quoique non nécessaire ὡς ἐπὶ πολύ, ensuite le contingent complètement indéterminé τὸ ἐνδέχεσθαι ἀόριστον. Les anciens appelaient le premier « contingens natum ». Pour en bien saisir le caractère spécifique il ne faut pas perdre de vue que, comme le dit saint Thomas, la contingence est tout entière dans le rapport de la cause à l'effet : « respicit ordinem causae ad effectum » [3]).

Ainsi, le gland a en lui la puissance de donner un germe, un arbre, de nouveaux glands. Pour réaliser ces effets, le gland a besoin de l'influence des choses extérieures (température, eau etc.) qui lui font quelquefois défaut. Or, le défaut ou l'addition d'une circonstance particulière peut en varier ou même suspendre l'effet. C'est un « contingens natum » et Albert le Grand explique ce terme en disant « contingens natum eo quod innatam in subiecto habet causam » [4]).

1) Opera omnia, t. I. *Opera logica*, p. 278, p. 286. Lugdini, 1651.

2) Πάλιν λέγομεν ὅτι τὸ ἐνδέχεσθαι κατὰ δύο λέγεται τρόπους, ἕνα μὲν τὸ ὡς ἐπὶ τὸ πολύ γίνεσθαι καὶ διαλείπειν τὸ ἀναγκαῖον, οἷον τὸ πολιοῦσθαι ἄνδρωπον ἢ τὸ αὐξάνεσθαι ἢ φθίνειν ἢ ὅλως τὸ πεφυκός ὑπάρχειν·... ἄλλον δὲ ἀόριστον, ὅ καὶ οὕτως καὶ μὴ οὕτως δυνατον, οἷον τὸ βαδίζειν ζῷον ἢ τὸ βαδίζοντος γένεσθαι σεισμόν. *Anal. priora*, I, c. 13, p. 32 b 4-8-10-12.

3) *Expositio in libros Periherm.*, lectio XIV, p. 70. Romae, 1882.

4) *Com. in Pr. Anal.*, tract. 1[r], c. I, p. 339.

Cette relation du gland à ses effets, qui n'a rien d'absolu, les modernes l'ont appelée déterminisme scientifique. Les sciences naturelles étudient des relations de ce type. La connaissance de l'effet ne peut pas être « a priori », nous ne pouvons déduire au lieu d'observer. Elle est toute *a posteriori*. La seule connaissance *a priori* est celle d'un effet déjà perçu. Quand tel fait se réalise *toujours* dans telles conditions, nous savons que, les conditions étant posées, le fait réapparaîtra encore une fois. « Huiusmodi demonstrationes, dit saint Thomas, non faciunt simpliciter scire verum esse, quod concluditur, sed secundum quid, scilicet quod sit verum ut in pluribus » [1]).

On peut de même déterminer par l'observation que normalement l'homme use de sa liberté de telle ou telle façon. Mais ici les chances d'erreur augmentent au profit d'un probabilisme raisonnable cependant, puisque l'homme agit avec raison : « In moralibus, dit saint Thomas, consideratur quod ut in pluribus est eo quod voluntas non ex necessitate operatur » [2]).

Le second contingent τό ἐνδέχεσθαι ἀόριστον, « contingens ad utrumlibet » est complètement indéterminé et conditionné par la cause matérielle, « dicitur secundum causam materialem », déclare Albert le Grand [3]). Le raisonnement fait sur ce contingent ne peut donner une conclusion ferme, puisque l'affirmation et la négation y sont également vraies étant comprises au même titre dans la puissance de la cause matérielle. « Contingens autem ad utrumlibet dicitur, quia quot possunt inesse, tot possunt removeri. Ergo negativa et affirmativa sunt simul verae » [4]).

Mais si une cause détermine la puissance, un seul des

1) *Expos. in libros Poster. Anal.*, l. II, lectio XII, p. 372. Romae, 1882.
2) *Summ. Theol.*, 1.2ae, q. LXXXIV, art. 1.
3) *Métaph.*, l. VI, tract. II, c. 3.
4) *Sum. logic.*, tract. VIII, c. III. Paris, 1881, p. 106.

deux prédicats lui convient et lui est attribué de fait. Du moment qu'il est, il ne peut pas ne pas être.

Tout en restant possible, le contraire est exclu de fait.

Cependant il est très difficile de connaître par raisonnement cette détermination subie par le contingent neutre en soi.

En effet la seule cause matérielle ne peut servir de base. Il faudrait recourir à des puissances actives, c'est-à-dire à des raisons déterminantes tirées des autres éléments de la question. De sorte qu'on aboutit à l'opinion et non à la Science.

C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit du contingent neutre, par exemple en matière d'actes humains individuels, il est difficile d'arriver à une conclusion sûre. C'est pour cette raison que les actes humaines sont sujets à de si grandes divergences d'appréciation.

Il faudrait cependant se garder à la fois de la sécurité trompeuse des solutions partielles et du dédain excessif de celles-ci.

La pensée que nous avons développée se trouve résumée dans une phrase d'Aristote. « Il n'y a pas de science ni de syllogisme démonstratif pour les contingents indéterminés, parce que le moyen terme n'est pas certain, mais il y en a pour les contingents naturels ; et presque toutes nos recherches et nos pensées n'ont rapport qu'aux contingents de ce dernier genre » [1]).

Pour exposer Aristote plus clairement on a souvent distingué deux sortes de possibilité : l'une subjective, l'autre objective. La première s'exprimait en grec par le mot ἴσως (fortasse) ou la particule ἄν avec l'optatif. Elle correspond aux jugements problématiques des contemporains. L'autre, celle d'Aristote, contient possible et contingent. En effet ou

1) Ἐπιστήμη δὲ καὶ συλλογισμὸς ἀποδεικτικὸς τῶν μὲν ἀορίστων οὐκ ἔστι διὰ τὸ ἄτακτον εἶναι τὸ μέσον, τῶν δὲ πεφυκότων ἔστι, καὶ σχεδὸν οἱ λόγοι καὶ αἱ σκέψεις γίνονται περὶ τῶν οὕτως ἐνδεχομένων. *Prem. Anal.*, XIII, p. 32 b 18-21.

bien elle désigne tout simplement une faculté, une puissance positive d'un agent, ce que les Grecs expriment par (δύνασθαι) [1]; ou bien elle signifie la présence des conditions requises pour produire un effet déterminé, c'est le ἐνδέχεσθαι.

Cette différence des deux possibilités et la divergence de vue entre Aristote et Kant est nettement marquée par Ch. Sigwart. Il la souligne au début de son exposé de la modalité du jugement pour donner à celui-ci plus de clarté [2]).

En résumé, après avoir établi les quatre espèces de modalités de jugements, nous pouvons dire : le nécessaire est ce qui de sa nature est déterminé seulement à être [3]) ; l'impossible à ne pas être, le possible et le contingent neutre ne sont nullement déterminés ; le « contingens natum » montre une tendance vers l'être. Saint Thomas dit : « Sed manifeste haec est sententia Aristotelis in hoc loco... secundum naturam rerum ut scilicet dicatur illud necessarium, quod in sua natura determinatum est solum ad esse ; impossibile autem solum ad non esse ; possibile autem quod ad neutrum est omnino determinatum, sive se habeat magis ad unum quam ad alterum, sive se habeat aequaliter ad utrumque, quod dicitur contingens ad utrumlibet » [4]).

On reconnaîtra donc qu'Aristote conserve une pensée

1) Τὸ δὲ δυνατὸν ἐνδέχεται καὶ ἐνεργεῖν καὶ μή. *Métaph.*, XIII, c. 2, 1088 b 19.

2) Die Behandlung der logischen Fragen, welche das Mögliche und Notwendige betreffen, ist zur vorlaüfigen Orientierung eine fundamentale Unterscheidung vorauszuschicken : Die Behauptung, dass ein Urteil möglich oder notwendig sei, ist verschieden von der Behauptung, dass es möglich oder notwendig sei, dass einem Subjecte ein Predikat zukomme. Jene betrifft die subjective Möglichkeit oder Notwendigkeit des Urteilens ; diese betrifft die objective Möglichkeit oder Notwendigkeit des im Urteile Ausgesprochenen. Auf jene geht die Kantische Unterscheidung der verschiedenen Modalität der Urteile, wonach die entweder problematische oder assertorische oder apodiktische sind ; auf diese geht der aristotelische Satz : Πᾶσα πρότασίς ἐστιν ἢ τοῦ ὑπάρχειν ἢ τοῦ ἐξ ἀνάγκης ὑπάρχειν ἢ τοῦ ἐνδέχεσθαι ὑπάρχειν *(Prem. Anal.*, I, 2, 25 a 1). *Logik*, 1911. Tubingen, I, p. 238.

3) Pour la notion du nécesssaire nous renvoyons à l'ouvrage de MANSION AUGUSTE, *Introd. à la Physique Aristotélicienne.* Louvain, 1913, pp. 169-197.

4) *Expos. in libros Periherm.*, lect. XIV, p. 67. Romae, 1882.

uniforme, d'accord avec elle-même dans les *Premiers Analytiques* et dans l'*Hermeneia*, en ce qui concerne les jugements modaux. La division qu'il en donne correspond même, quoi qu'ils en pensent, à celle de nos contemporains. Il suffisait, pour établir ces deux thèses, de préciser ce qui différencie les espèces de jugements modaux.

B. — Rapports entre les propositions modales

Après ce que nous avons dit de la nature et de la division des jugements modaux, il nous sera aisé de comprendre les rapports des modales entre elles.

La théorie aristotélicienne les embrasse tous dans un mot ἀκολουθήσεις. Nous l'avons remarqué déjà, ce terme signifie parfois chez Aristote une simple compatibilité sans viser l'inférence stricte.

En effet, le possible et le nécessaire se concilient aisément ἀκολουθοῦσι ἀλλήλαις, dans ce sens, que tout ce qui est nécessaire est possible, puisqu'il existe et que pour exister il faut être possible. Néanmoins c'est à tort qu'on déduirait à la Hegel que la chose existe, parce qu'elle est possible. Hegel supprime le réel pour s'en tenir au nécessaire. D'après lui, tout ce qui est conçu comme possible s'accomplit nécessairement. Bien plus, le possible et l'impossible viennent se confondre dans une série de contradictions logiques, dont les évolutions fatales enfantent l'immuable système du monde physique et la mobile succession des sociétés humaines.

Nous avons ici une simple consécution et pas du tout une inférence immédiate.

Cette réserve posée, presque tout le reste de l'exposé d'Aristote concerne les inférences logiques immédiates. Elles sont au nombre de quatre : l'opposition, l'équivalence, la subordination, la conversion.

Ces inférences immédiates rendent compte de toutes les démarches logiques possibles dans le domaine du jugement. En effet, la logique a pour but de comparer entre eux les termes dont le jugement se sert. Or ces termes diffèrent ou peuvent différer par la compréhension et par l'extension, car la qualité et la quantité sont deux éléments primitifs et irréductibles de toute démarche de la logique formelle. Régler donc le rapport de la qualité et la quantité des termes du jugement tout en conservant sa vérité, c'est tout le travail des inférences immédiates. C'est ainsi que la subordination considère la quantité. Parcourir la série quantitative, c'est-à-dire descendre de la proposition universelle vraie aux particulières qui le seront également, remonter de la particulière fausse vers les universelles fausses constitue toutes les démarches logiques de la subordination.

En conservant la qualité, règler la quantité de telle sorte qu'après le déplacement réciproque du sujet et du prédicat on arrive à une nouvelle proposition vraie comme la précédente, ce n'est rien d'autre que la conversion du jugement.

Changer la qualité et parfois la quantité pour obtenir une proposition nouvelle identique ou équivalente à la première d'une part, opposée à la première d'autre part, c'est faire des inférences d'équivalence ou d'opposition.

Bref, le passage logique du plus au moins ou du moins au plus dans le domaine de l'extension ; le passage de l'identique à l'identique ou le refus de passage du différent au différent dans le domaine de la compréhension, sont, semble-t-il, toutes les démarches que peut accomplir la pensée humaine dans l'ordre logique du jugement.

L'activité intellectuelle de l'homme dans tous ces procédés est régie par les premiers principes fondamentaux.

« Toute connaissance rationnelle, dit Aristote, soit enseignée, soit acquise, dérive toujours de notions antérieures. L'observation démontre que ceci est vrai de toutes les

sciences ; car c'est le procédé des sciences mathématiques, et de tous les autres arts sans exception » [1]).

« J'appelle *axiome*, la proposition que l'on doit nécessairement connaître pour apprendre la chose quelle qu'elle soit ; car il y a certaines propositions de ce genre ; et c'est à celles-là que nous réservons habituellement ce nom » [2]).

« Pour aborder la science, il faut déjà posséder les axiomes » [3]).

Ces principes, ceux d'identité, de non-contradiction, du tiers exclu, de raison suffisante on peut aisément les rattacher au principe suprême et transcendantal d'identité et à l'idée de l'être [4]).

En effet, le principe d'identité garantit le double accord de notre pensée : l'objectivité ou l'harmonie de la pensée avec la réalité et la logicité ou l'accord des pensées entre elles.

Appliquons-les, conformément à l'esprit de la philosophie aristotélicienne, à la théorie des inférences immédiates des modales.

L'universalité des principes caractérise la synthèse aristotélicienne. C'est pourquoi le Stagirite n'en admet ici d'autres que ceux des propositions absolues ; celles-ci d'ailleurs, fondent les jugements modaux.

1) Πᾶσα διδασκαλία καὶ πᾶσα μάθησις διανοητικὴ ἐκ προϋπαρχούσης γίνεται γνώσεως · Φανερὸν δὲ τοῦτο θεωροῦσιν ἐπὶ πασῶν · αἱ δὲ γὰρ μαθηματικαὶ τῶν ἐπιστημῶν διὰ τούτου τοῦ τρόπου παραγίνονται καὶ τῶν ἄλλων ἑκάστη τεχνῶν. ***Anal. poster.***, **I, 1, p. 71 a 1-4.**

2) Θέσιν μὲν λέγω... ἣν δ' ἀνάγκη ἔχειν τὸν ὁτιοῦν μαθησόμενόν τι... ἀξίωμα · ἔστι γὰρ ἔνια τοιαῦτα · τοῦτο γὰρ μάλιστ' ἐπὶ τοῖς τοιούτοις εἰώθαμεν ὄνομα λέγειν. ***Anal. Poster.***, **II, p. 72 a 15-18.**

3) *Métaph.* III (IV), cap. 3.

4) Voir sur cette question la profonde étude *Le sens commun, la philosophie et les formules dogmatiques*, Garrigou-Lagrange. Paris, 1922.

1° L'OPPOSITION ET LA SUBORDINATION DES MODALES

Les principes sur l'opposition des propositions peuvent se résumer en ces deux points :

1° De deux propositions contradictoires, il y en a une vraie.

2° De deux contraires, il y en a au moins une fausse.

L'opposition de contradiction dans les jugements modaux se forme de la même manière que dans les propositions absolues. Mais la contradiction au lieu de porter sur l'attribut, porte sur le verbe exprimant la modalité, puisqu'il joue le rôle du prédicat dans les modales.

C'est logique. « In modalibus autem, sicut se habet in illis de inesse praedicatum, sic se habet modus ; quia est ut forma respectu dicti. Et ideo si modus componitur cum dicto affirmative, modalis erit affirmativa ; si vero negative, propositio erit negativa. Haec enim « Socratem non currere est possibile » est affirmativa, quia compositio modi cum dicto affirmatur. Haec autem « Socratem currere non est possibile » est negativa, quia talis compositio negatur. Et hoc clare apparet in veritate et falsitate earum »[1]).

« Bref, voici, dit Aristote, les expressions qu'il faut considérer comme opposées (c'est-à-dire contradictoires) : Il est possible — il n'est pas possible ; Il est contingent — il n'est pas contingent ; Il est impossible — il n'est pas impossible ; Il est nécessaire — il n'est pas nécessaire »[2]).

Aristote donne seulement les règles principales ; son laconisme lui interdit d'exprimer au long des détails, qui se déduisent facilement. C'est ainsi qu'il n'a rien dit du prédicat

1) *Sum. logic.*, tract. VII, c. 12. Paris, 1881, p. 94.

2) Καὶ ταύτας οἴεσθαι χρὴ εἶναι τὰς ἀντικειμένας φάσεις, δυνατόν — οὐ δυνατόν, ἐνδεχόμενον — οὐκ ἐνδεχόμενον, ἀδύνατον — οὐκ ἀδύνατον, ἀναγκαῖον — οὐκ ἀναγκαῖον. *Periherm.*, XII, 22 a 11-13.

du dictum, puisque celui-ci ne change pas. De sorte que le tableau complet des contradictoires se présentera comme suit :

Contradictoires

Il est possible que ce soit.	Il n'est pas possible que ce soit.
Il est contingent que ce soit.	Il n'est pas contingent que ce soit.
Il est impossible que ce soit.	Il n'est pas impossible que ce soit.
Il est nécessaire que ce soit.	Il n'est pas nécessaire que ce soit.
Il est possible que ce ne soit pas.	Il n'est pas possible que ce ne soit pas.
Il est contingent que ce ne soit pas.	Il n'est pas contingent que ce ne soit pas.
Il est impossible que ce ne soit pas.	Il n'est pas impossible que ce ne soit pas.
Il est nécessaire que ce ne soit pas.	Il n'est pas nécessaire que ce ne soit pas.

La contrariété et la subcontrariété du même mode s'expriment par la négation de la copule du dictum, puisque dans le même mode soit affirmatif soit négatif, il n'y a à opposer que le sujet et le prédicat du dictum. Le tableau complet des modales contraires et subcontraires sera donc le suivant :

Contraires

Il est nécessaire que ce soit.	Il est nécessaire que ce ne soit pas.
Il est impossible que ce soit.	Il est impossible que ce ne soit pas.
Il n'est pas nécessaire que ce soit.	Il n'est pas nécessaire que ce ne soit pas.
Il n'est pas impossible que ce soit.	Il n'est pas impossible que ce ne soit pas.

Subcontraires

Il est possible que ce soit.	Il est possible que ce ne soit pas.
Il est contingent que ce soit.	Il est contingent que ce ne soit pas.
Il n'est pas possible que ce soit.	Il n'est pas possible que ce ne soit pas.
Il n'est pas contingent que ce soit.	Il n'est pas contingent que ce ne soit pas.

C'est ainsi d'une façon générale, schématique qu'Aristote résout la question de la qualité dans les jugements modaux.

On voit bien qu'elle est double, car nous avons dans la modale deux prédicats : celui du mode et celui du dictum ; la négation du premier produit la contradiction, celle du dictum la contrariété ou la subcontrariété.

Nous savons que la théorie logique complète de l'opposition des jugements ne saurait être établie sans tenir compte de la quantité des propositions. Aristote n'a pas touché à cette question, en ce qui concerne les modales. Les scolastiques par contre en ont traité longuement.

La modale, on le sait, forme un tout logique où le mode attribué au dictum tel qu'il est énoncé, constitue un terme de proposition. Sous ce rapport chaque proposition modale est singulière. « Il est possible que Socrate blanchisse dans la vieillesse », « Il est possible que tous les hommes blanchissent dans la vieillesse » sont des propositions singulières. « Sciendum est, quod omnes enunciationes modales de dicto sunt singulares, quantumcumque sit in eis signum universale... Ratio huius est. Nam, ut supra dictum est, enunciatio dicitur singularis, quia in ea subjicitur singulare, seu terminus singularis, ut, Socrates currit. Sed in talibus enunciationibus subjicitur hoc dictum singulare... quod totum accipitur pro uno termino signato. Omnes ergo tales enunciationes sunt singulares » [1]).

1) *Sum. logic.* Paris, 1881, p. 54.

C'est peut-être la raison pour laquelle Aristote n'a pas détaillé les thèses sur la quantité des modales.

Cependant on trouve moyen d'indiquer la quantité des modales même en se basant sur les principes posés par le Stagirite. Qu'on se souvienne de la théorie appelée au moyen âge *suppositio terminorum* et que, à défaut de terme reçu, nous appellerons avec J. Maritain *la suppléance* [1]).

La méconnaissance de cette théorie a conduit William Hamilton à distinguer les propositions affirmatives toto-totales (a-a) et parti-totales (i-a) et à fausser la logique entière [2]).

Au contraire, la notion de suppléance bien saisie fait ressortir la nature de l'attribution *(praedicatio)* et par elle la nature intentionnelle du terme. Elle a permis dernièrement à Ed. Husserl de combattre victorieusement le psychologisme [3]).

La théorie de suppléance en ce qu'elle a d'essentiel, se rattache au passage suivant de l'*Hermeneia :*

« Au moyen d'un attribut universel qualifier un sujet universel n'est jamais vrai, car aucune affirmation n'est vraie dans laquelle l'attribut étant universel, le sujet l'est également, comme : tout homme est tout animal » [4]).

Saint Thomas d'Aquin en donne un profond commentaire et, comme le note bien J. Maritain, « la thèse y enseignée doit être regardée comme classique dans l'École » [5]).

Nous lui empruntons les idées relatives à notre sujet.

Parmi les différentes espèces de suppléance l'une s'appelle « *suppositio distributiva* » ; elle est réalisée quand le terme

1) *Revue Néo-Scolastique*, 1923, p. 63.

2) *Ibid*.

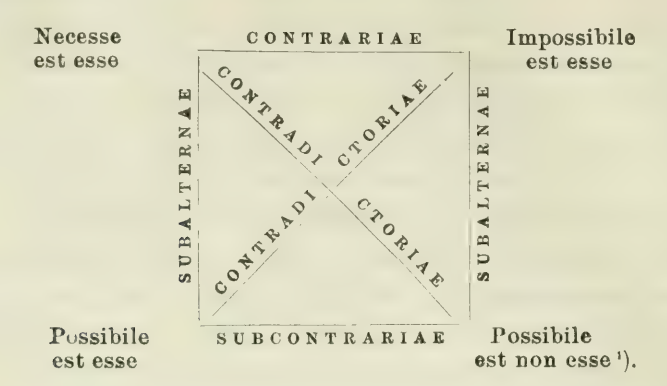
3) *Logische Untersuchungen*, 1913.

4) Επὶ δὲ τοῦ κατηγορουμένου καθόλου κατηγορεῖν τὸ καθόλου οὐκ ἔστιν ἀληθές· οὐδεμία γὰρ κατάφασις ἀληθὴς ἔσται ἐν ᾗ τοῦ κατηγορουμένου καθόλου τὸ καθόλου κατηγορεῖται, οἷον ἔστι πᾶς ἄνθρωπος πᾶν ζῷον. *Periherm.*, VII, 17 b 12-16.

5) *Revue Néo-Scolastique*, février 1923, p. 60.

s'étend à chacun des individus contenus dans son extension « secundum singula quae sub ipso continentur ». Dans l'expression verbale, on la note par les mots « aucun, nul, tout » (nullus, omnis) qu'on appelait pour cette raison « signum universale affirmativum et negativum ». Le rôle que jouent dans les propositions absolues les mots « tout, aucun, nul » revient dans les modales à « necesse » et « impossibile ». « Sciendum, quod sicut dictum est in enunciationibus de inesse, hoc signum « omnis » designat, quod praedicatum enunciationis attribuitur subjecto quantum ad totum illud quod sub eo continetur : hoc vero signum « nullus » removet a subjecto totum quod sub eo continetur : et propter hoc universalis affirmativa et universalis negativa sunt contrariae. Sic in istis enunciationibus modalibus, iste modus « necesse » facit significare totam inhaerentiam subjecti ad praedicatum, quia quod necessario inest, omni tali inest ; et ideo tenet eundem locum, scilicet modalis affirmativa de necessario, et universalis affirmativa de inesse. Et sicut « nullus » totam removet, ita etiam « impossibile » ; quia quod impossibiliter inest, nulli tali inest ; et ideo propositio de impossibili tenet locum universalis negativae. Et sicut « quidam » affirmando non totam inhaerentiam ponit, similiter etiam negando non totum, quod sub subjecto continetur, removet, sic iste modus « possibile » : quia quod possibiliter inest, non inest omni ; et quod possibiliter non inest, non inest nulli : et ideo possibile affirmando tenet locum particularis affirmativae ; et possibile negando tenet locum particularis negativae. Secundum ergo praedicata, istae enunciationes, necesse est esse, et impossibile est esse sunt contrariae : necesse est esse, et possibile est non esse, sunt contradictoriae : impossibile est esse, et possibile est esse, sunt contradictoriae : possibile est esse et possibile est non esse, sunt subcontrariae : necesse est esse, et possibile est esse, sunt subalternae : impossibile est esse

et possibile est non esse, sunt subalternae : ut patet in figura sequenti :



Les autres scolastiques indiquent un autre moyen d'arriver au même résultat.

L'essence des choses étant immuable et par conséquent intemporelle, ce qui lui convient ou lui répugne simpliciter, lui convient ou lui répugne toujours ; de même ce qui est actuellement possible ou contingent, peut aussi dans le futur être ou n'être pas.

Les qualificatifs de modalité élargissent donc le rapport du sujet au prédicat en se plaçant hors du temps.

« Quattuor primi modi (sc. necessarium, impossibile, possibile, contingens) dit Albert le Grand, ampliant compositionem extra tempus. Possibile et contingens ampliant extra tempus praesens et ad esse et ad non esse. Necessarium et impossibile ampliant ad omne tempus. Etemin necessarium simpliciter significat omni tempore inesse, impossibile simpliciter nunquam inesse » [2]).

Bien plus ceci est encore pour lui un argument en faveur de la division en quatre espèces de modalité et la raison pour laquelle « le vrai et le faux » ne peuvent être rangés

1) *Sum. log.*, tract. VII, cap. XIII, p. 95-96. Paris 1881.
2) Opera omnia, t. I, *Opera Logica. Com. in Periher.*, p. 278. Lugduni 1651.

parmi les qualificatifs modaux. « Verum et falsum, continue-t-il, quamvis sint modi... tamen quia non ampliant compositionem secundum tempus, nec in specialem aliquem modum formant compositionem, sed dicunt generalem modum illarum de inesse, ideo non sunt modi speciales, facientes propositionem modalem, sed secundum quid » [1]).

Enfin, les autres scolastiques réunissent les deux raisons à savoir la suppléance et la relation au temps.

« Universalis, déclare Pierre Fonseca, distribuit copulam dicti in omne tempus, particularis in aliquod. Universalis significatur his modis : necesse, impossibile ; particularis his : possibile, contingens » [2]).

Mais la proposition modale est une proposition composée, qui compte deux sujets : celui du dictum et celui du mode. Nous avons vu comment les scolastiques sont arrivés à déterminer la quantité du sujet principal.

Ils n'ont pas cependant négligé la quantité du sujet du dictum. Ici pas de difficulté : en effet, le dictum, considéré en lui-même, séparément, est une proposition absolue. Et tout comme dans les propositions absolues, on désigne ici la quantité par les mots tout (omnis), aucun, nul (nullus), quelqne (quidam), c'est pourquoi la proposition « il est possible que tout homme courre » est universelle, et « il est possible que quelque homme courre » est particulière [3]).

Les modales comportaient une double qualité correspondant aux deux copules, elles ont une triple quantité celle du sujet principal, celle du mode et celle du sujet du dictum [4]).

Le sujet principal de la proposition modale, comme nous

1) *Institutionem Dialecticarum*, libri 8, pag. 112. Coloniae 1623.

2) *Ibid.*, p. 278.

3) In his sumiter quantitas secundum quod in dicto sunt termini et signa. *Sum. log.*, tract. VII, c. XII. Paris 1881, p. 94.

4) « Nascitur autem ex his... condicionibus duplex in qualibet modali qualitas, et triplex quantitas ». S. THOMAS D'AQUIN, *Expos. in libros Periher.*, p. 119, Romae 1882.

l'avons vu plus haut, toujours singulier ne peut pas permettre la différence d'opposition et rentrer dans le tableau donné auparavant.

Eu égard à la quantité du mode et du sujet du dictum le tableau change d'aspect.

Deux règles régissent les mouvements de la pensée : l'une concerne les modes (qui dénotent aussi la quantité, comme nous l'avons vu plus haut), l'autre les dicta où la quantité est exprimée explicitement.

1° Les modales contraires de dicto communi doivent avoir le même mode universel, les subcontraires le même mode particulier, les contradictoires et les subalternes — les modes contradictoires.

2° Quant aux dicta : les modales contraires, subcontraires, subalternes du mode nécessaire doivent avoir les dicta contradictoires ou contraires, les modes possible, contingent, impossible doivent avoir les dicta contradictoires ou subcontraires.

En tout cas les modales contradictoires ont nécessairement le même dictum.

La raison en est que les modales disposées autrement violent les règles fondamantales d'opposition et ou arriverait au résultat que les contradictoires sont à la fois vraies et fausses, les contraires vraies toutes les deux et les subcontraires simultanément fausses.

Le tableau détaillé pour chaque mode facilitera l'étude de ces règles et montrera leur justesse.

Pour le possible

Il n'est pas possible que tout homme soit animal.

Il n'est pas possible que quelque homme ne soit pas animal.

Il est possible que quelque homme ne soit pas animal.	Il est possible que tout homme soit animal.
Il n'est pas possible que quelque homme soit animal.	Il n'est pas possible que quelque homme ne soit pas animal.
Il est possible que quelque homme ne soit pas animal.	Il est possible que quelque homme soit animal.

Pour le contingent

Il n'est pas contingent que tout homme soit animal.	Il n'est pas contingent que quelque homme ne soit pas animal.
Il est contingent que quelque homme ne soit pas animal.	Il est contingent que tout homme soit animal.
Il n'est pas contingent que quelque homme soit animal.	Il n'est pas contingent que quelque homme ne soit pas animal.
Il est contingent que quelque homme ne soit pas animal.	Il est contingent que quelque homme soit animal.

Pour l'impossible

Il est impossible que tout homme soit animal.	Il est impossible que quelque homme ne soit pas animal.
Il n'est pas impossible que quelque homme soit animal.	Il n'est pas impossible que tout homme soit animal.
Il est impossible que quelque homme soit animal.	Il est impossible que quelque homme ne soit pas animal.

Il n'est pas impossible que quelque homme ne soit pas animal.

Il n'est pas impossible que quelque homme soit animal.

Pour le nécessaire

Il est nécessaire que tout homme soit animal.

Il est nécessaire que quelque homme ne soit pas animal.

Il n'est pas nécessaire que quelque homme ne soit pas animal.

Il n'est pas nécessaire que tout homme soit animal.

Il est nécessaire que tout homme soit animal.

Il est nécessaire que nul homme ne soit animal.

Il n'est pas nécessaire que nul homme ne soit animal.

Il n'est pas nécessaire que tout homme soit animal.

Les contemporains se servent volontiers de symboles : S désigne le sujet, P le prédicat. Le tableau ainsi construit est plus général et fait mieux ressortir l'universalité des termes et des lois logiques, mais ne change en rien l'essence de la doctrine.

Il va sans dire que pour Aristote comme pour les scolastiques, la subordination n'est pas une opposition et si nous plaçons dans tous les tableaux les propositions subordonnées, c'est plutôt pour nous conformer à l'usage universalement admis.

Et pour en finir avec la subordination, disons tout court qu'elle suit les règles des propositions absolues.

Notons néanmoins que les mots techniques ὑπεναντίαι,

ὑπάλληλαι employés par les commentateurs grecs ne sont pas d'origine aristotélicienne. Le second mot d'après Bonitz [1]) se trouve une fois dans les écrits d'Aristote (*Métaph.* 3, 1018, b 1-2), le mot ὑπεναντίον est d'un usage plus fréquent chez le Stagirite [2]), mais tous les deux sans signification technique.

D'après Georges Volait, nous les rencontrons employés pour la première fois d'une façon technique chez Alexandre d'Aphrodisie dans son Commentaire sur les *Premiers Analytiques*. Toutefois, il est difficile d'établir qui les a introduits en logique [3]).

Les dénominations *subcontrariae, subalternae*, sont l'œuvre des scolastiques [4]).

2° L'ÉQUIVALENCE DES MODALES

Le concept d'équivalence revêt deux significations. D'abord on appelle équivalentes des propositions qui ne diffèrent que par leur expression. En réalité, comme sens et comme valeur logique, elles sont identiques. Ainsi, une proposition copulative est équivalente à toutes les propositions simples dont elle est une expression raccourcie, par exemple : « Platon, Aristote, Thomas d'Aquin, Descartes, Kant, sont de grands philosophes » équivaut à cinq propositions simples, dont les sujets sont successivement les noms de ces personnages et le prédicat commun « un grand philosophe ».

C'est plutôt une différence grammaticale visant à une économie de langage. L'autre équivalence constitue l'objet

1) *Index Aristotelicus*, p. 788, v. 30.

2) *Ibid.*, p. 790, vv. 7-42.

3) « Meines Wissens kommt der Ausdruck ὑπεναντίος in der oben angeführten technischen Function zum erstenmal bei Alexander vor. Ob er selbst diesen Begriff eingeführt hat, vermögen wir nicht mit Secherheit zu sagen (vgl. Prantl, S. 625) ...Auch hier (sc. ὑπάλληλον) wissen wir nicht, wer der Urheber dieses Sprachgebrauches gewesen ist » (*Ouvr. cité*, p. 8).

4) J. Barthélemy Saint-Hilaire, *La Logique d'Aristote*, trad. T. II, p. 243-244.

de l'inférence logique immédiate et a pour fondement l'emploi de la particule négative « non ». Elle est de nature dissolvante *malignantis naturae,* disaient les scolastiques, puisqu'elle détruit tout ce qui la suit [1]).

De là, la litote figure de grammaire basée sur ce que deux négations se détruisent.

L'équivalence, comme l'inférence logique, concerne le même sujet et le même prédicat et peut se définir : une opération logique qui, par l'addition ou la soustraction d'une ou de deux négations, donne à deux propositions opposées le même sens, et la même vérité.

Ici comme ailleurs, pas de nouvelles règles pour les modales. La règle générale de l'équivalence que les summulistes ont exprimée dans ce vers mnémotechnique « Prae contradictoriae, post contrariae, prae postque subalternae » est applicable à toutes les propositions modales.

Les explications que l'on peut donner sur son usage tiennent plutôt à la complexité formelle des modales et à leur qualité [2]).

Avant tout, il ne faut jamais oublier que le mode joue dans les modales le rôle du prédicat. « Sciendum est autem circa modalium acquipollentias, quod idem operatur negatio posita ad modum, sicut in propositionibus de inesse » [3]).

Dès lors nier le mode (la négation précède) change la modale en sa contradictoire, nier le dictum (la négation suit le mode) change la modale en sa contraire ou subcontraire, et nier la négation (particule négative avant et après le mode) revient à remplacer la modale par sa subalterne.

1) « Hoc est autem natura negationis, ut neget et tollat totum quod invenit post se ». *Sum. logic.*, p. 89 Paris 1881.

2) Nous sommes étonné de voir le professeur Rabus soutenir que Boèce a introduit dans la logique et l'opposition et l'équivalence des modales, alors que c'est justement l'objet des chapitres XII et XIII de l'*Hermeneia. Ouvr. cité*, p. 114.

3) *De propositionibus modalibus*, p. 194. Parisiis 1881.

On le sait déjà, la modale a deux prédicats : celui du dictum et celui de la proposition totale ; l'un ou l'autre peut être nié ; pour permettre de reconnaître facilement les modales on a composé les vers suivants :

« Destruit u totum sed a affirmat utrumque.
Destruit e dictum destruit i que modum » [1]).

Ou bien :

« E dictum negat Ique modum.
Nihil A sed totum U ».

On désigne ici par la lettre « U » la modale dont le mode et le prédicat du dictum sont tous deux affectés de négation, par exemple « il n'est pas possible que ce ne soit pas » ; par « A » celle dont, le mode et le prédicat du dictum sont affirmatifs ; « E » représente le prédicat du dictum négatif ; « I » le mode négatif.

La quantité doit être également examinée. Pour elle il n'y a qu'une loi, rester toujours égale dans les deux modales équivalentes.

En résumé pour l'équivalence des modales on établit deux règles :

1° La quantité des modales doit être la même dans les propositions équivalentes : universelles ou singulières.

2° Les dicta des propositions des modes possible et impossible seront les mêmes et contradictoires aux dicta des modales nécessaires.

La disposition des modales équivalentes dans un tableau doit tenir compte et du dictum et des modes. Il y a quatre modes et autant de dicta, chacun d'eux peut être affirmé ou nié, au total on trouve 16 propositions qu'on dispose en 4 ordres chacun débutant par le mode de possibilité. La con-

1) *De propositionibus modalibus,* p. 195. Parisiis 1881.

tingence la suit immédiatement, car le possible et le contingent ont ici le même sens [1]. En troisième lieu vientl'impossible et enfin le nécessaire.

Eu égard à la qualité, les 4 propositions de chacun des 4 ordres ont été désignées par un mot contenant les voyelles significatives dont nous avons donné plus haut la signification. Les mots latins sont les suivants : Amabimus. Edentuli, Iliace, Purpurea, les mots grecs : Παρνάσιον, 'Εκτρέχουσιν, 'Ιλίαδες, Δουλούμεναι.

On disposait aussi les ordres de telles façon qu'on pût aisément saisir l'opposition et la subordination.

Toutes ces explications sont résumées dans les vers suivants :

Tertius quarto est semper contrarius ordo.
Pugnat cum quarto contradicendo secundus.
Sit subcontraria linea tibi prima secundae.
Tertius est primo contradictorius ordo.
Prima subest quartae vicem particularis habens.
Sed habet ad seriem se lege secunda sequentem.
Vel ordo subalternus sit primus sive secundus.
Primus amabimus, edentulique secundus.
Tertius illiace, purpurea reliquus.
Destruit u totum sed a confirmat utrumque.
Destruit e dictum, destruit i que modum.

Quant au tableau il montre l'application de ces règles :

1) « Sciendum quod possibile et contingens hic idem significant : unde propositiones de possibili et contingenti similiter ordinatae acquipollent ». *De proposit modalibus*, p. 194. Parisiis 1881.

	IV ordo		III ordo
Pur	Non possibile est non esse.	*Il*	Non possibile est esse.
pu	Non contingens est non esse.	*li*	Non contingens est esse.
re	Impossibile est non esse.	*a*	Impossibile est esse.
a	Necesse est esse.	*ce*	Necesse est non esse.
A	Possibile est esse.	*E*	Possibile est non esse.
ma	Contingens est esse.	*den*	Contingens est non esse.
bi	Non impossibile est esse.	*tu*	Impossibile est non esse.
mus	Non necesse est non esse.	*li*	Non necesse est esse.
	I ordo		II ordo [1]

Ce tableau composé pour les modales à dictum singulier devient si le dictum est commun :

Necesse est omnem hominem esse animal.	Necesse est nullum hominem esse animal.
Non possibile est aliquem hominem non esse animal.	Non possibile est aliquem hominem esse animal et s. p.

Dans les modales du possibile, du contingent et de l'impossibile les dicta sont les mêmes et contredisent ceux du nécessaire.

Pierre Fonseca a pris pour point de départ dans son tableau non la possibilité, comme l'avaient fait les summu-

1) *De prop. modalibus*, p. 195. Parisiis 1881.

listes, mais l'ordre proposé par Aristote à la fin de son exposé. Il commence donc par le mode de la nécessité et continue par la possibilité, la contingence, l'impossibilité.

Pour indiquer la suite de chaque ordre il a dû changer les termes et a formé les mots suivants : Argutule, Veridica, Sunt atavi, Qui referunt. Il suffit de juxtaposer ces termes nouveaux aux anciens pour voir que la différence consiste dans le déplacement :

Argutule	**Purpurea**
Veridica	**Iliace**
Sunt atavi	**Amabimus**
Qui referunt	**Edentuli**

3o LA CONVERSION DES MODALES

C'est dans les propositions modales que la conversion est la plus difficile et le plus souvent controversée.

Eudème et Théophaste voulaient déjà corriger Aristote dans la conversion du possible.

On le comprendra aisément si l'on tient compte du laconisme du Maître, de la complexité des notions, comme la contingence ; et si on remarque que la conversion n'est traitée par le Stagirite qu'en vue de réduire les autres figures du syllogisme à la première et que pour comprendre le IIIe chapitre, où est exposée cette théorie, il faut recourir aux autres parties des *Premiers Analytiques* auxquelles renvoie l'auteur lui-même.

En général les principes sont ceux qui règlent la conversion des propositions absolues. Dans les deux cas on part de l'opération la plus simple, la conversion de la proposition négative universelle qui conserve même quantité et même qualité. Tout se réduit à une simple transposition de termes *(conversio simplex)*.

La méthode d'Aristote pour établir ces règles est complexe. Elle comprend d'abord le procédé dans lequel on emploie

des lettres de l'alphabet. Barthélemy-Saint-Hilaire l'appelle algébrique [1]; A. Rondelet : la démonstration géométrique ou littérale [2].

Nous la rencontrons pour la première fois au chapitre II des *Premiers Analytiques* dans l'exposé de la conversion des propositions absolues. C'est une innovation d'Aristote [3]. L'esprit pénétrant et vigoureux du Stagirite a vite remarqué, que des trois éléments que contient chaque proposition : le sujet, le verbe et l'attribut, seul le verbe copulatif ne change pas, tandis que le sujet et le prédicat varient ou peuvent varier.

Alors il cherche à donner la même stabilité aux deux autres termes de la proposition : sujet et attribut. Pour cela il fait usage de lettres-symboles. Chaque syllogisme ainsi exprimé acquiert une fixité commode pour conduire à l'évidence discursive.

Aristote se sert de cet artifice tout le long de son exposé du syllogisme. Heureuse initiative que soulignait déjà Alexandre d'Aphrodisie dans son commentaire. Il loue Aristote de sa bonne pédagogie, parce qu'il a employé dans les chapitres II et III ce procédé au lieu du syllogisme, dont il ne traitera que plus tard [4].

En effet, ce procédé algébrique donne aux démonstrations un caractère général qui permet de ne considérer en elles que les relations purement logiques des termes.

Remarquons ici qu'un simple emploi de lettres-symboles n'autorise nullement la conclusion d'après laquelle Aristote serait le fondateur de la logique mathématique, comme le veut A. Riehl [5].

1) *La logique d'Aristote*, trad. t. II, p. 7.

2) *Ouvr. cité*, p. 169.

3) Barthélemy-Saint-Hilaire, *Ouvr. cité*, t. II, p. 7.

4) Διὸ καὶ ἐνταῦθα κέχρηται αὐτῇ οὐδέπω γὰρ περὶ τῶν συλλογιστικῶν δείξεων γνώριμον. *Com. graec.* Vol. II, p. I. Berolini, 1883, p. 33, v. 14.

5) « Bediente sich doch Aristoteles zur Darstellung der syllogistischen Verhält-

La démonstration qu'a faite Aristote pour la conversion de la proposition négative universelle a reçu des commentateurs le nom d'ἔκθεσις [1]), parce qu'elle se sert de la séparation des parties d'un terme [2]).

Supposons qu'il s'agisse de convertir « A n'est attribué à aucun B », nous obtenons « B n'est attribué à aucun A ». Si vous niez, on procède à la séparation des parties.

Le terme A — le sujet de la négative universelle — est lui-même universel, il renferme donc plusieurs genres, espèces ou individus.

Soit C une partie de A qui peut convenir à B, alors C est renfermé dans B comme dans son tout, ou, ce qui revient au même, B peut être énoncé de tout C. D'autre part C est une partie de A et par conséquent A est attribuable à tout C, et parce que C est en même temps une partie de B, il s'ensuit définitivement que A peut être attribué à quelque B, c'est justement la contradiction de notre point de départ : « A n'est attribué à aucun B ».

La démonstration procède par une série d'identités, de A et de B, et conduit à l'absurde. Donc notre conversion était bonne.

Il se peut toutefois qu'on ne se fasse pas toujours une idée de la valeur de la conclusion. On reste indécis parfois. Le lien logique entre les simples lettres n'existe pas dans la réalité. C'est nous qui le créons. Pour faire disparaître l'indécision signalée, Aristote recourt à un nouveau moyen.

nisse einer allgemeinen Bezeichnungsweise für die Begriffe; er setzt an ihre Stelle Buchstaben und ordnet diese in Reihen, welche den einzelnen syllogistichen Figuren entsprechen.

» So ist eigentlich schon er der Urheber auch der algorithmischen oder mathematischen Logik, des Logikkalküls ». *Logik und Erkenntnistheorie.* Berlin 1921, p. 75. Kultur der Gegenwart, Systematische Philosophie.

1) ALEXANDRE d'APHRODISIE, *Com. graec.*, vol. II, p. I, pp. 32-33.

2) TH. WAITZ, *Organon*. « Fit enim ἔκθεσις si unius termini duae sunt partes quarum altera ab altera separari debet, ut demonstretur quod propositum est », t. I, p. 383.

Il remplace les lettres par des termes bien connus ne laissant place à aucun doute, ce que les scolastiques ont appelé la démonstration par l'exposition des termes (syllogismus in in terminis significativis).

Avant d'aborder l'exposé en détail de la conversion des modales faisons trois remarques préalables : dont l'une concerne la qualité de ces propositions, l'autre le mode lui-même, la troisième la place de la conversion comme inférence immédiate dans la théorie du jugement.

1° La conversion consiste, tout en conservant la même qualité, à transposer les deux termes d'une proposition de telle sorte que la nouvelle proposition obtenue soit vraie. « Conversio autem propositionum ut hic sumitur, est facere de subjecto praedicatum et de praedicato subjectum ita quod existente conversa vera, etiam ea in quam convertitur sit vera » [1]).

L'affirmative se convertit donc en affirmative et la négative reste négative, autrement au lieu de conversion on arriverait à l'opposition entre la proposition convertie et celle qu'on avait précédemment.

Nous verrons qu'il n'en va pas de même du possible.

2° L'autre remarque importante se rapporte au mode.

De par sa nature, celui-ci est et ne peut être que le prédicat de la modale. Quand Aristote traitera de la conversion des modales il ne s'agira donc jamais pour lui de faire du mode le sujet et du dictum le prédicat, cela répugne à l'essence de la modalité. Ce ne peut être que la transposition du sujet et du prédicat du dictum, c'est-à-dire, de la proposition absolue dont le rapport est qualifié par le mode.

3° Enfin, les arguments qu'on apporte pour prouver les règles de la conversion profitent de l'équivalence ; c'est la

1) *Sum. log.*, trac. VIII, c. II, p. 102. Parisiis 1881.

raison pour laquelle la théorie de la conversion termine l'étude des inférences immédiates.

Cela étant, le Stagirite applique aux propositions modales les règles générales de la conversion. Il les range en deux groupes : le nécessaire et l'impossible d'un côté, le contingent et le possible de l'autre.

En effet, « Il est impossible que ce soit » équivaut à « Il est nécessaire que ce ne soit pas »; « Il est impossible que ce ne soit pas », à « Il est nécessaire que ce soit »; « Il n'est pas impossible que ce soit », à « Il n'est pas nécessaire que ce ne soit pas » ; « Il n'est pas impossible que ce ne soit pas », à « Il n'est pas nécessaire que ce soit ».

« C'est que *impossible*, dit Aristote, se met à la place de *nécessaire* avec la même signification, mais en sens contraire. Ainsi ce qui est impossible doit, par là même non pas être, mais n'être pas. Et ce qui ne peut pas ne pas être cela même est nécessairement... Les propositions du mode impossible suivent... celles du mode nécessaire en sens contraire » [1]).

La règle, dit Aristote [2]), sera la même encore pour les propositions nécessaires, c'est-à-dire, que l'universelle négative se convertit en universelle et que chacune des deux affirmatives se convertit en particulière. En effet, s'il est nécessaire que A ne soit à aucun B, il est nécessaire aussi que B ne soit à aucun A, parce que, s'il était nécessairement à quelque A, A serait aussi à quelque B.

1) Ὅτι ἐναντίως τὸ ἀδύνατον τῷ ἀναγκαίῳ ἀποδίδοται, τὸ αὐτὸ δυνάμενον. Εἰ γὰρ ἀδύνατον εἶναι, ἀναγκαῖον τοῦτο οὐκ εἶναι, ἀλλὰ μὴ εἶναι · εἰ δὲ ἀδύνατον μὴ εἶναι, τοῦτο ἀνάγκη εἶναι · ὥστε εἰ ἐκεῖνα... ταῦτα ἐξ ἐναντίας. *Periherm.*, XIII, 22 b 4-8.

2) Τὸν αὐτὸν δὲ τρόπον ἕξει καὶ ἐπὶ τῶν ἀναγκαίων προτάσεων · ἡ μὲν γὰρ καθόλου στερητικὴ καθόλου ἀντιστρέφει, τῶν δὲ καταφατικῶν ἑκατέρα κατὰ μέρος · εἰ μὲν γὰρ ἀνάγκη τὸ A τῷ B μηδενὶ ὑπάρχειν · ἀνάγκη καὶ τὸ B τῷ A μηδενὶ ὑπάρχειν · εἰ γὰρ τινὶ ἐνδέχεται, καὶ τὸ A τῷ B ἐνδέχοιτο ἄν · εἰ δὲ ἐξ ἀναγκῆς τὸ A παντὶ ἢ τινὶ τῷ B ὑπάρχει, καὶ τὸ B τινὶ τῷ A ἀνάγκη ὑπάρχειν · εἰ γὰρ μὴ ἀνάγκη, οὐδ' ἂν τὸ A τινὶ τῷ B ἐξ ἀνάγκης ὑπάρχοι. *Premiers Analyt.*, I p., 24 a 26-34.

Si A est nécessairement à tout B ou à quelque B, B sera aussi nécessairement à quelque A : car s'il n'y avait pas nécessité qu'il y fût, A ne serait pas non plus nécessairement à quelque B ».

Les scolastiques développèrent ainsi cette pensée d'Aristote. Dans une bonne conversion, on peut de la contradictoire de la proposition convertie inférer l'opposée de celle qui était à convertir. En effet, supposons qu'il s'agisse de convertir : « Il est nécessaire qu'aucun B ne soit A », nous obtiendrons : « Il est nécessaire qu'aucun A ne soit B ». Quand on prétend que la conséquence est fausse, on doit admettre la contradictoire comme vraie. La contradictoire est : « Il n'est pas nécessaire qu'aucun A ne soit B ». Or, elle est équivalente à : « Il est possible que quelque A soit B ». Mais la dernière proposition est suivie de celle-ci : « Il est possible que quelque B soit A ». On voit maintenant qu'elle contredit la première à savoir : « Il est nécessaire qu'aucun B ne soit A ». Bref, si on se heurte à la contradiction en niant la première inférence, c'est que l'hypothèse est mauvaise et que la première conversion était bonne [1]).

La même argumentation s'applique à la conversion de l'affirmative particulière du mode nêcessaire.

Mettons qu'on doive convertir : « Il est nécessaire que quelque B soit A », nous obtenons : « donc il est nécessaire que quelque A soit B ». La contradictoire de celle-ci est : « il n'est pas nécessaire que quelque A soit B », elle équivaut à : « il est possible que nul A ne soit B » mais elle se convertit en : « il est possible que nul B ne soit A », cette proposition est contradictoire à : « Il est nécessaire que quelque A soit B ».

Donc notre conversion était bonne. Notons cependant que la notion du possible qui figure ici dans l'équivalence, est prise non dans le sens du contingent mais dans sa significa-

1) *Sum. logic.* Paris 1881, p. 105.

tion générique et par conséquent englobe le nécessaire. « Non enim sumitur hic possibile prout idem est quod contingens, quia non convertitur, sicut infra patebit, sed sumitur modo possibile in suo toto significato, ut comprehendit necessarium et contingens » [1]).

Quelques auteurs, dit Pesch [2]), doutent de cette règle d'Aristote et soutiennent que la nécessaire affirmative particulière ne se convertit pas. En effet, disent-ils, de « il est nécessaire que quelque grammairien soit homme », il ne suit nullement qu'il est nécessaire que quelque homme soit grammairien. Sans doute, il n'est pas nécessaire que quelques hommes strictement déterminés soient des grammairiens, toutefois il est nécessaire que quelqu'un des hommes que nous concevons soit grammairien. Notons-le encore, il faut veiller à ce qu'on ne se méprenne pas sur le caractère intentionnel des termes. Dans la proposition « il est nécessaire que quelque homme soit grammairien », la suppléance est celle que les scolastiques appelaient « *disiuncta* », c'est-à-dire que le terme est pris dans un sens un peu vague et s'applique à ses inférieurs sans indiquer précisément auquel. Aussi, on dira : « Une plume est nécessaire pour écrire ». Aristote suppose donc la suppléance conceptuelle (suppositionem conceptualem) ; ses adversaires, au contraire, la suppléance réelle.

Passons à la conversion de l'universelle affirmative du mode nécessaire. Elle peut se convertir en affirmative particulière (*conversio per accidens*). En effet : « Il est nécessaire que tout A soit B » donne « il est nécessaire que quelque B soit A ». Nous omettons la suite des démonstrations identiques à celles des deux cas précédents. Cependant à propos de la conversion des affirmatives nécessaires une remarque s'impose.

1) *Summ. logicae*, p. 105, ed. Parisiis 1881.
2) *Institutiones logicales*, Paris I, p. 375. Friburgi 1888.

Les attributs diffèrent entre eux, disent les scolastiques. Les concrets accidentels sont d'une autre portée que les attributs substantiels, qui dénotent la substance.

De fait, du côté du prédicat ils se rapportent à la forme, du côté du sujet ils désignent le sujet possédant cette forme, par exemple dans « Socrate est blanc », blanc désigne seulement la forme de blancheur et quand nous disons « quelque chose de blanc est Socrate », nous indiquons le sujet qui possède la blancheur.

Dans ce dernier cas, la conversion des affirmatives nécessaires est impossible. En effet, « il est nécessaire que quelque chose de blanc soit un corps » est vrai, mais si nous voulons la convertir en disant « il est nécessaire que quelque corps soit blanc », la proposition est fausse, puisque la blancheur est quelque chose de contingent pour le corps [1]).

Bref, la conversion des propositions nécessaires ne crée aucune difficulté, parce que la modalité du nécessaire est une modalité essentiellement confirmative ; elle ne change en aucune manière, ni la qualité ni la quantité des propositions. En effet, prenez la proposition « Il est nécessaire que tout A soit B », il suffit de supprimer la modalité du nécessaire pour que la proposition devienne une affirmative universelle absolue.

Remarquons qu'en appliquant les règles de conversion aux propositions nécessaires Aristote ne parle pas du mode négatif : « Il n'est pas nécessaire que ce soit », « Il n'est pas nécessaire que ce ne soit pas ». Car elles se ramènent aux deux propositions : « Il est possible que ce ne soit pas », « Il est possible que ce soit », comme le montre le tableau de l'équivalence donné plus haut. Albert le Grand dira tout court : « Negativae de necessario dicuntur negativae de dicto, quia negativae de modo... secundum ipsam rem et realem

1) *Summ. logic.*, pp. 105-106, ed. Paris 1881.

compositionem sunt de contingenti »[1]). Or, pour les propositions du mode possible il va donner les règles séparées. C'est ce que nous allons voir.

« Pour les propositions contingentes, dit Aristote, comme contingent se prend dans bien des sens puisque nous disons que le nécessaire et le non-nécessaire et le possible sont contingents, la conversion de toutes les propositions affirmatives se fera ici de la même manière. Si donc A peut être à tout B ou à quelque B, B pourra être aussi à quelque A : car s'il pouvait n'être à aucun, A pourrait aussi n'être à aucun B. C'est ce que nous avons déjà démontré »[2]).

Aristote renvoie le lecteur au chapitre précédent, où il a démontré la conversion des propositions absolues correspondantes, c'est-à-dire les affirmatives universelle et particulière.

Il ressort clairement de ce texte qu'Aristote prend la possibilité ou la contingence d'abord dans son sens le plus large, qui permet de l'appliquer au nécessaire. Les règles sont les mêmes pour les contingentes nécessaire, non-nécessaire et possible. Nous avons assez parlé des premières. Pour le mode possible on reproduira facilement l'argumentation. En effet soit à convertir : « Il est possible que A soit à quelque B ». Nous obtenons « il est possible que quelque B soit à A », sinon la contradictoire serait vraie, à savoir « il est possible qu'aucun B ne soit pas à A », ce qui équivaut à « il est possible qu'aucun A ne soit pas à B » contradictoire de la première. Donc la conversion était bonne. Les propositions affirmatives du possible sont encore en ordre.

Pierre Fonseca, logicien pénétrant, dira tout simplement :

1) Opera omnia, t. I, *Opera Logica*, p. 300, Lugduni 1651.

2) Ἐπὶ δὲ τῶν ἐνδεχομένων ἐπειδὴ πολλαχῶς λέγεται τὸ ἐνδέχεσθαι καὶ γὰρ τὸ ἀναγκαῖον καὶ τὸ μὴ ἀναγκαῖον καὶ τὸ δυνατὸν ἐνδέχεσθαι λέγομεν ἐν μὲν τοῖς καταφατικοῖς ὁμοίως ἕξει κατὰ τὴν ἀντιστροφὴν ἐν ἅπασιν· Εἰ γὰρ τὸ Α παντὶ ἢ τινὶ τῷ β ἐνδέχεται, καὶ τὸ β τινὶ τῷ Α ἐνδέχοιτο ἄν· εἰ γὰρ μηδενὶ, οὐδ' ἂν τὸ Α οὐδενὶ τῷ Β· δέδεικται γὰρ τοῦτο πρότερον. *Anal. prior.*, I, p. 24 a 37-40, b 1-3.

« Modales ex necessario et possibili affirmativae... eodem modo convertuntur quo enunciationes absolutae. Ambae affirmativae universales « A » convertuntur per accidens..., « I » convertuntur simpliciter »[1]).

Il suffit de rappeler que les modes négatifs du possible sont équivalents aux propositions nécessaires, cela nous dispensera de répéter les règles exposées précédemment.

Reste à voir la conversion des contingentes dans le sens strict. Ici point de difficultés pour les affirmatives qui suivent les règles générales. En effet, « il est contingent que tout homme ou quelque homme veille », donnera toujours : « Il est contingent que quelque être veillant soit homme ». La grosse difficulté commence avec les contingentes négatives. Aristote donne les règles après avoir prévenu le lecteur qu'il parle du contingent strict.

« Au contraire », dit-il, pour les chosss que l'on dit contingentes parce qu'elles sont le plus habituellement et naturellement de telle façon, ce qui est la définition que nous donnons du contingent, il n'en sera plus de même pour les conversions négatives. Ainsi la proposition universelle négative ne se convertit pas, et la proposition particulière se convertit » [2]).

Une fois qu'on essaie de convertir la contingente négative universelle, on confond le nécessaire avec le contingent et là contre Aristote proteste de toutes ses forces : « Le nécessaire n'a pas été confondu par nous avec le contingent » [3]).

Ch. Prantl note [4]), d'après le témoignage d'Alexandre d'Aphrodisie, que Théophraste et Eudème prétendaient

1) *Institutionem dialecticarum* libri 8. Coloniae 1623, p. 131.

2) Ὅσα δὲ τῷ ὡς ἐπὶ πολὺ καὶ τῷ πεφυκέναι λέγεται ἐνδέχεσθαι, καθ' ὃν τρόπον διορίζομεν τὸ ἐνδεχόμενον, οὐχ ὁμοίως ἕξει ἐν ταῖς στερητικαῖς ἀντιστροφαῖς, ἀλλ' ἡ μὲν καθόλου στερητικὴ πρότασις οὐκ ἀντιστρέφει, ἡ δὲ ἐν μέρει ἀντιστρέφει. *Anal. prior.*, III, p. 25 b 14-18.

3) Τὸ δ' ἀναγκαῖον οὐκ ἦν ἐνδεχόμενον. *Anal. prior.*, I, c. 17, p. 37 a 8-9.

4) *Geschichte der Logik*, t. I, p. 267; 362-4.

convertir la négative universelle possible en ses propres termes [1]).

Ils ont eu tort, dit justement Prantl [2]). Voyons pourquoi.

Tout d'abord ils ont fait de la notion du possible, contrairement à la pensée de leur maître, une pure différence verbale. Le non-possible et le nécessaire d'une part, — le non-nécessaire et le possible d'autre part, — ne différeraient que par leur expression soit affirmative, soit négative [3]).

Ensuite ils ont une autre démonstration de la conversion de la négative universelle absolue (E), que, suivant Alexandre d'Aphrodisie, on peut résumer ainsi. Si A n'est à aucun B, c'est donc que la totalité de A est séparée de la totalité de B, ce qui revient à dire que la totalité de B est séparée de la totalité de A. Donc B n'est à aucun A [4]).

Cela a conduit, déclare Prantl, Chr. Weise à introduire « pour le dressage de têtes stupides l'usage du cercle dans l'enseignement de la logique » [5]).

J. Maritain a marqué tout récemment l'insuffisance des schèmes d'Euler et des cercles qui représentent l'extension des concepts, mais perdent de vue la vraie nature de la proposition [6]).

Appliquant leur démonstration à la proposition nécessaire négative Théophraste et Eudème raisonnent comme suit :

1) Θεόφραστος δέ φησι καὶ ταυτὴν (καθόλου ἀποφατικήν ἐνδεχομένην) ὁμοίως ταῖς καθόλου ἀποφατικαῖς πρὸς ἑαυτὴν ἀντιστρέφειν. *Com. graec.*, vol. II, p. 41 vv. 22-3.

2) Auch wegen der bereits bei Theophrast eintretenden Verschlechterung der Auffassung, p. 247, nota 540.

3) « Gelangt Theophrast dazu, zwischen dem Nichtmöglichen und Notwendigen sowie anderseits zwischen dem Nichtnotwendigen und Möglichen keinen anderen Unterschied zu finden, als dass die Sprachform in dem einen eben bejahend und in dem anderen verneinend ist ». *Ouvr. cité*, p, 362.

4) Κείσθω τό A κατὰ μηδενὸς τοῦ B · εἰ δὲ κατὰ μηδενὸς ἀπέζευκται, καὶ τὸ B ἄρα παντός ἀπέζευκται τοῦ A · εἰ δὲ τοῦτο, καθ' οὐδενὸς αὐτοῦ. Cité par Prantl, p. 362 n 40.

5) *Ouvr. cité*, p. 362.

6) *Revue Néo-Scol.*, février 1923, p. 64.

La proposition : « Il est possible qu'aucun A ne soit B » veut dire qu'il n'est ni nécessaire ni impossible qu'aucun A ne soit B. De là suit qu'il n'est ni nécessaire ni impossible qu'aucun B ne soit A. Par conséquent « Il est possible qu'aucun B ne soit A ».

Bref, on peut dire. Si A peut être séparé de tout B, il faut nécessairement que l'inverse soit vrai et que tout B puisse être séparé de A. L'échec de ce raisonnement a été souligné par Alexandre d'Aphrodisie.

En effet, du raisonnement des disciples d'Aristote résulte que tout B est séparé de A, mais il n'en suit nullement qu'il en soit séparé d'une façon contingente, et cependant c'est précisement cela qu'il fallait démontrer pour que la prétention de Théophraste et d'Eudème valût quelque chose. On ne voit aucun inconvenient à ce que B soit séparé de A en partie d'une façon nécessaire, en partie d'une façon contingente [1]).

Les disciples du Stagirite n'ont aucune raison fondée à l'appui de leur enseignement et les arguments qu'ils dirigent contre le maître portent à faux.

Revenons à Aristote. En comparant la règle donnée par lui pour les modales contingentes négatives, avec celle des propositions absolues on remarquera que les contingentes se convertissent à l'inverse des absolues. La négative universelle qui se convertissait en ses propres termes dans les absolues ne se convertit pas dans les contingentes, et la particulière qui se ne convertit pas dans les absolues se convertit en ses propres termes dans les contingentes. Quelle en est la raison ? Aristote le dit lui-même [2]) : « Bornons-nous

1) Ἔοικε δὲ Ἀριστοτέλης βέλτιον αὐτῶν λέγειν μὴ φάσκων ἀντιστρέφειν τὴν καθόλου ἀποφατικὴν ἐνδεχομένην ἑαυτῇ τὴν κατὰ τὸν διορισμόν· οὐ γὰρ εἴ τί τινός ἀπέζευκται, ἤδη καὶ ἐνδεχομένως ἀπέζευκται αὐτοῦ. *Comm. graec.*, vol. II, p. I, p. 220, vv. 16-19.

2) Νῦν δὲ τοσοῦτον ἡμὶν ἔστω πρὸς τοῖς εἰρήμενοις δῆλον, ὅτι τὸ ἐνδέχεσθαι μηδενὶ ἢ τινὶ μὴ ὑπάρχειν καταφατικὸς ἔχει τὸ σχῆμα· τὸ γὰρ ἐνδέχεσθαι τῷ ἐστὶν ὁμοίως τάττεται, τὸ δὲ ἔστιν οἷς ἂν προσκατηγορῆται, κατάφασιν ἀεὶ ποεῖ καὶ

ici à constater après tout ce qui précède, que pouvoir n'être à aucune chose ou pouvoir n'être pas à quelque chose, ont la forme d'affirmations. C'est que le verbe *pouvoir* est placé dans la proposition comme le verbe être ; et que le verbe être, à quelques attributions qu'on l'ajoute forme toujours et absolument une affirmation : par exemple ceci est non bon, ceci est non blanc, ou d'une manière toute générale ceci est non cela. Du reste, cette théorie sera reprise et confirmée plus loin ».

Nous avons déjà insisté sur ce point que la notion du contingent implique tout aussi bien l'idée d'être que celle de non-être. Le contingent est précisément tout ce dont la supposition n'implique aucune absurdité. N'étant pas nécessaire, il peut ne pas être tout aussi bien qu'il peut être. Cela étant posé, Aristote tient sa promesse et dans le chapitre XIII il s'explique comme suit : « On doit remarquer que toutes les propositions du contingent peuvent être converties les unes dans les autres. Par là je veux dire, non pas que les affirmatives se convertissent dans les négatives, mais que toutes celles qui ont la forme affirmative se convertissent dans leur opposée : par exemple : « il est possible d'être », se convertit en « il est possible de n'être pas », cette proposition « il est possible d'être à tous » se change en celle-ci « il est possible de n'être à aucun ou de n'être pas à tous » cette proposition : « Il est possible d'être à quelqu'un » se change en celle-ci : « Il est possible de n'être pas à quelqu'un ». Même méthode pour les autres cas... c'est que les propositions de ce genre sont affirmatives et non pas négatives et que le verbe — *il est possible* — y occupe tout à fait la place du verbe être, ainsi qu'il a été dit précédemment » [1]).

πάντως, οἷον τὸ ἔστιν οὐκ ἀγαθόν ἢ ἔστιν οὐκ λευκὸν ἢ ἁπλῶς τὸ ἔστιν οὐ τοῦτο· δειχθήσεται δὲ καὶ τοῦτο διὰ τῶν ἑπομένων. *Anal. prior.*, III, p. 25 b 19-24.

1) Συμβαίνει δὲ πάσας τὰς κατὰ τὸ ἐνδέχεσθαι προτάσεις ἀντιστρέφειν ἀλλήλαις· λέγω δὲ οὐ τὰς καταφατικὰς ταῖς ἀποφατικαῖς, ἀλλ' ὅσαι καταφατικὸν ἔχουσι τὸ

Il ressort clairement de ce texte que les modales contingentes ont quelque chose de particulier dans leur conversion. En réalité elles ont une double conversion : l'une ordinaire, l'autre par laquelle le mode ne change pas de qualité tandis que le dictum en change ; bref, une proposition contingente peut passer de l'affirmative à la négative et inversement en ne transposant ni les termes du dictum ni en changeant leur quantité.

Les scolastiques l'ont appelée « conversio in oppositam qualitatem ».

In istis vero (sc. modalibus contingentibus) quod fuit subjectum vel praedicatum eodem modo remanet et mutatur qualitas » [1]).

Eu égard à cette particularité des modales contingentes, Alexandre d'Aphrodisie remarquait déjà que les contingentes E et A sont toutes deux valables et que par conséquent, les contingentes E ne se convertissent pas en termes propres ; car on pourrait alors convertir les contingentes A en termes propres, ce qui est inadmissible et faux [2]).

Albert le Grand a mis cet argument en pleine lumière dans son commentaire.

σχῆμα κατὰ τὴν ἀντίθεσιν, οἷον τὸ ἐνδέχεσθαι ὑπάρχειν τῷ ἐνδέχεσθαι μὴ ὑπάρχειν καὶ τὸ παντὶ ἐνδέχεσθαι τῷ ἐνδέχεσθαι μηδενὶ καὶ μὴ παντί, καὶ τὸ τινὶ τῷ μὴ τινί. Τὸν αὐτὸν τρόπον καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων... εἰσὶ δ' αἱ τοιαῦται προτάσεις κατηγορικαὶ καὶ οὐκ στερητικαί· τὸ γὰρ ἐνδέχεσθαι τῷ εἶναι ὁμοίως τάττεται καθάπερ ἐλέχθη πρότερον. *Anal. prior.*, XIII, p. 32 a 29-35, b 1-3.

1) *Sum. logic.*, p. 106, p. 247. « Omnes propositiones quod sunt secundum contingere quod est non necessarium, convertuntur sibi invicem secundum consequentiam secundum oppositas qualitates affirmationis et negationis... ut contraria in contrariam convertatur, vel convertatur ad contradictorian in dicto, ut ea quae est contingit omni, convertitur in eam, qua est contingit non omni : vel ea quae est contingit alicui, convertitur in hanc, quae est contingit non alicui ». Albertus Magnus, Opera omnia, t. I. *Opera logica, Commentarius in Priora Analytica*, tract. III, c. I. Lugduni 1651, p. 339.

2) Οὖν ἰσοδυναμοῦσα ἡ καθόλου ἀποφατικὴ τῇ καθόλου καταφατικῇ... εἰ γὰρ ἴσον δυναμένης τῆς ἀποφάσεως τῇ καταφάσει ἀντιστρέφοι ἡ καθόλου ἀποφατική ἀντιστρέφοι ἂν καὶ ἡ καθόλου καταφατικὴ ἐνδεχομένη πρὸς αὐτή· τοῦτο δ' ἐστὶ ψεῦδος. *Comm. graec.*, vol. II, p. I, ed. M. Wallies. Berolini, 1883, p. 41, v. 8-16.

« Universalis negativa de contingente nato vel infinito non convertitur in terminis : quia si converteretur in terminis sequeretur quod universalis affirmativa converteretur simpliciter et universaliter, quod fieri non potest sicut in antehabitis ostensum est.

Hoc autem sic probatur: si enim de contingenti nato vel infinito contingit omne B esse A, contingit nullum B esse A, hoc enim probabitur in sequentibus : et si nullum B contingit esse A, si dicatur illam converti tunc contingit nullum A esse B, et si contingit nullum A esse B, contingit omne A esse B, ergo a primo ad ultimum si contingit omne B esse A, contingit omne A esse B — et sic converteretur affirmativa universalis simpliciter et universaliter quod est inconveniens et ideo universalis negativa de tali contingenti converti non potest.

Particularis negativa convertitur... quia convertitur secundum oppositas qualitates : si enim aliquid B contingit esse A, aliquod B contingit non esse A. Particularis affirmativa de tali contingenti convertitur in terminis sicut et particularis negativa » [1]).

La raison en est toute logique.

La conversion n'est pas une simple transposition mécanique, mais une inférence. La vérité doit y être ici et là [2]). « Bona conversio illa est, in qua sicut est veritas in propositione conversa, ita est et in illa in quam convertitur ».

Or, quand on convertit ces propositions contingentes par transposition du sujet et du prédicat, on n'arrive pas toujours à la vérité, parfois seule la proposition à convertir est vraie et la convertie est fausse. Pour garantir la vérité on doit donc

1) Opera omnia, t. I, *Opera logica, Comm. in Prior. Analyt.* Lugduni 1651, p. 304.

2) *Sum. log.*, p. 106.

changer la qualité du dictum. « Les affirmations contingentes se convertissent en négations », dit Aristote [1]).

« En effet, ajoute-t-il, le contingent qui est naturel se convertit en contingent qui n'est pas nécessairement : c'est ainsi qu'il est possible que l'homme ne grisonne pas ; le contingent indéterminé se convertit en contingent qui n'est pas plus d'une façon que de l'autre » [2]).

Les scolastiques ont bien compris la pensée du Stagirite et ils commentent ainsi ce passage. Le « contingens natum sive ut in pluribus » ὡς ἐπὶ πολὺ, et le contingent neutre se convertissent dans le contingent *ut in paucioribus*. « Contingens ut in pluribus... convertitur in contingens ut in paucioribus. Unde illa « contingit nullum hominem esse coecum » convertitur in istam « contingit omnem hominem esse coecum ». Prima enim est contingens ut in pluribus, secunda vero ut in paucioribus. Eodem modo... de contingentibus ad utrumlibet. Nam si contingit in paucioribus deficit in pluribus » [3]).

4° L'ORDRE DES MODALES

Dans le chapitre XIII de l'*Hermeneia*, Aristote présente quatre tableaux de l'ordre logique suivant lequel se succèdent les propositions modales. « Les successions de ces propositions, dit-il au début, s'arrangent logiquement, lorsqu'on les dispose de la manière suivante » [4]).

Suivent ensuite deux tableaux. Le premier se trouve dans

1) Οὐκοῦν ἐπεὶ ἀντιστρέφουσιν αἱ ἐν τῷ ἐνδέχεσθαι καταφάσεις ταῖς ἀποφάσεσιν. *Anal. prior.*, I, c. 17, p. 36 b 38-39. *Anal. prior.*, I, c. 13, p. 32 b 13-15.

2) Τὸ μὲν πεφυκὸς εἶναι τῷ μὴ ἐξ ἀνάγκης ὑπάρχειν οὕτω γὰρ ἐνδέχεσθαι μὴ πολιοῦσθαι ἄνθρωπον τὸ δ' ἀόριστον τῷ μηδὲν μᾶλλον οὕτως ἢ ἐκείνως. *Anal. prior.*, I, p. 32 b 15-18.

3) *Sum. log.* Paris, 1881, p. 106.

4) Καὶ αἱ ἀκολουθήσεις δὲ κατὰ λόγον γίνονται οὕτω τιθεμένοις. *Periher.*, XIII, p. 22 a 14.

le texte, le second en dehors. En dégageant le premier, nous pourrons le comparer au second et voir ainsi un exemple caractéristique du manque d'achèvement de la rédaction du traité. La pensée et le but d'Aristote sont, en effet, fort clairs aussi bien dans la citation précédente que dans la conclusion donnée à la classification : « Que l'on comprenne ce que nous venons de dire par le tableau suivant »[1]), c'est-à-dire en d'autres termes : le second tableau n'est que la répétition du premier.

Premier tableau

1. Il est possible que ce soit.	**9. Il n'est pas possible que ce soit.**
2. Il est contingent que ce soit.	**10. Il n'est pas contingent que ce soit.**
3. Il n'est pas impossible que ce soit.	**11. Il est nécessaire que ce ne soit pas.**
4. Il n'est pas nécessaire que ce soit.	**12. Il est impossible que ce soit.**
5. Il est possible que ce ne soit pas.	**13. Il n'est pas possible que ce ne soit pas.**
6. Il est contingent que ce ne soit pas.	**14. Il n'est pas contingent que ce ne soit pas.**
7. Il n'est pas nécessaire que ce ne soit pas.	**15. Il est nécessaire que ce soit.**
8. Il n'est pas impossible que ce ne soit.	**16. Il est impossible que ce ne soit.**

Second tableau

1. Il est possible que ce soit.	**9. Il n'est pas possible que ce soit.**
2. Il est contingent que ce soit.	**10. Il n'est pas contingent que ce soit.**
3. Il n'est pas impossible que ce soit.	**11. Il est impossible que ce soit.**
4. Il n'est pas nécessaire que ce soit.	**12. Il est nécessaire que ce ne soit pas.**

1) Θεωρείσθω δὲ ἐκ τῆς ὑπογραφῆς ὡς λέγομεν. *Periherm.*, XIII, p. 22 a 23.

5. Il est possible que ce ne soit pas.
6. Il est contingent que ce ne soit pas.
7. Il n'est pas impossible que ce ne soit pas.
8. Il n'est pas nécessaire que ce ne soit pas.
13. Il n'est pas possible que ce ne soit pas.
14. Il n'est pas contingent que ce ne soit pas.
15. Il est impossible que ce ne soit pas.
16. Il est nécessaire que ce soit.

J. Barthélemy Saint-Hilaire [1], et, à sa suite, A. Rondelet [2], ne remarquent dans ces tableaux que deux discordances, pourtant un coup d'œil attentif suffit pour en découvrir trois. Car non seulement, comme ils le disent, les propositions 7 et 8 ; 15 et 16 ; mais encore les propositions 11-12 du premier tableau se retrouvent transposées dans le second dans l'ordre 8-7 ; 16-15 ; 12-11.

La raison en est que cette nouvelle disposition permet d'opposer l'une à l'autre les modales contradictoires. Les propositions de la colonne de droite sont de la sorte, opposées à leurs contradictoires dans la colonne de gauche.

La proposition nº 3, par exemple, est en face de la onzième ; le nº 4 en face du nº 12, la septième s'oppose à la quinzième, la huitième à la seizième.

Ce n'est au fond qu'un simple changement, le déplacement se retrouvant le même aux trois endroits.

Aristote ne fait qu'esquisser le troisième et le quatrième tableau ; il est, cependant, facile de les écrire au complet.

Mais le Stagirite ne vise ici que le second, celui de ses devanciers et que, suivant une opinion probable des scolastiques, il va corriger.

Précisons sa pensée. Il reproche au second tableau d'abord, qu'une erreur de rédaction le fasse admettre, lui seul ; et ensuite que le mode « nécessaire » s'y trouve mal placé. Les

1) *La Logique d'Aristote*, traduc. t. I, p. 190, 1839.
2) *Ouvr. cité*, p. 32. Paris, 1861.

trois premiers modes sont en ordre logique ακολουθήσεις κατὰ λόγον. « De fait, dit-il : après la proposition : « Il est possible que ce soit » vient celle-ci : « Il est contingent que ce soit » et la seconde est corrélative de la première »[1]).

Nous l'avons vu : « Possible » signifie : « Qui peut être » et « contingent » : « Qui peut ne pas être ». Ces deux notions se complètent, et sont dans ce sens corrélatives. Leur ordre de consécution est donc logique.

Impossible les suit contradictoirement mais inversement. Aristote dit clairement : « Les propositions qui disent « *impossible* » et « *pas possible* » suivent contradictoirement, mais inversement celles qui disent « *contingent* » et « *possible* » et celles qui disent « *pas contingent* » et « *pas possible* » ; car la négation de « *impossible* » suit l'affirmation de « *possible* » et l'affirmation de « *impossible* » suit la négation de « *possible* ». En effet, de : « Il n'est pas possible que ce soit » suit, « Il est impossible que ce soit ». Or, « être impossible » est une affirmation, et « ne pas être impossible » est une négation »[2]).

Boèce tâche de mettre en évidence la pensée d'Aristote à l'aide de tableaux synoptiques. Le texte étant clair ici, nous nous dispenserons de le citer. Un coup d'œil sur le second tableau suffit pour voir que d'une part la négation de « impossible » suit l'affirmation de « possible » et de « contingent » et que d'autre part l'affirmation de « impossible » suit la négation de « possible » et de « contingent ». Les trois premières consécutions des anciens étaient donc bonnes.

Il n'en va pas de même pour les modales nécessaires.

Voyons maintenant, continue Aristote, ce qu'il en est des

1) Τὸ μὲν γὰρ δύνατον εἶναι τὸ ἐνδέχεσθαι εἶναι καὶ τοῦτο ἐκείνῳ ἀντίστρεφει. *Peri Hermeneias*, XIII, p. 22 a 15-16.

2) Τὸ μὲν οὖν ἀδύνατον καὶ οὐκ ἀδύνατον τῷ ενδεχομένῳ καὶ δυνάτῳ καὶ οὐκ ἐνδεχομένῳ καὶ μὴ δυνάτῳ ἀκολουθεῖ μὲν ἀντιφατικῶς, ἀντεστραμμένως δέ· τῷ μὲν γὰρ δυνατὸν εἶναι ἡ ἀπόφασις τοῦ ἀδυνάτου ἀκολουθεῖ, τῇ δὲ αποφάσει ἡ κατάφασις· τῷ γὰρ οὐ δυνατὸν εἶναι τὸ ἀδύνατον εἶναι· κατάφασις γὰρ τὸ ἀδύνατον εἶναι, τὸ δ' οὐκ ἀδύνατον εἶναι ἀπόφασις. *Perihermen.*, XIII, p. 22 a 33-37.

propositions qui disent « nécessaire ». Il est évident qu'il n'en est pas de même que des précédentes. Les contraires suivent à leur rang, tandis que la contradictoire de chacune n'est pas à sa place [1]).

Ce reproche est très juste. Examinons le second tableau. Il est composé par groupes de quatre. Les quatre premières modales sont suivies de leur quatre contraires, de même les modales 13 à 16 sont les contraires des propositions 9 à 12.

Les contradictoires sont mises en regard les unes des autres. Les contraires sont bien placées, les contradictoires pas.

Car, dit Aristote, la négation de : « Il est nécessaire que ce ne soit pas » n'est pas : « Il n'est pas nécessaire que ce soit ». En effet, il arrive que l'un et l'autre se vérifient de la même chose, ce qui nécessairement n'est pas, n'est pas nécessairement... Et certes, il est inadmissible que les oppositions des propositions s'arrangent de cette façon, car ce qui est nécessaire est possible [2]).

Ensuite par élimination, Aristote montre qu'en outre deux autres modes du nécessaire à savoir : « Il est nécessaire que ce soit » et « Il est nécessaire que ce ne soit pas » ne peuvent pas suivre « Il est possible que ce soit ». Reste donc, dit-il, que : « Il n'est pas néeessaire que ce ne soit pas » suive : « Il est possible que ce soit » [3]).

Cette succession est excellente et logique ; en elle se vérifie encore la règle d'équivalence et le tableau corrigé se présentera sous cette forme :

1) Τὸ δ' ἀναγκαῖον πῶς, ὀπτέον · Φανερὸν δὴ ὅτι οὐχ οὕτως ἔχει, χλλ' αἱ ἐναντίαι ἕπονται · αἱ δὲ ἀντιφάσεις χωρίς. *Peri Hermeneias*, XIII, p. 22 a 38-39.

2) Οὐ γὰρ ἐστιν ἀπόφανσις τοῦ ἀνάγκη μὴ εἶναι τὸ οὐκ ἀνάγκη εἶναι · ἐνδέχεσθαι γὰρ ἀκολουθεύεσθαι ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ ἀμφοτέρας · τὸ γὰρ ἀναγκαῖον μὴ εἶναι οὐκ ἀναγκαῖον εἶναι... ἢ ἀδύνατον οὕτως κεῖσθαι τὰς τοῦ ἀναγκαίου ἀντιφάσεις · τὸ μὲν γὰρ ἀναγκαῖον εἶναι δυνατὸν εἶναι. *Periherm.*, XIII, p. 22 a 39, b 1-3, 10-11.

3) Λείπεται τοίνυν τὸ οὐκ ἀναγκαῖον μὴ εἶναι ἀκολουθεῖν τῷ δυνατὸν εἶναι. *Periherm.*, ibid. b 22.

1. Il est possible que ce soit.
2. Il est contingent que ce soit.
3. Il n'est pas impossible que ce soit.
4. Il n'est pas nécessaire que ce ne soit pas.
5. Il est possible que ce ne soit pas.
6. Il est contingent que ce ne soit pas.
7. Il n'est pas impossible que ce ne soit pas.
8. Il n'est pas nécessaire que ce soit.
9. Il n'est pas possible que ce soit.
10. Il n'est pas contingent que ce soit.
11. Il est impossible que ce soit.
12. Il est nécessaire que ce soit.
13. Il n'est pas possible que ce ne soit pas.
14. Il n'est pas contingent que ce ne soit pas.
15. Il est impossible que ce ne soit pas.
16. Il est nécessaire que ce soit.

Le nécessaire est pris comme point de départ du quatrième tableau. Aristote en fait dériver le possible, le contingent et l'impossible [1].

1. Il est nécessaire que ce soit.
2. Il n'est pas possible que ce ne soit pas.
3. Il n'est pas contingent que ce ne soit pas.
4. Il est impossible que ce ne soit pas.
5. Il est nécessaire que ce ne soit pas.
6. Il n'est pas possible que ce soit.
7. Il n'est pas contingent que ce soit.
8. Il est impossible que ce soit.
9. Il n'est pas nécessaire que ce soit.
10. Il est possible que ce ne soit pas.
11. Il est contingent que ce ne soit pas.
12. Il n'est pas impossible que ce ne soit pas.
13. Il n'est pas nécessaire que ce ne soit pas.
14. Il est possible que ce soit.
15. Il est contingent que ce soit.
16. Il n'est pas impossible que ce soit.

1) Καὶ ἔστι δὴ ἀρχὴ ἴσως τὸ ἀναγκαῖον καὶ μὴ ἀναγκαῖον πάντων ἢ εἶναι ἢ μὴ εἶναι, καὶ τἆλλα ὡς τούτοις ἀκολουθοῦντα ἐπισκοπεῖν δεῖ. *Perihermeneias*, XIII, p. 23 a 18-20.

Cette quatrième disposition se justifie par le fait que « ce qui est nécessairement est en acte, ὅτι ἐξ ἀνάγκης ὂν κατ' ἐνέργειάν ἐστιν. Or l'acte précède la puissance, ἡ ἐνέργεια δυνάμεως προτέρα. Donc il est peut-être préférable de commencer par le nécessaire.

En effet, poursuit Aristote : « Il y a certaines choses qui sont des actes sans puissance, comme les premières substances. D'autres sont accompagnées de puissance : elles sont antérieures en perfection à leur possibilité, mais postérieures selon le temps. Il y en a ensuite qui ne sont jamais des actes, mais seulement des puissances » [1]).

On voit sans peine la pensée d'Aristote.

Le quatrième tableau indiquerait la succession des êtres et l'ordre logique correspondrait à l'ordre métaphysique.

CONCLUSION

Certes ni les scolastiques ni Aristote n'ont dit le dernier mot en logique. C'est d'ailleurs impossible, et ils n'en ont jamais eu la prétention. On pourrait multiplier les citations à ce sujet. La logique comme toute science est soumise à l'évolution qui régit l'humanité entière.

Cependant nul ne conteste à Aristote la paternité des principes logiques et nul ne saurait méconnaître l'ampleur qu'il a donnée par eux à la synthèse du savoir. Non seulement dans son système logique mais encore dans chacune des parties de celui-ci le Stagirite est logique avec lui-même, parce qu'il explique la connaissance humaine à tous ses degrés au moyen d'une seule doctrine.

N'est-ce pas cette universalité strictement enchaînée par

1) Καὶ τὰ μὲν ἄνευ δυνάμεως ἐνέργειαί εἰσιν, οἷον αἱ πρῶται οὐσίαι, τὰ δὲ μετὰ δυνάμεως ἃ τῇ μὲν φύσει πρώτερα τῷ δὲ χρόνῳ ὕστερα, τὰ δὲ οὐδέποτε ἐνέργειαί εἰσιν ἀλλὰ δυνάμεως μόνον. *Perihermeneias*, XIII, 23 a 23-26.

laquelle la valeur des parties est liée à l'achèvement de l'édifice qui caractérise le péripatétisme ?

Comme nous avons tâché de le prouver, cette universalité se retrouve dans la théorie de la modalité du jugement.

Elle reste difficile à dégager, sans doute, mais une fois fixée et mise en lumière par les règles logiques générales, elle présente les mêmes qualités d'objectivité et de logicité que les autres parties de sa philosophie.

Les détails manquent parfois, la terminologie technique n'est pas aussi riche qu'on le voudrait et les considérations psychologiques ou critériologiques sont parfois à peine insinuées.

Ce fut l'œuvre des scolastiques de tirer de la doctrine du Stagirite les conséquences légitimes, ils ont mis en vive lumière les notions fondamentales du nécessaire et du contingent, et précisé la vraie nature des propositions modales, leur complexité, détaille enfin les conditions des inférences immédiates.

Il nous semble, d'après ce qui a été dit jusqu'à présent, que le point de vue aristotélicien, ainsi achevé dans le sens thomiste, met la théorie de la modalité sur une bonne voie et qu'il fournit la solution de ce problème en philosophie.

En effet, si tout objet affirmable, c'est-à-dire tout objet pensé, est l'être, dans un sens réel et absolu la philosophie est fondée ; il ne reste qu'à l'organiser, c'est-à-dire à discerner et à classer les sens possibles de l'attribution inévitable de l'être.

Et A. Trendelenburg écrit trés bien en vrai aristotélicien : « Il faut renoncer à ce préjugé allemand d'après lequel le principe d'une philosophie de l'avenir est encore à trouver. Le principe est trouvé ; il est dans la conception organique du monde fondée par Platon et Aristote et qui s'est continuée jusqu'à nous » [1]).

1) *Logische Untersuchungen*, I². Préface, p. IX. Leipzig 1870.

La philosophie c'est le système général de l'être, sa connaissance et les principes d'après lesquels elle se produit et se systématise chez nous sont strictement et intimmement liés entre eux.

Dès lors, tout changement, toute modification partielle soit ontologique, soit critériologique, soit logique, produit inévitablement par contre-coup une altération dans les autres parties du système.

Aristote et les grands scolastiques le voyaient bien. L'être réel avec ses principes internes et immédiats d'acte et de puissance est chez eux à la base de la modalité. La réflexion critique règle la vérité objective des modales d'après la réalité du dictum ou de la proposition absolue au point de vue critériologique. Les mêmes principes fondamentaux tirés de la notion d'être dirigent la marche de la pensée dans le domaine de la modalité ; les mêmes règles logiques que pour les propositions absolues — sauf qu'elles sont adaptées au besoin de complexité des modales — organisent tous les rapports des jugements modaux entre eux.

Reste à voir si la théorie des jugements modaux telle que l'a conçue et développée l'école péripatéticienne de l'antiquité et du moyen âge se vérifie encore dans le domaine du raisonnement et si la théorie logique de la modalité en général peut s'accorder avec le progrès de la philosophie moderne et contemporaine. C'est ce qui sera fait dans un prochain travail.

En abordant mon sujet, je n'ai que trop entendu : à quoi bon s'appliquer à la question qui non seulement n'est pas immédiatement pratique, n'a aucun rendement économique, mais qui respire l'odeur fade des subtilités de la scolastique décadente ?

Généralement on répond à pareil reproche par les paroles de Kant : « Toute connaissance logiquement parfaite a tou-

jours quelque utilité possible, qui, bien que nous l'ignorions jusqu'à ce jour, se révélera sans doute dans l'avenir »[1]).

On ne s'arrête plus à combattre une opinion que tant de sciences purement théoriques ont déjà démentie. Les théologiens proclament l'importance des propositions modales et des syllogismes modaux dans certaines de leurs matières. « Miror autem, dit J. Perion, quod hunc locum περὶ Δυνατῶν, περὶ Αναγκαίων, inutilem esse confirmas, quum pleni sunt libri Ciceronis ii qui ad philosophiam pertinent huiusmodi quaestionum. Est enim lic locus non solum utilis sed etiam pernecessarius. Quo enim pacto statui potest an necessitate an fato omnia fiant, an libero arbitrio praediti simus, an virtutes et actiones in nobis sint sitae, aliaque eiusdem generis, hoc incognito loco de iis quae fieri aut non fieri possunt »[2]).

Plus significatif est l'aveu d'Antoine Goveau : « Venio ad permixtos syllogismos, in quibus tu nihil utilitatis, nihil veritatis esse vis. De inutilitate initio respondebo. Saepe equidem audivi magnos theologiae nostrae locos non sat commode sine permixtis iis syllogismis explicari tractarique posse. Ne longius abeas quomodo Deus optimus maximus crearit res, spontene an vero necessitate eadem qua natura agat, tum liberaene an solutae sint voluntates, innumerabilesque aliae generis huius quaestiones tractari ab eo pro dignitate non possunt qui conclusionum harum rationem ignorat. Neque vero minorem habent usum in externa hac graecaque philosophia : in qua multa de animalium motu, multa de fato, de fortuna, de casu, in omnibus philosophorum familiis ac disciplinis quaesita sunt ac disputata. Habes de usu »[3]).

On croit parfois que nous nous servons moins des propositions modales que des absolues, il n'en est rien ; cette

1) *Logique*, introduction VI, trad. Tissot, p. 59.
2) *Orat.*, I, ed. 1, p. 14.
3) *Responsio*, ed. I, p. 32.

illusion vient de ce que nous les employons sans le savoir.

En effet, il arrive souvent dans des discussions qu'on se heurte inopinément à une conclusion tout à fait inattendue et défectueuse. On cherche alors à contrôler d'après les règles du syllogisme ordinaire l'enchaînement de ses jugements ; c'est en vain, car les propositions employées renfermaient une modalité cachée ; et pour aboutir à une conclusion logique, il fallait observer les règles du syllogisme modal.

Déjà Aristote dans ses *Seconds Analytiques* a prouvé que la vraie science ne s'établit pas sans recourir aux démonstrations apodictiques. Or, chaque argument de ce genre part de prémisses nécessaires.

Les scolastiques sont du même avis [1]).

Demonstratio procedit ex praemissis necessariis... Si enim scientia dicit certitudinem, quae non potest esse de contingentibus ut contingentia sunt, sed solummodo ex necessariis, oportet quod conclusio, cuius habitus est scientia, sit necessaria... Non tamen potest sciri ex praemissis contingentibus, sed ex necessariis.

Quoi qu'il en soit de cet utilitarisme scientiste des modernes, la philosophie cherche d'abord ce que valent les idées en elles-mêmes.

1) *Sum. log.*, ouvr. cité, p. 143.

TÀBLE DES AUTEURS CITÉS

TABLE DES MATIÈRES





